

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49
Date de la convocation et de son affichage : 4 décembre 2020
Date d'affichage du compte rendu : 23 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 4 décembre 2020 par Monsieur ARRIVÉ, en qualité de Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe (mandataire BERHAULT Bernard à son départ 20h19) - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire MORIN Daniel jusqu'à son arrivée 15h49) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h40) - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h40) - HÉRY Sophie (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 16h57) - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 15h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 17h09) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu'à son arrivée 15h31) - LEFRANC Bertrand (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h40) - LEJAMTEL Ralph (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 16h33) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 16h19) - LEQUILBEC Frédéric (mandataire TARIN Sophie jusqu'à son arrivée 16h30) - MAGHE Jean-Michel (mandataire KRIMI Sonia jusqu'à son arrivée 15h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - RONSIN Chantal - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire PIC Anna jusqu'à son arrivée 18h56) - SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
HAMELIN-CANAT Anne-Marie a donné procuration à VIEL-BONYADI Barzin
MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno
MARGUERITTE David a donné procuration à BROQUAIRE Guy
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à BERHAULT Bernard
SAGET Eddy a donné procuration à TARIN Sandrine

Madame Estelle HAMEL, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de secrétaire

Benoit ARRIVÉ : vous avez sur vos tables des gourdes Cherbourg-en-Cotentin, avec de l'eau à l'intérieur, elles ont été préparées pour ce conseil. Ce sont des gourdes que vous devez garder, l'objectif est que vous puissiez repartir avec ces gourdes et que vous puissiez les remplir et les rapporter à chaque conseil municipal. Si vous voulez avoir de l'eau pour les prochains conseils municipaux, merci de bien vouloir veiller à vous en occuper.

C'est ce soir le dernier conseil municipal de deux collaborateurs, Lionel Pinson et Philippe Menut. Lionel et Philippe partent exercer leurs talents dans d'autres collectivités. J'ai déjà eu l'occasion de saluer Lionel et Philippe lors de plusieurs bureaux municipaux mais je voulais le faire également en conseil municipal, les remercier chaleureusement du travail qui a été le leur ici, durant toutes ces années, à l'époque de la communauté urbaine, à l'époque des communes, devenues communes déléguées, et puis bien sûr depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération. Je voulais chaleureusement, amicalement les remercier du fond du cœur pour le travail qui a été le leur, les remercier pour leur engagement dans une période complexe qui se termine par la gestion de crise, puisque Philippe et Lionel animent à mes côtés la cellule de crise. Les remercier de leur engagement, le travail n'a pas manqué, le territoire a évolué ces dernières années et bien évidemment il évolue grâce au travail et à l'abnégation des agents du service public. Je voulais chaleureusement remercier Lionel et Philippe, leur souhaiter « bon vent » dans leurs territoires respectifs, dans leurs nouvelles communes et leurs nouvelles missions. Lionel ne part pas trop loin d'ici, dans une commune qui appartient à l'agglomération, nous restons voisins. Philippe Menut part dans une métropole, un peu plus loin, à Tours. Merci à vous deux.

Ce soir, c'est un conseil municipal, relativement chargé puisque nous avons 78 points, quelques présentations importantes, quelques délibérations importantes, qui montrent que malgré la gestion permanente de la crise COVID nous commençons à mettre en musique nos engagements de campagne électorale et que l'on arrive à faire les choses de façon parallèle.

Je voulais vous livrer quelques réflexions en ce début de conseil municipal. Nous nous réunissons pour la dernière fois de l'année et c'est l'occasion pour moi de revenir sur cette année, sur ces mois très particuliers que nous venons de vivre et de partager ensemble. Je ne veux pas ici faire le bilan des actions que les uns ou les autres ont pu mettre en place, et encore moins entretenir l'idée qu'à Cherbourg-en-Cotentin nous avons été meilleurs qu'ailleurs. Je crois que nous avons, nous élus et fonctionnaires, fait ce que nous pensions, en conscience, devoir faire dans un contexte inédit auquel personne n'était préparé. Nous avons fait, je crois, ce que nous pensions utile de faire.

Sur les aspects sanitaires, nous avons fait face, avec les distributions de masques gratuits, une vraie mobilisation pour faciliter les campagnes de test, un soutien permanent à nos EHPAD et à nos foyers logement, puisque la ville a demandé à de nombreux agents, dont les activités étaient suspendues, de travailler provisoirement dans les EHPAD et dans nos foyers logement, pour faciliter les opérations et apporter leur concours à l'organisation des visites des familles. Le CCAS a veillé sur les personnes isolées et s'est mobilisé pour les plus démunis, et je veux ici remercier Anne Malmartel et Valérie Varenne, ainsi que l'ensemble des équipes du CCAS, qui ont fait, discrètement, mais de façon très efficace, du bon travail ces derniers mois.

Nous avons été aux côtés des entreprises, des commerçants, en lien avec la Région et l'agglomération, au service de celles et ceux qui font vivre le territoire en général, par des aides directes ou indirectes, ainsi que par une mobilisation de nos services pour accélérer le paiement de nos factures. Je voudrais remercier Sébastien Fagnen, Emilie Bellot, Pierre-François Lejeune et globalement l'ensemble des élus et des fonctionnaires qui nous ont permis de traverser le mieux possible cette crise en travaillant beaucoup.

Vous verrez au cours de ce conseil que nous allons lancer un vrai chantier autour de la commande publique, piloté par Gilbert Lepoittevin, qui vise à favoriser les circuits courts et à faciliter l'accès à nos commandes aux entreprises locales. Cette réflexion que nous ouvrons sera d'ailleurs l'un des rares aspects positifs de cette crise qui nous a amenée sur ce sujet et sur quelques autres, à revisiter certaines pratiques.

Nous avons été aux côtés du monde associatif qui est ébranlé par cette crise et nous continuerons de l'être puisque le monde sportif et le monde culturel restent dans l'attente d'un retour à la normale.

J'ai la faiblesse de penser que nous nous sommes bien mobilisés, que nous avons été là où il fallait être, en accompagnant, en assistant, en aidant et j'ai demandé à nos équipes de rester mobilisées parce que vous savez que cette crise n'est pas terminée.

D'abord nous allons devoir participer à la campagne de vaccination qui va s'ouvrir, nous en parlons ce matin en cellule de crise, les contours de l'organisation sont encore un peu flous, mais normalement le gouvernement présente à l'assemblée nationale aujourd'hui son plan de mobilisation autour de cette question de la vaccination.

Je déplore qu'à l'heure où on se parle les contours soient encore flous, je le déplore et je me permets de penser qu'à un moment où un autre le gouvernement va avoir besoin des villes pour soutenir ce dispositif qui relève de la santé publique. Je veux dire par là que finalement, peu importe qui fera les vaccins, mais une chose est sûre, nous aurons besoin de lieux et de moyens pour accueillir et sécuriser au mieux cette campagne.

Je le dis calmement, sans critiquer qui que ce soit, il serait bon que l'État apprenne enfin à nous mobiliser collectivement, mais à nous mobiliser suffisamment en amont pour que nos équipes puissent anticiper cette organisation. Il serait souhaitable que l'on entre dans une ère de partenariat horizontal entre l'État et les collectivités et que l'on sorte d'un système où les allocutions présidentielles, les allocutions officielles précèdent des décrets pris unilatéralement, dont on découvre le contenu à la télévision ou sur nos boîtes mail le lendemain matin. Les collectivités sont fatiguées de cette façon de faire, les élus comme les fonctionnaires sont tenus de faire appliquer en urgence des décisions auxquelles ils n'ont pas participé et dont ils savent, mieux que quiconque, qu'elles sont incomplètes ou mal pensées. Je crois d'ailleurs que le monde du sport et de la culture, mais aussi de la santé, comprendra très bien de quoi je veux parler.

Je voudrais vous dire également un mot sur celles et ceux dont on n'a pas beaucoup parlé depuis de nombreux mois, je pense à la jeunesse, aux collégiens, aux lycéens, aux étudiants, aux apprentis... ils sont nombreux dans notre ville et dans notre agglomération. Ceux qui font vivre la cité, qui la rende souriante, inventive, souvent décalée, cette jeunesse est dans notre pays la victime invisible de la crise. On s'en préoccupe très peu finalement, sauf pour savoir si l'on ferme ou pas leur lycée, en prenant soin surtout de ne pas leur demander leur avis, ou pour leur rappeler qu'ils ont mal mis leur masque, qu'ils ne doivent pas se regrouper à la sortie du collège ou qu'ils sont trop nombreux aux abords du skate park. Ils sont finalement les grands oubliés de cette crise, à eux de se débrouiller comme ils peuvent pour ne pas perdre pied au collège, au lycée, à la FAC, à l'IUT, dans leur chambre d'étudiant, à la maison, mais aussi avec leurs amis, qu'ils n'ont plus le droit de voir. Certains vont au collège, une semaine sur deux, d'autres continuent d'y aller, les étudiants sont soumis à des régimes variés eux-aussi, mais surtout certains n'ont pas mis les pieds à la FAC depuis plus de 9 mois.

En fin de semaine vont commencer de drôles de vacances de Noël pour nos enfants, qui n'ont pas le droit de passer une soirée entre copains, ni de faire tout ce qu'on fait avec plaisir lorsque l'on a 15 ou 20 ans et qu'on est en vacances. On les entend peu, mais vous le savez, nous savons, que beaucoup vivent de plus en plus mal cette crise qui s'étire, les professeurs, les psychologues le savent, eux qui recueillent leurs inquiétudes et leurs angoisses. Ils s'ennuient, parfois dépriment et s'inquiètent pour l'avenir, et nous n'avons pas grand-chose à leur proposer pour le moment. Ici comme ailleurs, les cinémas, les cafés, les théâtres sont fermés depuis trop longtemps et pour plusieurs semaines encore, ce que je déplore.

On m'a interrogé à plusieurs reprises sur le sujet, je l'ai dit et le redis aujourd'hui devant vous, je déplore le sort qui est fait à la culture, qui est fait au cinéma, au théâtre, aux musées, aux salles de concert, et reste convaincu que la reprise anticipée aurait pu être possible dans un cadre sanitaire strict et surtout en tenant compte des réalités de chaque territoire. Je pense que leur fermeture continue participe au désespoir qui s'insinue dans beaucoup de têtes ces dernières semaines, à commencer par celles des plus jeunes.

Nous allons essayer, dans les semaines qui viennent, de construire quelque chose, avec nos moyens, pour aider à entrevoir un rayon de soleil en 2021. Je ne peux rien promettre, mais on fera en sorte qu'il y ait un bel été dans la ville, un beau programme de sorties, d'animations qui s'adressera aux jeunes en priorité.

En attendant, c'est à eux d'abord que je souhaite, malgré tout, de bonnes fêtes et les meilleures vacances possibles en cette fin d'année 2020 qu'on essaiera d'oublier ensemble au plus vite.

Voilà ce que je voulais vous dire avant que l'on commence ce long conseil.

Barzin VIEL-BONYADI : je ne vais pas rebondir sur ce que vous venez de dire, beaucoup de choses très justes ont été dites.

Je souhaite intervenir au sujet des délibérations du conseil municipal d'aujourd'hui, de la nature des débats qui vont ponctuer cette journée, sans nul doute. Il est évident que pour ce dernier conseil municipal de l'année, année qui plus est marquée par la crise sanitaire, vous l'avez déjà rappelé, le nombre de délibérations devant être votées est conséquent. Couvre-feu oblige, vous avez avancé l'heure de ce conseil, et c'était la bonne chose à faire, même si certains conseillers n'ont pas pu se libérer, le crédit d'heures n'étant pas la réponse à tout.

Cependant, et ce, même si nous devons faire preuve d'exemplarité auprès de nos concitoyens, il ne faudrait pas que ce couvre-feu sonne le gong de fin des débats d'aujourd'hui.

Beaucoup de délibérations présentées aujourd'hui portent sur des sujets centraux, je dirais même sensibles, pour notre ville et ses habitants et ne devons pas être tronqués. Il est donc possible que nous débordions après l'heure du couvre-feu et j'espère que les services ont prévu une attestation pour nous permettre de regagner notre domicile sereinement le cas échéant.

Très franchement, je regrette le nombre de ces délibérations, qui ne facilite pas la tenue de ces débats structurants et je m'interroge sur le caractère indispensable de certaines délibérations présentées aujourd'hui.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur l'envoi cette semaine d'un relevé de décisions prises dans des commissions la semaine dernière, si ce document permet la transparence, il doit aider à alimenter le débat, à articuler le débat, et pas à le cadenasser. Il ne faudrait pas que nous soyons privés de nous exprimer, de manière tout à fait légitime, en conseil sur les points que nous n'aurions pas soulevés en commission. Je rappelle qu'il est parfois difficile d'être présent en commission, certains membres de votre majorité n'ont pas pu être présents la semaine dernière. Je rappelle que les commissions, cette fois-ci, se sont déroulées en ligne, ce ne sont pas les conditions les plus optimales, je signale également que le délai entre l'envoi des délibérations et la tenue des commissions est parfois très court et que si l'on peut appréhender une délibération dans les grandes lignes, certains détails peuvent parfois nous échapper. Pour être honnête, lorsqu'a eu lieu la commission finances, lundi de la semaine dernière, je n'avais qu'une connaissance partielle des délibérations présentées, la commission avait lieu lundi, nous avons reçu les délibérations le week end précédent et ce, alors que nous préparions le conseil d'agglo qui se tenait le mardi.

Nous ne sommes pas des super-héros, nous n'avons pas les mêmes ressources que la majorité, vous le savez, nous n'avons pas accès aux dossiers présentés en amont en bureau municipal, soyez donc assuré que nous rebondirons sur des sujets qui n'ont pas été abordés en commission. J'espère que cela ne nous sera pas reproché, comme cela a pu être le cas lors d'un conseil précédent.

Nous ne sommes pas des héros, à fortiori dans l'opposition, je tiens à ce titre à rendre hommage à ma collègue, Anne-Marie Hamelin-Canat, qui nous a annoncé son choix de bientôt quitter le conseil municipal. Anne-Marie, outre son engagement d'élue, son travail, c'est aussi une mère d'un enfant en situation de handicap, et dans ce cas le crédit d'heures n'est pas une réponse à tout. Je tiens donc à la remercier chaleureusement pour son engagement sans faille dans ces conditions, mais je me désolé qu'il soit trop difficile pour des politiques non professionnels, de surcroît dans l'opposition, de pouvoir porter son mandat.

Je ne vais pas m'exprimer plus longtemps, le temps est précieux, mais je formule aujourd'hui le souhait, appuyé mais sans aucune polémique, de permettre la tenue en bonne et due forme de débats municipaux, aujourd'hui et à l'avenir, c'est ce que nos concitoyens attendent de nous, de surcroît dans les circonstances actuelles.

Benoit ARRIVÉ : rassurez-vous, l'attestation est prévue, on vous la donnera si on termine après 20 heures. La loi nous aurait permis de terminer à n'importe quelle heure, mais pour l'exemplarité, j'ai souhaité avancer le conseil.

Pour répondre à vos autres propos, je crois que depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin et depuis que je suis Maire de cette ville, il y a toujours eu des débats riches en conseil municipal. Je n'ai jamais empêché qui que ce soit de s'exprimer. Par contre cela doit entrer dans un cadre légal, d'où l'importance du travail en commissions, que je souhaite rendre dynamiques. La posture COVID et le travail à distance a parfois ses limites, mais on vit tous avec depuis un certain nombre de mois. Soyez rassuré, vous pourrez poser les questions que vous voulez en conseil municipal, mais le conseil reste le conseil et les commissions sont aussi là pour préparer un certain nombre de sujets, conformément à l'organisation territoriale de notre pays.

Sonia KRIMI : je suis désolée de prendre la parole, le temps est très court cet après-midi et notre ordre du jour est fourni. Je n'avais pas prévu de répondre, mais vous avez pris la parole et j'avais l'impression que vous étiez encore en élection municipale. Vous précisez qu'il y a des manques de dotations, que l'État n'a pas bien fait son travail et comme vous le savez tous, je fais partie de cette majorité, je dois donc répondre.

Je ferai une réponse écrite sur tous les points que vous avez évoqués. Il y a un lien qui a été pris avec l'association des Maires de France, il y a une coordination qui a été faite avec eux, si l'association des Maires de France ne fait pas son travail, c'est son affaire.

Sur les dotations je ne détaille pas tout ce qui a été fait pour les aidants, pour le secteur médical, une augmentation de 187 € nets par mois pour les professionnels de santé (plus de 2 millions de personnes en ont bénéficié à partir de décembre 2020). Je pense que c'est important pour la qualité de nos débats d'apporter ces éléments aux habitants de Cherbourg-en-Cotentin.

Je finirai par dire que j'aimerais avoir une réponse écrite qui soit inscrite à notre prochain compte rendu de séance.

Je me rappelle en 2015, avant d'être élue, des articles de journaux, c'était la faillite des collectivités territoriales, ce n'est pas le cas, et vous le savez très bien.

Benoit ARRIVÉ : nous lirons votre réponse écrite avec une grande attention. Vous aurez l'occasion de reprendre la parole en fin de conseil municipal puisque nous présenterons une motion, qui est une motion nationale, qui a été préparée par France Urbaine en lien avec l'AMF, pour expliquer, que sur certains points, le gouvernement n'est pas au rendez-vous et n'est pas à la hauteur de ses engagements, notamment sur la compensation de certaines dépenses COVID, qu'il a pourtant rendues obligatoires. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Je voudrais vous rassurer, en tant que Maire, la campagne municipale est terminée, je vous assure que je ne suis pas en campagne, mais quelque chose me dit que vous, vous êtes déjà en campagne.

1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS DE GESTION – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°290-2020 DU 20 OCTOBRE 2020

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par délibération n°290-2020 du 20 octobre 2020, le conseil municipal avait désigné ses représentants aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association.

Il s'avère que les écoles Notre Dame du Vœu et Saint Paul sont gérées par un même comité de gestion. Il convient donc de désigner un représentant municipal à ce comité de gestion et non deux comme le prévoyait la délibération précitée.

Le conseil municipal a donc désigné Monsieur Emmanuel VASSAL pour siéger au comité de gestion des écoles Notre Dame du Vœu et Saint Paul.

15h00 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

3 – ADHÉSION À ATMO NORMANDIE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par délibération n°DEL2020_195 du 16 juillet 2020, le conseil municipal avait désigné 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger à l'association ATMO-Normandie.

Or, il convenait de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Bertrand LEFRANC, en qualité de membre titulaire et Madame Chantal RONSIN en qualité de membre suppléant.

15h01 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

4 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par délibération n°DEL2020_225 du 22 septembre 2020, le conseil municipal avait désigné les membres de la commission consultative des services publics locaux.

Suite à la démission de Monsieur Hervé FEUILLY, conseiller municipal et à l'installation de son remplaçant Monsieur Bruno FRANÇOISE, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation. De plus, l'association des usagers du port Chantereyne a répondu favorablement sur sa volonté de siéger au sein de cette commission.

Le conseil municipal a procédé à la désignation de Monsieur Bruno FRANÇOISE et à la représentation du Président, ou de son représentant, de l'association des usagers du port Chantereyne pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

15h03 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

5 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le code général des collectivités territoriales régit le fonctionnement des assemblées locales.

Ainsi, en application de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur qui lui est soumis.

Gérard DUFILS : le document qui est remis sur table est-il similaire à celui diffusé sur nos tablettes ?

Pierre-François LEJEUNE : ce n'est pas le même document, lorsque des modifications interviennent on vous remet les exposés sur table.

Le document a été modifié car j'ai fait une concertation avec l'ensemble des chefs de file des groupes concernés et il y a eu un certain nombre de remarques, donc nous avons modifié le règlement intérieur.

Sonia KRIMI : à l'article 30, vous parlez de la constitution des groupes d'élus, je voulais savoir si le groupe d'élus peut comporter 2 conseillers municipaux ?

Benoit ARRIVÉ : je comprends votre question, mais je pense que 3 c'est déjà très peu pour former un groupe par rapport à ce qui se passe dans d'autres collectivités. J'ai envie de vous dire qu'à 2 c'est plus un couple qu'un groupe, donc la proposition qui va être soumise au vote est de maintenir à 3 le nombre de conseillers pour constituer un groupe. Sachant que, pour votre formation, puisque vous êtes 2, la seule différence est l'accès aux locaux municipaux, ce que permet un groupe, mais pour le magazine municipal on vous laissera votre tribune, les tribunes correspondent à celles et ceux qui ont mené des listes. Par contre, la différence pour vous c'est très clairement le non accès à des locaux municipaux dans le cadre des droits de l'opposition. Si votre question concerne la tribune, il n'est pas prévu de vous supprimer votre droit d'expression. On fait le choix de distinguer les groupes politiques constitués après les élections de celles et ceux qui ont mené des listes.

Sonia KRIMI : Je vous remercie pour ces explications, effectivement moi je préfère la vie de couple à la vie politique, mais il y a d'autres agglomérations, d'autres communes qui ont choisi de baisser le nombre de conseillers.

De mon point de vue il y a un équilibre politique, même si on passe tout notre temps à dire que l'on ne fait pas de politique, réellement on fait tous de la politique, ici il y a les socialistes, les républicains, les écologistes qui sont présents. Aujourd'hui vous avez la social-démocratie, en ma personne et en la personne de Jean-Michel Maghe, nous représentons un centre, un centre droit et un centre gauche. C'est pour cela que dans toutes nos prises de position vous allez nous trouver parfois trop « social », parfois trop « libéral ». C'est notre vision et c'est notre socle et notre ADN. Je pense qu'il est important de le porter, il y a eu presque 15 % qui ont voté pour ce socle au 1^{er} tour.

Benoit ARRIVÉ : je pense que l'on a une différence d'appréciation, mais le conseil est souverain et dans les élections municipales ce qui compte ce n'est pas le 1^{er} tour mais le second tour, Madame la Députée.

Le calcul fait que vous n'avez que 2 représentants, les conseillers municipaux vont juger, mais je crois que 3 c'est bien par définition pour constituer un groupe et cela me paraît très peu exigible sur les 55 que nous sommes. Nous aurions pu proposer 5, 6 ou 7, mais nous proposons 3 car c'était le chiffre qui figurait déjà dans l'ancien règlement intérieur, que nous avons voté lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin.

Bruno FRANÇOISE : lors de la réunion entre les chefs de file et Monsieur Lejeune nous avons demandé comment faire pour changer de commission en cours de mandat ?

Benoit ARRIVÉ : vous nous envoyez un courrier et la composition de la commission repassera en conseil, il faut juste veiller à maintenir les équilibres.

Jean-Michel MAGHE : j'entends parler de réunion avec Monsieur Lejeune, quel est le type de fonctionnement qu'il y a entre les conseillers municipaux et les adjoints ? J'avoue que je suis un peu surpris car on ne doit pas être au même niveau d'information ou au même niveau de concertation. Comment se fait-il que certains conseillers puissent dire « j'ai rencontré Monsieur Lejeune » et que d'autres n'ont pas d'informations ? Est-ce normal ?

Benoit ARRIVÉ : oui parce que Monsieur Lejeune a pris contact avec les chefs de file susceptibles de former un groupe, on en revient à la question que vous avez posée tout à l'heure.

Jean-Michel MAGHE : oui mais ce n'était pas voté. Et je rappellerais simplement mathématiquement, nous étions 163 conseillers municipaux il fallait être 3 pour former un groupe, maintenant il faut toujours être 3, mais pour 55 conseillers.

Benoit ARRIVÉ : je vais me permettre de vous rappeler qu'à l'époque vous aviez voté le chiffre de 3 pour former un groupe et que la proposition que l'on fait au conseil nous paraît tout à fait respectueuse des droits de l'opposition.

Je rappelle que nous avons l'amabilité de ne pas appliquer les textes à la lettre et que je vous ai dit que nous allons vous laisser votre tribune. Donc finalement de quoi on parle ? Pour le groupe de 2 que vous voulez représenter, simplement de l'accès à des locaux municipaux. On ne parle donc que d'accès à des locaux municipaux, je vais donc laisser le conseil juger de la proposition qui est la nôtre.

Bien évidemment le règlement intérieur ne concerne pas que cette question du nombre pour former un groupe, il y a beaucoup d'autres éléments qui figurent à l'intérieur.

Sonia KRIMI : une dernière information avant le vote, quand on crée une association on peut être au minimum 2, alors pourquoi pas un groupe ?

Benoit ARRIVÉ : nous allons laisser les élus voter.

15h50 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **2** Abstentions : **0** NPPV : **0**

6 – TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS AUX USAGERS – REMISES GRACIEUSES ET MESURES D'ADAPTATION À LA COVID-19

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

La crise liée à la COVID-19 a contraint la collectivité à fermer de nouveau une partie des services publics ouverts à la population, conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

Certains commerces ont également été contraints de suspendre leur activité, les privant ainsi de la jouissance du domaine public alloué par convention.

Pour tenir compte de cette situation exceptionnelle, la ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite adapter sa politique tarifaire pour limiter les conséquences de cette période de fermeture à ses usagers.

Le conseil municipal a donc accepté :

- d'autoriser le report des activités déjà payées qui n'ont pu avoir lieu du fait de la COVID-19 ;

- d'autoriser la déduction du montant des séances de piscines déjà payées mais non réalisées lors des réinscriptions suivantes ;
- d'autoriser le remboursement des activités tarifées à l'unité aux usagers ne sollicitant pas de réinscription ;
- d'autoriser la prolongation de validité des cartes d'abonnement à la durée de la fermeture du service ;
- de ne pas mettre en œuvre de remboursement ou de réduction ;
- d'instaurer la gratuité pour l'occupation du domaine public par le carrousel, à compter du 3 novembre 2020 et pendant toute la durée du reconfinement et d'autoriser les ajustements budgétaires en conséquence ;
- d'instaurer la gratuité pour l'occupation du domaine public par les exploitants de foodtrucks permanents, autorisés en dehors des périmètres des marchés, à compter du 3 novembre 2020 et pendant toute la durée du reconfinement et d'autoriser les ajustements budgétaires en conséquence ;
- d'accorder des remises gracieuses aux loyers du restaurant la Scène des halles, du Café du théâtre, du cinéma l'Odéon, des restaurants amodiataires de la Concession Plaisance à savoir L'Équipage, l'Armoire à Délices, la Bacouette et la SAS Bowling Chantereyne, et de l'auberge de jeunesse, au prorata temporis du temps de fermeture décidé par l'État ;
- de renouveler une remise gracieuse sur la part fixe des restaurants de plage au prorata temporis du temps de fermeture décidé par l'État, si ceux-ci étaient autorisés à ouvrir en application de la convention avec la ville.

15h55 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

7 – STATIONNEMENT – MESURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 – PROLONGATION

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, une partie de la population et des entreprises ont dû mettre en sommeil leur activité, et de nombreuses catégories de commerce ont dû fermer à compter du 30 octobre 2020. Afin de faciliter le quotidien des administrés et l'accès au centre-ville des usagers, ainsi que soutenir les commerçants et entreprises, le conseil municipal avait délibéré le 18/11/2020, pour instaurer la gratuité du stationnement sur voirie et dans les parkings à barrières Notre-Dame, Trinité et Gambetta-Fontaine à compter du 3 novembre 2020 et pendant toute la durée du reconfinement.

Afin de soutenir la reprise économique en facilitant l'accès au centre-ville, il est proposé, si la fin du confinement devait intervenir le 15/12/2020, de prolonger la mesure de gratuité du stationnement jusqu'au 31/12/2020.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la prolongation, jusqu'au 31/12/2020, de la mesure de gratuité du stationnement sur voirie et dans les parkings à barrières Notre-Dame, Trinité et Gambetta-Fontaine et a autorisé les ajustements budgétaires en conséquence.

15h57 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

8 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2021 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'entrée en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L.3132-26 du Code du Travail en permettant au Maire d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

Le conseil municipal formule un avis favorable pour l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

Pour l'ensemble des branches d'activités, hors concessions automobiles :

- dimanche 24 janvier 2021 (soldes d'hiver)
- dimanche 27 juin 2021 (soldes d'été)
- dimanche 8 août 2021 (lancement ROLEX FASTNET)
- les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021 pour les fêtes de fin d'année

Pour les concessions automobiles et l'ensemble de la branche y afférent :

- dimanche 17 janvier 2021
- dimanche 14 mars 2021
- dimanche 13 juin 2021
- dimanche 19 septembre 2021
- dimanche 17 octobre 2021.

Sandrine TARIN : permettez-moi de m'étonner de l'absence de réaction de Monsieur Hulin face à cette délibération. Monsieur Hulin réclamait, lors du dernier conseil d'agglomération, l'intervention du Cotentin pour indemniser les salariés travaillant les dimanches d'ouvertures exceptionnelles. Il est important, tout d'abord, de rappeler que la demande d'ouverture exceptionnelle émane de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Les élus de l'agglomération ont été consultés, comme le prévoit la loi, uniquement pour avis. Si les élus de la majorité de Cherbourg-en-Cotentin souhaitent mettre en place un dispositif de compensation, c'est bien à la ville de le proposer et de le financer.

Ainsi ma question, en l'absence de Monsieur Lejamtel, vous reviens Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer des mesures prises par la municipalité concernant la demande de Monsieur Hulin lors du dernier conseil d'agglomération ?

Par ailleurs, nous sommes surpris de propos qui pourraient être jugés comme discriminants, puisqu'il ne considère que les femmes seules avec enfant et une sorte de catégorisation des personnes en fonction de leur vie privée, le travail du dimanche concerne des femmes, des hommes, de tous âges et travaillant dans tous niveaux de fonctions, il faut sortir des caricatures. Vous pourriez citer les salariés qui trouvent un intérêt à travailler le dimanche pour compléter leurs revenus.

Benoit ARRIVÉ : j'aime bien aller au fond des sujets et je vais me permettre de vous rappeler un peu l'histoire de ces 5 ou 6 dimanches. C'est né d'une discussion en bureau d'agglomération, et je pense que si vous aviez interrogé le Président, il aurait pu vous le dire.

Jusqu'à présent sur ce territoire, depuis des années, cela a commencé à l'époque de la communauté urbaine, avant la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons pris l'habitude de réunir les communes environnantes de l'ex-CUC pour essayer d'avoir une position collégiale à l'échelle du Cotentin sur ce dispositif du dimanche et donc nous travaillions déjà avec Valognes et Tollevast, par exemple. La création de l'agglomération a facilité les choses et la compétence économique, qui relève de l'agglomération, a aussi permis d'organiser le débat à l'échelle du Cotentin. J'ai donc le plaisir d'animer tous les ans à Valognes, une réunion qui nous permet de déterminer et de faire des propositions pour l'année d'après, puisque nous travaillons toujours à l'échéance N+1 avec toujours une année de décalage.

En ce qui concerne 2021, nous avons eu, comme tous les ans, des demandes pour 12 dimanches dans l'année, ce qui est le maximum autorisé par la loi. Bien évidemment nous avons fait savoir, après discussion avec les organisations syndicales, que nous n'étions pas favorables à 12 dimanches et donc, que conformément aux habitudes que nous avons prises par le passé, ça serait entre 4 et 6, en réalité 5, plus un événement exceptionnel (Rolex Fastnet).

Lors d'un bureau d'agglomération, j'ai argumenté pour les 5 et un certain nombre d'élus m'ont demandé de réorganiser une concertation, puisque l'on avait des demandes pour 6. Les demandes pour 6 concernaient la commune de Cherbourg-en-Cotentin, mais pas uniquement, un certain nombre de Maires se sont exprimés pour obtenir 6, y compris sur leur territoire. Nous avons fait une réunion d'information et donc, nous avons convenu que 6 étaient possibles si c'était justifié par des événements majeurs. On est bien dans le cadre de 5+1, comme nous l'avons fait pour le Tour de France, nous avons des événements majeurs, la Rolex Fastnet à Cherbourg-en-Cotentin, mais sur Valognes la course du cyclotourisme qui a été reportée pour cause de COVID.

Vous savez que pour obtenir la dérogation des dimanches, il faut que les commerçants fassent la demande au Maire, et on s'est retrouvés dans la situation que seuls les commerçants de Cherbourg-en-Cotentin ont fait la demande, et que dans les autres communes qui avaient envisagé d'avoir 6 dimanches la demande n'a pas été faite. C'est pour cela que seule la commune de Cherbourg-en-Cotentin est concernée aujourd'hui et que l'on met en avant les 5+1 dans le cadre de la Rolex Fastnet.

Je voulais vous refaire un peu l'histoire pour vous montrer que tout cela n'est pas parti initialement de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Pour le reste, je vais laisser Sébastien Fagnen et Monsieur Hulin vous répondre, sachant que conformément à la réglementation, c'est à l'employeur de prendre un certain nombre de mesures pour venir compenser les choses, même si je crois que l'agglomération, et là j'irai dans le sens de Monsieur Hulin, dans d'autres sujets qui sont les siens, devra aussi, dans le cadre de sa compétence économique, réfléchir à un certain nombre de dispositifs sur ces questions du travail du dimanche. On sait très bien, vous et moi, que sur ces questions tous les salariés ne sont pas traités de la même façon et n'ont pas non plus les mêmes droits.

Sébastien FAGNEN : à la suite de ce qui a été évoqué par le Maire, en effet, la discussion a commencé en bureau communautaire, non pas en bureau municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons eu cette discussion, Benoit Arrivé défendait 5 ouvertures dominicales, à titre personnel j'avais un penchant pour 6, étant donné l'accueil de la Fastnet, et nous nous sommes accordés, sous l'égide du Président de l'agglomération, pour que préalablement à la consultation, nous propositions aux représentants des unions commerciales et aux organisations syndicales, 5 dérogations au repos dominical, comme nous le faisons en temps normal, et ensuite d'organiser une nouvelle consultation, si cela était nécessaire au regard des demandes qui pourraient nous être formulées. Finalement, chacun s'est accordé, dans le contexte qui a été rappelé à l'instant par le Maire, au regard des circonstances exceptionnelles liées à l'accueil de la Fastnet à Cherbourg-en-Cotentin au mois d'août et à la semaine du cyclotourisme à Valognes sur le même mois, que l'agglomération aille sur 6 dérogations au repos dominical. En effet, les autres unions commerciales des autres communes concernées n'ont pas formulé de demandes, c'est la raison pour laquelle seule la ville de Cherbourg-en-Cotentin est concernée, et les deux collectivités, la ville de Cherbourg-en-Cotentin comme l'agglomération du Cotentin sont appelées à rendre un avis et l'avis qui prévaut est celui de la communauté d'agglomération. Comme je l'ai précisé en présentant la délibération, nous formulons un avis simple pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin, l'avis conforme concerne la communauté d'agglomération du Cotentin.

Enfin, je ne pense pas qu'il ait été particulièrement caricatural lorsqu'il a évoqué la situation des familles monoparentales, je pense qu'au regard de la crise sanitaire que nous traversons, et que ces familles ont subi de plein fouet, le travail dominical lorsqu'il est imposé, le volontariat parfois s'apparente à une véritable chimère et les familles monoparentales sont particulièrement impactées par les dérogations au repos dominical et plus encore avec la crise sanitaire. Je pense qu'il a eu raison de le souligner, et c'est d'ailleurs l'effort qui est porté par notre collectivité, par la voix de Valérie Varenne, au regard de ce que le CCAS peut apporter comme soutien à ces familles particulièrement exposées par la crise sanitaire et la crise économique, qui malheureusement lui succède.

Bertrand HULIN : beaucoup de choses que je partage ont été dites, sur l'aspect sociologique du travail du dimanche, ce n'est pas moi qui l'ai décrété, cette situation des travailleurs du commerce, de la grande distribution, c'est une réalité sociologique. Quant à la fable du dimanche matin travaillé parce qu'on le veut, c'est un peu comme le ruissellement, l'idée de favoriser les plus riches ne retombe jamais sur les plus pauvres. Je suis désolé de casser un conte de fée, mais c'est comme quand on apprend que le Père Noël n'existe pas, mais cela reste une réalité. Je rejoindrai Monsieur le Maire, l'agglomération doit se saisir, à moyen et long terme, de la question du travail du dimanche, de la question de la garde d'enfants, mais c'est un sujet complexe et mon intention lors du dernier conseil d'agglomération était de commencer l'ouverture de cette réflexion et de ce débat.

Didier PERRIER : la question du travail du dimanche est une question qui n'est pas simple, le souhait de travailler le dimanche n'est pas un choix généralement délibéré, je pense que la question du revenu qui a été évoquée n'est certainement pas la bonne façon de le prendre, quand vous dites « travaillez le dimanche, vous gagnerez davantage » ce n'est certainement pas la bonne façon de prendre la question du pouvoir d'achat. En revanche, la question du dimanche pose un certain nombre de problèmes, qui ont été évoqués, pour les familles, alors certes les familles monoparentales, mais pas uniquement, qui se retrouvent devant un problème de garde d'enfants.

Je reviendrai brièvement sur le conseil d'agglomération, on n'a pas senti chez le Président du conseil d'agglomération une préoccupation forte pour les familles qui étaient impactées, c'est le moins que l'on puisse dire. En revanche, je sais que le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin est particulièrement attentif aux problèmes des populations, aux problèmes qui peuvent être engendrés pour le salarié. Monsieur le Maire, je vous demanderai donc, si la commune de Cherbourg-en-Cotentin peut engager une réflexion sur ce problème-là. La commune de Cherbourg-en-Cotentin peut engager des pistes de façon à avoir un effet, un impact sur les familles, sur la garde d'enfants. Aujourd'hui, à travers le problème du dimanche et également à travers le problème de ce que l'on peut appeler les horaires atypiques, est-ce qu'un travail peut être fait pour apporter les réponses qui seraient à la mesure d'une collectivité ?

Benoit ARRIVÉ : je disais tout à l'heure que les employeurs, dans le cadre du travail du dimanche, ont un certain nombre d'obligations et lorsque j'ai animé la réunion à Valognes, avec Sébastien Fagnen et un certain nombre d'élus, nous avons rappelé que nous serons intraitables sur l'application des obligations des employeurs. Ils s'engagent à certaines contreparties, que vous connaissez, puisque bien évidemment les travailleurs du dimanche, sur ces journées particulières, ont des droits qui doivent être respectés et on y veille. Dans la délibération sur le travail du dimanche, il y a la question de la compensation, qui est là, et on doit veiller à l'application des mesures.

Je veux vous dire également aujourd'hui que l'on a pris une mesure forte, on déduit sur ce territoire des dimanches dits « du Maire », les jours fériés, ce qui n'était pas le cas précédemment à l'échelle du Cotentin, on le fait depuis 2 ans. Ce qui veut dire que par le passé, un certain nombre de grandes surfaces du territoire pouvaient ouvrir tous les jours fériés de l'année et en même temps les 5 dimanches « du Maire ». Aujourd'hui, c'est terminé, car conformément à la loi, et on y veille particulièrement, cela nous a valu quelques éléments de tension, on déduit des dimanches « du Maire » les jours fériés, dans la limite de 3 par an. Une grande surface qui a ouvert 3 jours fériés, ne se retrouve qu'avec 2 dimanches « du Maire », c'est quelque chose que l'on applique depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération et c'est une vraie avancée sociale.

Sur la question que vous posez, je dirais qu'il y a déjà une réflexion sur Cherbourg-en-Cotentin, de façon plus générale, on commence à réfléchir, avec Catherine Gentille et les services, sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, c'était un engagement de campagne électorale, et en plus c'est dans le texte de loi, c'est peu appliqué en France, mais c'est un sujet sur lequel on travaille.

Quant à la garde d'enfants, cela fait aussi partie des choses sur lesquelles on travaille à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, en profitant de la construction progressive de notre commune. Nous avons une réflexion nécessaire sur les modes de garde d'enfants puisque le territoire connaît une embellie économique et que si l'on veut attirer de nouvelles familles, il faut bien s'intéresser à la question de la garde. Je disais tout à l'heure à la conférence de presse, dans le cadre du pôle petite enfance qui ouvrira courant de l'année prochaine, nous avons augmenté le nombre de places en crèche. Nous travaillons déjà sur une réflexion pour aménager nos crèches municipales, notamment une, sur la question des horaires atypiques, pour ne pas laisser ce champ uniquement aux structures de garde privées qui existent sur le Cotentin. Donc, nous travaillons aujourd'hui à réfléchir sur, au moins, l'aménagement d'une de nos crèches qui pourrait travailler en horaires atypiques, mais cela demande un travail d'échanges. Nous aurons aussi comme objectif, Gilbert Lepoittevin en parle souvent, de revaloriser un autre mode de garde, qui est le plus répandu, qui est le mode de l'assistante maternelle indépendante. Je crois que c'est aussi un métier qu'il faut revaloriser et notamment auprès des jeunes générations. Il y en a de moins en moins, alors que c'est un métier intéressant et rémunérateur de façon très convenable, mais je crois qu'il faut le revaloriser en termes de communication.

Et puis, vous savez que l'on a aujourd'hui à Cherbourg-en-Cotentin une crèche familiale, où les assistantes maternelles travaillent toujours chez elles, mais sont salariées de la municipalité de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons comme projet la probable extension de ce service à l'ensemble de la commune, puisque c'est un système extrêmement performant. Je vous rappelle que l'on anime nos Relais Assistantes Maternelles avec des lieux dédiés, où les nourrices indépendantes peuvent se côtoyer, se renseigner et bénéficier d'un certain nombre d'accompagnements.

Donc nous sommes déjà dans cette réflexion-là.

16h16 Votants : **55**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

9 – ASSOCIATION UNION CHERBOURG COMMERCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'association « Union Cherbourg Commerce » est une association qui fédère les commerçants du cœur historique de Cherbourg-Octeville et du centre commercial Les Eléis, avec notamment l'organisation de la traditionnelle « Fête des normands » et d'animations pour les festivités de fin d'année en 2020. Il est proposé qu'elle reçoive une subvention municipale de 14.500 €.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association et à verser la subvention de 14.500 €

16h18 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

10 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTIONS POUR RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020. L'aide est versée sous forme d'une subvention accordée par le conseil municipal correspondant à 30 % du montant HT des travaux. Le montant de cette subvention est plafonné à 5.000 €. Les frais de conception et d'étude sont pris en compte jusqu'à 10 % du montant HT des travaux liés à la vitrine.

Le conseil municipal a :

- accordé une subvention de 2.678,10 € à EURL JANON représentée par M JANON Olivier qui a effectué la rénovation de la vitrine « JEU FACETIEUX » située 54 Rue Gambetta 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables lié à cette vitrine s'élève à 8.927 €,
- accordé une subvention pour un montant de 3.466,84 € au profit de la SASU RECHERCHES ET BIENS représentée par M. GUILLOTE Nicolas qui a effectué la rénovation de la vitrine « RECHERCHES ET BIENS » située 196 rue Gambetta 50110 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables lié à cette vitrine s'élève à 11.556,14 €. (Rectification de la délibération DEL2020_294 du 20 octobre 2020).

16h19 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

11 – PROLONGATION DE L'AIDE À LA RÉNOVATION DE VITRINES ET AU RENOUVELLEMENT DE MOBILIERS DE TERRASSES ET ÉTALAGES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

1/ Rénovation de vitrines

Le protocole d'accord relatif à l'aide à la rénovation des vitrines, en vigueur sur Cherbourg-en-Cotentin pour la période allant de 2018-2020, arrive à son terme. Ce dispositif participe activement au renouvellement et à l'embellissement des devantures commerciales, participe à l'amélioration du cadre de vie et à l'esthétique urbaine de la ville.

Le conseil municipal est sollicité pour renouveler ce dispositif en l'état pour l'année 2021, qui au regard de l'actualité sanitaire et des difficultés rencontrées dans ce cadre par le commerce et l'artisanat ne doit pas rompre avec une dynamique vertueuse de rénovation qualitative des devantures commerciales. Cette crise sanitaire ayant eu aussi un impact sur le calendrier électoral, la prorogation d'une année permettra à l'ensemble de la nouvelle équipe de mieux appréhender les enjeux de ce dispositif.

L'aide est versée sous forme d'une subvention correspondant à 30 % du montant HT des travaux subventionnés, plafonnée à 5.000 €.

2/ Renouvellement de mobiliers de terrasses et étalages

Le protocole d'accord qui a reconduit le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalages, en vigueur sur Cherbourg-en-Cotentin pour la période allant de 2018-2020, arrive à son terme. L'intérêt de cette action est de permettre d'améliorer le cadre de vie, et l'esthétique urbaine de la ville en accompagnant les professionnels à investir dans du mobilier extérieur, une terrasse ... en conformité avec les attentes décrites dans la charte de l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal est sollicité pour renouveler ce dispositif en l'état pour l'année 2021, qui au regard de l'actualité sanitaire et des difficultés rencontrées dans ce cadre par le commerce et l'artisanat et notamment chez les cafetiers et restaurateurs, qui bénéficient plus fréquemment de cette aide pour l'aménagement de leurs terrasses, ne doit pas rompre avec une dynamique vertueuse de rénovation qualitative des aménagements et mobiliers utilisés pour les terrasses. Cette crise sanitaire ayant eu aussi un impact sur le calendrier électoral, la prorogation d'une année permettra à l'ensemble de la nouvelle équipe de mieux appréhender les enjeux de ce dispositif.

L'aide est versée sous forme d'une subvention correspondant à 30 % du montant HT des dépenses d'achat et de pose du mobilier de terrasses et d'étalages. Le montant de cette subvention est plafonné à 3.500 €.

Le conseil municipal a validé le principe d'une reconduction de ces deux dispositifs sur l'année 2021 dans les mêmes termes.

Gérard DUFILS : j'ai lu et relu le texte de cette délibération et je voulais vous faire part de ma déception. Lors d'un précédent conseil, en septembre, nous les élus de Coopérative Citoyenne, sommes intervenus pour demander que dès 2021 des critères environnementaux soient pris en considération pour analyser les dossiers déposés. Or, je constate à la lecture de cette délibération, que d'une part, pour 2021 le dispositif qui prévalait en 2020 est reconduit tel quel, ce que je peux comprendre à la limite compte tenu de la crise sanitaire et des besoins d'aides des commerces aujourd'hui. Ce que je peux comprendre aussi parce que j'ai vu qu'une réflexion était engagée pour l'année 2021 pour préparer l'année 2022. Mais là où je ne comprends plus du tout, c'est quand je lis et relis cette délibération, comme je l'ai dit, sans qu'à aucun endroit on ne voie la volonté d'introduire quelconques critères environnementaux.

Vous dites à la fin du paragraphe 1, juste avant le A « A l'issue de ce bilan, une réflexion doit être menée en 2021 pour dresser le bilan du règlement et mieux articuler ce dispositif avec le dispositif de subvention ravalement de façade, notamment pour simplifier les démarches des commerçants et améliorer la lisibilité de ces dispositifs d'aides aux ravalements façades et vitrines », je dirais qu'à l'heure où il n'est plus discutable qu'il faille au moins atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, il ne m'apparaît pas exagéré de dimensionner les aides apportées par la collectivité, donc l'argent du contribuable, à la prise en compte de certains critères environnementaux.

En première analyse, je pense qu'une grille d'analyse pourrait être constituée, elle pourrait intégrer, bien sûr, des critères architecturaux, pour les vitrines et façades des critères liés à l'isolation thermique, au moins la justification de la satisfaction aux exigences réglementaires avec bonus si au-delà, pour les vitrines et accès, des critères liés à l'accessibilité (vous allez me répondre que c'est obligatoire, mais quand même vérifier la conformité), pour les matériaux employés des critères liés à leur durabilité, à leur caractère recyclable ou pas, à leur provenance (par exemple le bois pour les terrasses), à leur impact CO², au traitement en fin de vie et pour les enseignes des critères relatifs aux pollutions lumineuses.

Quant au principe de pouvoir bénéficier tous les 5 ans, ce qui laisse supposer la possibilité de remplacer, tout au moins en partie, sa vitrine tous les 5 ans, vous comprendrez que nous sommes là en contradiction avec les critères environnementaux intégrant la durabilité et l'impact CO², et là encore, on entre en plein dans le vif du sujet concernant la neutralité carbone pour 2050.

En l'état actuel, je vais être obligé de voter contre cette délibération, même si je suis pour que l'on continue à aider les commerces en 2021.

Ce que je demande c'est, n'est-il pas possible d'introduire ces critères environnementaux dans la réflexion qui va être menée courant 2021 en préparation des conditions d'attribution qui seront définies pour 2022 ?

Sébastien FAGNEN : cela pourra être l'une des pistes de réflexion de notre commission municipale liée à l'urbanisme, on peut tout à fait s'en emparer.

Une remarque sur la pollution lumineuse, comme j'avais déjà eu l'occasion de répondre à l'un de vos collègues lorsque l'interpellation avait eu lieu il y a quelques semaines de cela, nous corrélons à l'élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) qui nous permettra justement d'être plus contraignants en matière de publicité, notamment de publicité lumineuse. Les cas de figure sur les vitrines elles-mêmes sont particulièrement rares.

Par contre, je suis tout à fait ouvert à ce qui nous pussions réfléchir à des bonifications (je ne voudrais pas que cela se traduise par un malus, mais bien par un bonus) si l'emploi de matériaux plus respectueux de l'environnement sont utilisés pour la réfection des vitrines et des terrasses, cela ne peut qu'aller dans le bon sens.

Gérard DUFILS : Je dirais, suite à l'intervention qui a été faite tout à l'heure, concernant le chantier de la Mosaïque, la cohérence avec la présentation qui a été faite et que j'approuve, j'aimerais qu'elle soit reconduite au niveau des vitrines et j'ose espérer que ce sera le cas.

Sébastien FAGNEN : Comme je vous le disais à l'instant, il serait hors de question pour nous que cela se traduise par une aide moins-disante aux commerces, mais bien par une bonification, puisque notre collectivité peut se permettre, de par ses moyens financiers, d'engager un chantier particulièrement ambitieux comme elle va le faire pour la Mosaïque, il est évident que là, malgré le concours de la subvention, ce sont des fonds privés.

Vous n'êtes pas sans ignorer la crise que traversent les commerces de proximité, les marges de manœuvre que leur permettent leur trésorerie seront particulièrement moindres dans les années à venir et donc, il faudra que nous y soyons attentifs.

Néanmoins, il n'y a évidemment pas d'opposition de notre part à ce que nous puissions réfléchir ensemble dans le cadre de la commission municipale à la création de critères environnementaux pour apporter une bonification aux subventions que sont celles de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Sonia KRIMI : j'aimerais que l'on puisse avoir tous une pensée pour les commerçants ambulants, vous faites beaucoup de choses pour les commerçants et je vous en félicite. Vous êtes, comme moi, toute la semaine dans les marchés, vous savez très bien que sur les marchés on a des commerçants petits, ou moins petits, avec des produits locaux, avec une volonté d'animer nos marchés tout au long de la semaine, dans nos 5 communes déléguées. Une pensée pour eux dans les travaux de notre commission.

Sébastien FAGNEN : vous avez raison d'y faire mention, plus que les accompagner par la pensée, nous les accompagnons financièrement. Pierre-François Lejeune pourrait en témoigner et cela a été le cas lors de la présentation faite par Monsieur le Maire tout à l'heure lors de l'évocation d'une délibération, nous les exonérons de droits de place, dont ils doivent s'acquitter en temps normal, pour les aider à poursuivre leur activité.

16h27 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **2** Abstentions : **1** NPPV : **0**

12 – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR PRESQU'ÎLE HABITAT SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – AIDE FORFAITAIRE AU LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Dans le cadre de la programmation HLM établie chaque année sur le département de la Manche, Presqu'Île Habitat a obtenu de la part de l'État, plusieurs décisions favorables de financement pour quatre opérations de construction d'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de consolider le plan de financement de ces opérations, il est proposé qu'un accompagnement financier soit mis en place par la ville de Cherbourg-en-Cotentin sous la forme d'une aide forfaitaire de 7 000 euros par logement locatif créé.

Il s'agit de la construction de 14 logements impasse Orange (aide forfaitaire de la commune 98.000 €), 29 logements 155 rue des Vindits (aide forfaitaire de la commune 203.000 €), 8 logements 44-46 rue Tour Carrée (aide forfaitaire de la commune 56.000 €) et 30 logements 23 place Louis Darinot (aide forfaitaire de la commune 210.000 €).

Le conseil municipal a accordé à Presqu'Île Habitat une subvention totale de 567.000 € pour le financement de ces opérations.

Barzin VIEL-BONYADI : c'est une bonne chose de poursuivre la construction de logements sociaux et de faire en sorte que Cherbourg-en-Cotentin reste une ville accessible. Parmi la liste de projets, dans la délibération, il en a plusieurs qui vont dans le sens de notre vision d'une ville durable, d'une ville qui se reconstruit sur elle-même, vous parliez à l'instant de reconquête, c'est une bonne chose.

Toutefois, il est difficile de ne pas mentionner le programme qui concerne Grimesnil, développer Grimesnil c'est encore une fois grignoter les sols, grignoter, j'oserais dire, la campagne, continuer de bétonner, continuer l'étalement urbain.

Je crois vraiment que tout le monde aurait été gagnant si vous vous étiez concentrés sur la première option, celle de reconstruire la ville sur elle-même. Ce qui est, non seulement, la seule option pour garantir une ville durable, mais également une option indispensable en matière d'urbanisme, vous en conviendrez je le pense.

Sébastien FAGNEN : Je ne voudrais pas déflorer le débat que nous aurons tout à l'heure à l'occasion de l'examen du CRAC de la ZAC Grimesnil-Monturbert, qui sera présenté par Ralph Lejamtel, (le hasard veut que vous soyez assis à la place où il était presque assis sous le précédent mandat) et je me souviens de remarques à peu près semblables que nous formulait Ralph Lejamtel, qui est maintenant acquis à la cause de la ZAC Grimesnil-Monturbert.

Je ne doute pas que lors du prochain mandat vous aussi vous serez convaincu de la pertinence de cette ZAC. Nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges particulièrement intéressants sur la ZAC Grimesnil-Monturbert.

Je pense que sur des programmes comme ceux-là, il est nécessaire que nous ayons une vue un peu plus large que sur le seul territoire de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, mais plutôt à la hauteur du Cotentin lui-même et donc de notre communauté d'agglomération, même en voyant plus loin, à l'échelle du SCOT, qui ajoute la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Comme j'ai eu l'occasion de le dire sous le précédent mandat à plusieurs reprises, je trouve préférable, en matière de sobriété foncière, que ces logements, plus denses qu'un lotissement que nous pouvons retrouver de manière assez conséquente parfois sur des communes du Cotentin, voient le jour ici, en continuité du tissu urbain déjà particulièrement dense d'Octeville, plutôt qu'au milieu des champs encore exploités d'une commune qui se situe à une vingtaine de kilomètres d'un centre-bourg. Il est préférable que nous ayons cette vue en matière d'aménagement de territoire plutôt que le « laisser-faire », qui reviendra à construire des pavillons individuels excentrés et avec les conséquences que vous n'ignorez pas, et dont la crise des gilets jaunes a été l'une des émanations.

Nous sommes fidèles à la ligne qui a toujours été la nôtre, à savoir la reconquête du bâti dégradé, avec des actions particulièrement fortes. Je pense que nous aurons l'occasion de reparler, dans les prochaines semaines, d'un dossier emblématique qui est celui du bâtiment HAVET. Enfin, l'arrêté d'expropriation a été signé, mais je ne voudrais pas trop m'emballer, comme l'a rappelé tout à l'heure notre ami Bertrand Hulin, le Père Noël n'existe pas, les miracles non plus. Il est donc fort probable que nous ayons affaire à une contestation judiciaire de l'arrêté d'expropriation. Néanmoins, dans les prochains mois, j'ai bon espoir que nous soyons enfin propriétaires de cet immeuble, emblématique du bâti dégradé, du cœur de ville.

Cela participe en effet à la reconstruction de la ville sur elle-même et nous souhaitons développer l'offre d'habitat de manière particulièrement diversifiée. Tous les produits ne plaisent pas de manière uniforme à la population et il faut que le parcours résidentiel que nous proposons aux habitants puisse répondre à leurs envies. C'est la raison pour laquelle nous proposons à la fois des offres qui se concrétiseront par des appartements en cœur de ville, comme cela a été présenté tout à l'heure, où alors de l'habitat moyennement dense sur une ZAC qui n'est pas d'étalement urbain, mais de continuité urbaine. Je pense que cela a son importance et cette nuance est fondamentale pour le cas de la ZAC Grimesnil-Monturbert, qui je le rappelle obéit à des règles bien particulières, puisqu'une zone d'aménagement concerté nous permet justement d'être au rendez-vous de la qualité urbaine et aussi d'une densité que nous impose le SCOT. Une densité qui sera plus importante consécutivement à la révision du SCOT et je pense que l'on peut s'en féliciter et Cherbourg-en-Cotentin est plutôt exemplaire en la matière.

Mais il faudra poursuivre les efforts, je vous rejoins parfaitement, pour que cet état d'esprit puisse être insufflé à l'échelle de notre belle presqu'île du Cotentin.

Benoit ARRIVÉ : un dernier mot de complément. Aujourd'hui nous avons aussi une gestion à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, pour rester maîtres des surfaces foncières, et je remercie Ralph Lejamtel du travail qui est fait actuellement, on commercialise en priorité les deux zones, Grimesnil-Monturbert et les Jardins de l'Agora, avec un certain nombre de projets, compte tenu de la bonne santé économique du territoire.

Nous sommes aujourd'hui sur un travail qui vise à construire sur les ZAC un certain nombre de logements dont nous avons besoin, notamment pour accueillir d'autres travailleurs Australiens dans le cadre du travail avec Naval Group. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous dans les semaines qui viennent puisque les choses avancent vite et que l'on est aujourd'hui en travail permanent avec, à la fois les services, les élus et puis des investisseurs et un certain nombre de constructeurs, pour continuer à dynamiser ces zones. Lorsque les zones seront jugées de bonne taille et de bonne facture, sachant que l'on s'intéresse aussi à une cohérence architecturale, et bien on pourra continuer à retravailler sur d'autres déploiements, mais en insistant, comme l'a dit Sébastien Fagnen, sur la capacité de la ville à se reconstruire sur elle-même, et c'est valable quelle que soit la commune déléguée.

J'insiste aussi sur le parcours résidentiel, je crois que c'est la force de Cherbourg-en-Cotentin, on l'a vu au travers des dernières commercialisations. Les logements de la Cité Coloniale, bientôt terminés, se sont très bien commercialisés, à une époque on a vu aussi un engouement pour Chardine. Je crois que la force aujourd'hui de Cherbourg-en-Cotentin, c'est de proposer une offre d'habitat diversifiée, publique et privée, avec des logements différents, ce qui permet à la famille d'évoluer et de changer de logement en fonction de ses besoins, le temps faisant son œuvre, et de garder les gens à l'intérieur de Cherbourg-en-Cotentin.

16h36 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

13 – CUISINE ÎLE DE FRANCE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION (CLOS ET COUVERT) EN VUE D'ACCUEILLIR DES ASSOCIATIONS GÉRÉES PAR LE CCAS

Rapporteur : Valérie VARENNE

Benoit ARRIVÉ : nous sommes allés sur place avec Valérie Varenne, Sébastien Fagnen et Dominique Hébert il y a quelques jours, c'était un engagement que nous avons pris auprès des Restos du Cœur.

Je remercie de nouveau les services pour le travail qui a été fait en très peu de temps.

Valérie VARENNE : Je m'associe aux remerciements que vous venez d'apporter, aux services techniques et à la directrice de l'action sociale, qui ont pu proposer, pour lancer la campagne d'hiver des Restos du Cœur, de nouveaux locaux sur le quartier des Provinces.

La restauration scolaire sur Cherbourg-en-Cotentin est actuellement assurée à partir de plusieurs sites de production, publics ou privés.

Le site « Île de France » à Cherbourg-Octeville assure la production de 700 repas /jour et la distribution de 94 repas/jour pour les enfants de l'école Noblet et les CM2 de l'école Baquesne. Noblet est la seule école de Cherbourg-Octeville qui ne dispose pas de restaurant scolaire sur place.

Le site Île de France est dans un état patrimonial dégradé. Des travaux de réparation ont été entrepris ces dernières années dans l'attente de la concrétisation d'un projet de cuisine centrale unique à Cherbourg-en-Cotentin.

Le 23 octobre 2019, le conseil municipal a retenu le projet consistant en la réhabilitation de la cuisine de l'ancien Centre Hospitalier des Armées en une cuisine centrale à destination des écoles de Cherbourg-en-Cotentin pour une capacité de production journalière de 3.500 repas.

Un projet de restaurant scolaire à proximité immédiate de l'école Noblet est à l'étude. En attendant qu'il se concrétise, la salle de restauration du site « Île de France » sera maintenue.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné une importante augmentation de la fréquentation des Restos du cœur (+ 22%). Les bénévoles des Restos du cœur ont alerté le CCAS que leurs locaux situés 4 rue de Cambrésis seraient trop petits pour tenir la campagne hivernale. Le 14 septembre 2020, le transfert des Restos du cœur sur le site de la Cuisine Île de France et les deux premières phases de travaux associées ont été validés.

La première phase de travaux a pu se faire selon le calendrier fixé, pour un montant de 30.000 euros TTC de travaux, 8.000 euros TTC en régie et 33.000 euros TTC de location jusqu'en septembre 2021.

Pour optimiser les coûts de travaux, les Restos du cœur intégreront le bâtiment lorsque la cuisine Île de France arrêtera sa production, à l'été 2021. Le service de restauration scolaire et les Restos du cœur se partageront alors des locaux de la cuisine, sachant que le service de restauration scolaire n'utilisera plus qu'une partie réduite de la cuisine, pour du stockage.

La deuxième phase de travaux, de janvier 2021 à l'été 2021, est estimée à 255.000 euros TTC de travaux. La troisième phase de travaux, été 2022, est estimée à 213.000 euros TTC de travaux.

Ce projet s'élèverait donc à 500.000 euros TTC de travaux et 33.000 euros TTC de location. Ce coût permettrait de réhabiliter un bâtiment de la ville en mauvais état, de changer son image, d'améliorer son confort d'usage, de réduire ses coûts de fonctionnement et de lui donner un nouvel avenir pour un usage associatif en faveur de la lutte contre la grande précarité.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à :

- valider le programme de travaux, son calendrier et ses coûts prévisionnels,
- engager les études nécessaires,
- lancer les consultations d'entreprises nécessaires,
- solliciter les subventions les plus larges,

Valérie VARENNE : nous sommes allés voir les Restos du Cœur au lancement de leur campagne, ils sont satisfaits de ces nouveaux locaux et ils attendent la suite du programme, mais dans un premier temps, ils sont vraiment satisfaits d'avoir pu investir un plain-pied, puisqu'ils avaient un local avec des escaliers, ce qui était un peu difficile pour le stockage.

Je profite de cette délibération, pour parler d'une chose qui me tient à cœur. Aujourd'hui en France, c'est 8 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim, c'est 12 % de la population. Toutes ces associations, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Chaudrée, qui viennent en aide sur notre territoire à cette population, font un travail extraordinaire, un travail porté par des bénévoles, que la municipalité soutient par des subventions ou par des locaux.

Un pays qui fait partie des pays riches, se doit de réfléchir à deux urgences, l'urgence climatique et l'urgence sociale. Les inégalités se creusent, la crise sanitaire a mis en lumière toutes ces personnes, les familles, les travailleurs les plus pauvres, les étudiants, comme Monsieur le Maire l'a rappelé dans ses propos liminaires, je tiens à remercier les associations qui, sur notre territoire, agissent tous les jours envers ces populations.

Benoit ARRIVÉ : je me joins à vos remerciements sur les associations de solidarité, qui travaillent beaucoup. Vous l'avez dit, la crise a accentué les inégalités, a accentué la pauvreté, on le constate tous les jours en discutant avec les responsables d'associations. Effectivement, la ville les aide financièrement, techniquement, met à disposition des locaux et d'autres aides techniques, mais c'est bien les bénévoles qu'il faut saluer, vous avez raison de le faire.

16h42 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU FONDS D'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La pandémie Covid-19 au printemps 2020, a marqué l'arrêt brutal de l'activité associative du territoire. Un grand nombre d'associations sportives, culturelles, artistiques, économiques, et autres ont dû cesser partiellement ou totalement leurs activités. Afin d'aider les associations à limiter l'impact de la Covid-19, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a voté la constitution d'un fonds d'aide d'urgence aux associations. Ce fonds a vocation à soutenir les associations mises en difficulté par la Covid-19 afin de leur permettre de reprendre leurs activités à l'issue de la crise sanitaire.

Une quarantaine de dossiers ont été déposés depuis le 3 juin 2020. Le montant des aides exceptionnelles est calculé d'après le reste à charge des pertes de recettes et/ou des dépenses supplémentaires liées à l'épidémie COVID-19 et au regard de la situation globale de l'association (besoins, état de la trésorerie, présence d'éventuels placements...).

Suite à l'étude des dossiers complets il est proposé d'aider les associations suivantes :

Association	Domaine	Montant de l'aide Fonds Covid-19
Club Kayak Manche Nord Cotentin	Kayak	12.500 €
Gym à La Glacerie	Gymnastique	1.400 €
Le Rhino l'a vu	Spectacle vivant	2.200 €
Association Sportive Querqueville : les 10 km du Cotentin	Évènementiel sportif	1.300 €
Atelier Musical Artistes du Cotentin	Culture	5.500 €
École de Preeti	Solidarité / évènementiel	1.800 €
Association Soins Santé	Solidarité : aide à domicile	2.000 €
Danses en Manche	Culture	240 €
Temps que la danse	Culture	320 €
Association Œnophile Cherbourgeoise	Culture	30 €
La Cotentaine	Culture	120 €
Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin	Culture	180 €
Association Culturelle de la Polle	Culture	134 €
Open de tennis féminin	Sport	820 €
USLG Basket Ball	Sport	15.000 €

Le conseil municipal a autorisé le versement des montants d'aide exceptionnelle dans le cadre du fonds d'aide d'urgence aux associations mentionnées ci-dessus et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de conventions avec les associations non conventionnées, ou le cas échéant, d'avenant aux conventions d'objectifs et de moyens préexistantes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et les associations.

16h47 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

15 – ŒUVRE COMMUNALE LAÏQUE DE VACANCES OCTEVILLAISE (OCLVO) – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE LOCAUX

Rapporteur : Dominique HÉBERT

L'association OCLVO justifie l'intérêt de la collectivité car elle propose, pour les enfants de l'âge maternel à l'adolescence, des activités ludiques et culturelles accessibles au plus grand nombre pendant les vacances scolaires en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, l'épanouissement de l'enfant et le développement de son autonomie. Ces missions sont développées durant les vacances scolaires (hormis Noël) sur trois accueils de loisirs et lors de séjours organisés à l'extérieur. Les enfants sont sous la responsabilité des équipes d'animation de l'OCLVO qui travaillent en concertation et en cohérence avec l'ensemble des structures municipales.

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs annuelle définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 € par an. L'OCLVO est concernée par ces dispositions car elle bénéficie d'une subvention annuelle de 205.000 €.

Le service de la restauration municipale fournira les repas aux enfants inscrits à l'OCLVO et les facturera à l'association selon la tarification de la restauration scolaire, appliquée à la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La commune prendra à sa charge le coût des repas pris par les animateurs de l'association durant les vacances scolaires. L'OCLVO devra déclarer ce montant annuel au titre de son bilan d'activité transmis à la CAF. L'association bénéficiera de l'accès, à titre gracieux, aux équipements sportifs et piscines, durant les vacances scolaires, dans la mesure des créneaux horaires disponibles et des ouvertures techniques possibles de ces établissements.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de locaux avec l'OCLVO, pour l'année 2021.

16h50 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – CAISSE DES ÉCOLES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – ADOPTION DES STATUTS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin a été créée, par délibération, en 2019. Il s'agit d'un établissement public administratif local dont le rôle est de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille. Ses compétences peuvent être étendues à des actions à caractères éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants de la commune relevant de l'enseignement du premier et du second degré et du programme de réussite éducatif.

Suite à la création de cet établissement public à l'échelle de la nouvelle commune, il convient désormais d'adopter ses statuts.

Le conseil municipal a adopté les statuts de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'adoption de ces statuts.

16h52 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

17 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT **APPLICATION DE LA LOI DU 26 JUILLET 2019**

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En application de l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, les communes ont l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat du premier degré, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans et emporte de fait l'obligation de financement des classes maternelles privées sous contrat, dans les mêmes conditions que les classes maternelles publiques. En contrepartie, l'article 17 de ladite loi mentionne que l'État attribuera de manière pérenne une compensation financière à chaque commune qui ne versait pas déjà un forfait pour les élèves de maternelle.

Suite à la création de Cherbourg-En-Cotentin et à l'augmentation mécanique des effectifs élémentaires à prendre en compte dans le calcul du forfait à verser aux écoles privées, le conseil municipal avait mis fin à la prise en charge facultative des 5 classes maternelles des écoles Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Joseph. Pour l'école Sainte Jeanne d'Arc, une dégressivité de la participation communale a été mise en place pour ne pas fragiliser financièrement l'école, avec un dernier versement correspondant à un quart du forfait communal sur l'année scolaire 2019-2020.

Il est donc proposé de mettre en œuvre la nouvelle dépense obligatoire due aux écoles privées à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Afin de mettre en œuvre la nouvelle dépense obligatoire, un avenant aux conventions passées avec chacun des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des 9 écoles privées concernées est nécessaire.

Le conseil municipal a fixé les montants de la participation financière de la commune de Cherbourg-en-Cotentin aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles privées sous contrat d'association, (923,13 € par année scolaire par élève pour le premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020 et 930,11 € par élève pour les deuxième et troisième trimestres de la même année), en précisant que les enfants ayant 3 ans après le 31 décembre de l'année scolaire de référence ne seront pas pris en charge et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature d'une nouvelle convention avec les établissements concernés.

Bernard BERHAULT : je voudrais savoir la différence entre ce que donne l'État et ce que donne Cherbourg-en-Cotentin ?

Dominique HÉBERT : je vais vous expliquer le mécanisme de cette loi de l'école de la confiance. Le calcul de ce que l'on doit verser est simple, on vérifie le nombre d'enfants qui ont plus de 3 ans à la date du 31 décembre et qui résident sur Cherbourg-en-Cotentin, et ce nombre d'enfants est multiplié par le forfait correspondant, 923 € pour les maternelles et 575 € pour les élémentaires. L'addition des deux montants donne la somme globale que l'on doit verser aux écoles privées sous contrat. On avait un montant versé en 2018/2019, uniquement pour les écoles élémentaires, en 2019/2020, écoles élémentaires et maternelles, et donc l'augmentation de ce forfait pour Cherbourg-en-Cotentin est de 441.590 €. Où cela se complique, puisque l'État a pris l'engagement de compenser l'augmentation (et c'est là qu'est la subtilité) du coût de l'éducation pour les enfants en école maternelle et élémentaire, publique ou privée, il faut que l'on prenne le montant des dépenses pour les écoles publiques et le montant des dépenses pour les écoles privées, et les services de l'État font la comparaison entre les deux. Ce qui veut dire qu'une année comme l'an dernier, où on a une baisse des élèves sur Cherbourg-en-Cotentin, mécaniquement cela fait baisser le coût payé en termes de fonctionnement par la ville pour les écoles publiques. Donc, l'État ne nous compense pas cette baisse, et le montant estimé de la compensation, par nos services, est de 383.580 €. C'est-à-dire pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin 58.000 € que l'on ne récupère pas sur le forfait qui est versé aux écoles privées. L'État compense partiellement les engagements mis en œuvre dans la loi de l'école de la confiance.

Bernard BERHAULT : Cela n'empêche que c'est la loi qui l'impose, donc on est obligés de payer, c'est prendre les gens pour des imbéciles. Je n'ai rien contre l'école privée, chacun met ses enfants où il veut, mais quand je vois comment on détruit l'école publique, on vote des lois sur la laïcité et après... c'est plus que limite. Imposer c'est bien, mais il y en a un peu marre de payer à la place de l'État, ce n'est pas aux collectivités, que l'on taxe de plus en plus et à qui on donne de moins en moins de subventions, d'être obligés de payer pour l'État. Cela commence à être une habitude.

Nathalie RENARD : l'estimation de l'application de la loi du mois de juillet 2019 elle est de 58.000 € pour la ville ?

Dominique HÉBERT : c'est l'estimation du coût net, c'est-à-dire que l'on va récupérer de l'État 58.000 € de moins que ce que l'on va verser aux écoles privées. L'impact de cette loi, qui rend l'école obligatoire à 3 ans, coûte 58.000 € à la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Benoit ARRIVÉ : c'est une décision de l'État qui n'est pas compensée financièrement et qui a un impact pour le budget des collectivités locales.

17h00 Votants : **55**

Pour : **41** Contre : **2** Abstentions : **9** NPPV : **3** (Bertrand Hulin, Didier Perrier et Nadège Plaineau)

18 – SUBVENTION DE NOËL ATTRIBUÉE AUX ÉCOLES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Une subvention de Noël est attribuée tous les ans aux écoles maternelles et élémentaires publiques de Tourlaville. Pour l'année 2020, le montant a été budgétisé sur une ligne de crédits globale. Il y a donc lieu de procéder à une répartition par association scolaire en fonction du nombre d'élèves scolarisé en fin d'année.

Le conseil municipal a donc autorisé la répartition de la somme de 6.717,80 € par association scolaire et le versement aux coopératives scolaires.

18h14 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif. La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Le conseil municipal a voté par chapitre les décisions modificatives 2020 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative 2020 et du rapport de présentation de cette dernière et a autorisé Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18h18 Votants : **55**

Pour : **45** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

20 – COOPÉRATIVE DU BECQUET – RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00028) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°1/2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération 2015-12-17/21 du 17 décembre 2015, la commune de Tourlaville avait créé l'autorisation de programme pour la coopérative du Becquet.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise l'actualisation des crédits de paiement comme suit :

- 2016 4.726,00 €
- 2017 129.841,54 €
- 2018 923.731,03 €
- 2019 1.591.170,84 €
- 2020 218.489,00 €
- 2021 301.483,59 €

soit un total de 3.169.442,00 € TTC.

18h19 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

21 – CONSTRUCTION D’UN PÔLE PETITE ENFANCE – ZONE DES BASSINS – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00269) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°2/2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération 2018-177 du 11 avril 2018, la commune avait créé l’autorisation de programme pour la construction d’un pôle petite enfance.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise l’actualisation des crédits de paiement comme suit :

CP 2018188.702,95 €
CP 2019944.081,88 €
CP 20201.653.236,79 €
CP 20212.968.154,38 €

soit un total de 5.754.176,00 € TTC.

Benoit ARRIVÉ : le chantier va reprendre en février 2021 et il sera livré à la fin de l’année. Nous faisons le point ce matin, avec Gilles Lelong, sur le pourquoi du retard, les problèmes techniques que l’on a pu rencontrer.

Bruno FRANÇOISE : peut-on avoir des précisions techniques sur les malfaçons concernant le bâtiment ?

Benoit ARRIVÉ : il n’y a pas de malfaçons sur le bâtiment.

Bruno FRANÇOISE : je pensais que cela avait pris du retard à cause de malfaçons.

Benoit ARRIVÉ : il y a eu du retard à cause du COVID, à cause des intempéries, à cause de la nature du sol (présence de roches sur la zone des Bassins) et également à cause de la question de la charpente. Mais nous ne sommes pas dans la définition de ce qu’on appelle des malfaçons en termes de bâtiment.

Gilles LELONG : nous avons eu effectivement un certain nombre de problèmes sur ce chantier, ils sont liés, en premier lieu, à des problèmes sur les fondations, c’est-à-dire que des sondages avaient été faits avant de procéder aux pieux des fondations, ces sondages n’avaient rien révélé, mais lorsque nous avons voulu procéder à la fabrication de ces pieux on s’est aperçus qu’il y avait des enrochements conséquents qui n’avaient pas été décelés par les sondages.

Nous avons eu aussi, comme l’ensemble des chantiers en Normandie et en France, des conditions météorologiques qui ont été déplorables et qui ont entraîné un certain nombre de retards, puis est venue se conjuguer à cela la période COVID. Voilà une partie des retards.

Il s’est avéré ensuite que la structure même du bâtiment et les calculs qui avaient été faits, qui avaient prévu sur ce bâtiment une charpente en bois, ont fait ressortir une fragilité du bâtiment avec une charpente en bois. Nous avons décidé de relancer l’ensemble des calculs et de passer plutôt sur une charpente métallique. Elle est en cours de construction et le chantier reprendra au début du mois de février.

18h22 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

22 – RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE POUR AMÉNAGEMENT TENNISISTIQUE ET RÉNOVATION DU STADE DES FOURCHES – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00329) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°2/2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Benoit ARRIVÉ : le dossier avance, l’équipement sera livré en avril. Je crois qu’il sera parmi les plus beaux centres de Normandie, c’était notre ambition, c’est un beau projet qui est à la hauteur de Cherbourg-en-Cotentin.

Par délibération 2018-176 du 11 avril 2018, la commune avait créé l’autorisation de programme relative à la reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise l'actualisation des crédits de paiement comme suit :

CP 2018 41.975,18 €
CP 2019 1.772.619,21 €
CP 2020 2.119.674,22 €
CP 2021 1.445.728,39 €

soit un total de 5.379.997,00 € TTC.

18h23 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

23 – RÉVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) LIBRE 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil communautaire avait arrêté le montant de l'attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2020. En effet, suite aux importants transferts réalisés au 1^{er} janvier 2019 et à la mise en place de services communs, il s'avère nécessaire de procéder cette année à une révision des AC libres. Celle-ci doit permettre de prendre en compte de nouveaux services faits, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues en 2019 par le rapport d'évaluation de la CLECT.

En 2019, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a perçu une AC définitive pérenne de 25.030.104 € en fonctionnement et -296.183 € en investissement.

Le conseil municipal a approuvé le montant d'AC libre 2020, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

- AC libre 2020 en fonctionnement :25.000.117 €
- AC libre 2020 en investissement : -1.301.697 €

18h26 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

24 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise les mesures permettant de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif, si ce dernier n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique. Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal a autorisé l'ouverture des crédits d'investissement, le montant total des ouvertures de crédits limitées à 25 % des inscriptions du budget prévisionnel 2020 (budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives) se présente ainsi par budget :

- Budget principal :11.453.565,50 €
- Budget annexe camping :48.315,04 €
- Budget annexe des panneaux photovoltaïques : 33.375,46 €
- Budget annexe du port de plaisance : 133.542,50 €
- Budget annexe locations : 216.596,70 €
- Budget annexe des parkings : 221.679,25 €

18h27 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

25 – AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les subventions ne peuvent être mandatées qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure. Considérant que certains organismes, établissements publics et privés ont un besoin de trésorerie dès le mois de janvier pour assurer leurs missions, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2021, afin d'autoriser le versement d'avances.

Le conseil municipal a décidé d'allouer les montants aux associations et autres organismes figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes avant le vote du budget primitif 2021.

Bruno FRANÇOISE : y a-t-il une règle pour les versements, 70 % maintenant et 30 % en mars ?

Dominique HÉBERT : il n'y a pas de règle, il peut y avoir des différences, l'exemple qui me vient à l'esprit est le challenger de tennis, en général le tournoi a lieu en février, donc on donne 100 %. Il peut y avoir une adaptation en fonction des situations des associations ou des manifestations par rapport à leur calendrier. Il n'y a pas de règle absolue, nous tenons compte aussi de ce qui existait dans les communes déléguées de manière historique. Cela fait partie des choses qui seront à travailler par notre collègue Claudine Sourisse dans le cadre de l'harmonisation des subventions.

Bruno FRANÇOISE : lorsque les présidents des associations reçoivent cet acompte, ils ne savent pas si c'est 70 % et qu'ils auront peut-être 30 % plus tard. Ils ne sont pas au courant du pourcentage alloué en avance de subvention ?

Gilbert LEPOITTEVIN : les associations sont globalement au courant de ce dispositif qui existe depuis de nombreuses années. La répartition était différente d'une commune à l'autre, cela fait partie des choses qu'il faudra harmoniser.

Barzin VIEL-BONYADI : je voudrais une précision sur la subvention attribuée à l'association « En sortant de l'école », vous allez croire que je m'acharne, j'avais déjà interrogé Monsieur Hébert sur la nature du travail effectué par les membres de l'association en septembre, il s'agit bel et bien d'un travail et cela justifierait que ces personnes soient salariées. Beaucoup de villes le font, des grandes, des petites, notamment Paris qui emploie des personnes salariées pour cette mission. Ce qui nous interroge c'est que, dès lors que ce sont des bénévoles, comme l'indique la convention votée en septembre, qui remplissent cette mission, comment justifier une subvention aussi importante de 37.940 € ? Surtout s'il s'agit, comme vous venez de le dire d'une avance, à ce titre il serait judicieux d'avoir des précisions sur le montant total que vous escomptez attribuer à cette association pour 2021.

Dominique HÉBERT : on reviendra vers vous pour vous donner le montant précis de la subvention prévue pour l'année 2021. On en a déjà débattu, mais cette subvention va être recalculée cette année car cette association a remplacé « au pied levé » la FCPE, qui gérait ce service sur le territoire d'Equedreville-Hainneville. Leur périmètre s'accroissant, le nombre d'écoles à sécuriser le matin, le midi et le soir augmentant, la subvention va aussi augmenter de manière proportionnelle.

Nous avons déjà eu ces échanges, les personnes qui sécurisent la sortie des écoles doivent-elles être des agents municipaux ? Cela peut exister dans d'autres communes, mais c'est à chacun de choisir son propre modèle. Sur Cherbourg-en-Cotentin, on travaille beaucoup avec les services sociaux du CCAS, on utilise, avec les associations, ces missions de sécurisation des sorties d'écoles pour faire un travail d'insertion. On n'est pas forcément dans un emploi pérenne, durable dans le temps, comme pour un agent municipal, nous sommes là pour accompagner au quotidien des personnes qui peuvent être en difficulté et pour pouvoir les remettre sur une voie d'insertion, en direction de l'emploi ou d'autres activités.

Ce choix est fait, avec des associations, de manière historique, sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, depuis longtemps, et nous sommes restés sur ce modèle. Je crois que les différentes associations qui gèrent ces services sont très contentes de la manière dont les choses sont organisées, en lien avec les services éducation de la commune.

18h34 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **1 (Daniel Morin)**

26 – CONVENTION DE SERVICE COMMUN « FINANCES » - AVENANT N°2

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération n°2018_628 du 13 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé de la création du service commun « Finances » et avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente. Suite à la nouvelle organisation du pôle finances validée en comité technique paritaire le 23 juin dernier, il convient de modifier les articles et annexes de la convention relatifs à la description, la composition et la répartition des dépenses du service commun afin de tenir compte de la mutualisation à 100 % de la direction de la comptabilité à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou le Maire adjoint à signer l'avenant n°2 à la convention de service commun « Finances » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

18h35 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

27 – CRÉATION DE L'ATELIER MUNICIPAL DE L'ACHAT PUBLIC

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'accès des entreprises locales à la commande publique est un enjeu pour le développement économique des territoires et la croissance des petites et moyennes entreprises. Depuis quelques années, les collectivités cherchent à modifier leur pratique d'achat en promouvant l'achat responsable, notamment par les circuits courts, qui répond également à des préoccupations environnementales et de lutte contre le réchauffement climatique.

Les marges de manœuvre existent, même si elles sont relativement encadrées par les textes. L'interdiction d'employer des critères d'attribution liés à l'implantation géographique des candidats connaît ainsi quelques exceptions et le code de la commande publique offre aux acheteurs des outils leur permettant de faciliter l'accès des entreprises locales à leurs marchés (définition claire des besoins, pratique du sourcing, allotissement, territorialisation, mesures de publicité adaptées).

De même, au stade de l'attribution des marchés, les acheteurs peuvent se fonder sur des critères tels que le développement des approvisionnements directs ou les performances en matière de protection de l'environnement. Un critère d'attribution peut même prendre en compte l'implantation géographique des candidats s'il est justifié par l'objet du contrat ou par ses conditions d'exécution (rapidité d'intervention, proximité et accessibilité, connaissance de l'environnement local).

La mise en place de ces dispositions doit cependant se faire dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats.

Au titre du mandat 2020/2026, l'équipe municipale s'est engagée à mettre en place une réflexion sur ses pratiques d'achat et ses règles internes de commande publique. Une instance de réflexion va donc être mise en place en vue de définir de manière concertée et partagée les principes internes régissant les achats au sein de la collectivité.

Ces travaux seront organisés au sein de l'atelier municipal de l'achat public.

Au vu de la diversité des sujets qui pourraient être abordés, il apparaît souhaitable que la collectivité se fasse accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage, spécialisé en commande publique et achats responsables, pour accompagner la démarche de l'atelier municipal de l'achat public. Outre l'animation des travaux il sera force de proposition et soucieux de la compatibilité des propositions avec le droit de la commande publique.

L'objectif est de pouvoir tenir une première réunion de l'atelier municipal de l'achat public courant du premier trimestre 2021, puis de poursuivre les travaux avec une périodicité régulière de réunion, à définir, que les travaux de l'atelier municipal de l'achat public (définition de la politique achat et guide interne de l'achat) puissent faire l'objet d'une présentation lors d'une séance du conseil municipal courant du second semestre 2021.

A compter de 2022, le rôle de l'atelier municipal de l'achat public pourrait évoluer vers une démarche d'évaluation périodique, afin de dresser un bilan de l'acte d'achat, d'apprécier la pertinence des orientations fixées et de les réajuster pour tenir compte de l'évolution du contexte de l'achat public.

Le conseil municipal a validé la démarche de création de l'atelier municipal de l'achat public.

Benoit ARRIVÉ : c'était un engagement de campagne, essayer de mieux acheter, de façon plus responsable, tout en respectant le code des marchés publics, essayer de faire que nos achats, qui sont importants compte tenu de la taille qui est la nôtre et de notre budget, profitent à l'économie Normande. C'est un vrai travail de fond que Gilbert Lepoittevin est en train de faire et je suis très heureux que l'on avance sur de dossier.

Barzin VIEL-BONYADI : Nous voyons d'un très bon œil la création de cet atelier municipal, c'était aussi une réflexion que nous avons menée lors de la campagne, au sein de la Coopérative Citoyenne. Le fait d'entamer ce travail de refonte des critères est une très bonne chose, le fait d'introduire des conditions environnementales et des clauses sociales est également très bien et nous sommes satisfaits que notre groupe soit invité à rejoindre cet atelier. Nous aurions aimé faire partie de la CAO, mais malheureusement nous n'avons pas pu et bien évidemment nous serons extrêmement vigilants pour que le travail qui émanera de l'atelier se décline en changements concrets dans notre manière d'acheter au sein de la municipalité.

18h43 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

28 – EXPLOITATION DU GÎTE DE LA MANUFACTURE – CONCESSION – CHOIX DU CANDIDAT – APPROBATION DU CONTRAT

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, une convention de délégation de service public avait été conclue en 2014 pour l'exploitation du gîte de la Manufacture, avec Madame TAJA, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la nécessité de procéder au reclassement du gîte en habitation (accueil de moins de 15 personnes et moins de 5 chambres), un avenant de prolongation de délai d'un an a été autorisé fin 2019 afin de prolonger la délégation de service public, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En juin 2020, le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion du gîte de la Manufacture et a autorisé Monsieur le Maire à conduire une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Un appel à candidatures a été lancé le 24 juillet 2020, aucune candidature n'ayant été déposée dans le délai prescrit, la procédure a été déclarée infructueuse et relancée sous la forme d'une concession sans publicité ni mise en concurrence.

Un courrier de consultation a été adressé le 10 septembre 2020, une candidature a été déposée et a été admise à présenter une offre par la commission de délégation de service public, celle de Madame TAJA.

Après analyse, la commission de délégation de service public a émis un avis favorable sur l'offre remise par Madame TAJA.

Le conseil municipal a approuvé le choix de Madame TAJA, comme délégataire du service public pour l'exploitation du gîte de la Manufacture, approuvé la convention de concession, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de concession et tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18h44 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

29 – ACCORD-CADRE BUREAUX DE CONTRÔLE TECHNIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE / CCAS CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services.

Les prestations de bureaux de contrôle technique entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel (le pôle technique de la commune gérant les opérations de travaux du CCAS).

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin pour les prestations de bureaux de contrôle technique, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations de bureaux de contrôle technique entre la commune et le CCAS et a procédé à la désignation de Gilbert LEPOITTEVIN, titulaire et Nathalie RENARD, suppléante comme membres de la CAO du groupement.

18h45 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

30 – EXÉCUTION DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES – PROJET NPRU LES FOURCHES-CHARCOT SPANEL – GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE / SA HLM DU COTENTIN / SA HLM LES CITÉS CHERBOURGEOISES / OPHLM PRESQU'ÎLE HABITAT – CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des études préparatoires au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) « Les Fourches-Charcot Spanel », la commune de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que la SA HLM du Cotentin, la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises et l'OPHLM Presqu'île Habitat, 3 des bailleurs sociaux acteurs du projet, ont convenu de la nécessité de faire exécuter des prestations de levés topographiques permettant la production d'un fond de plan polyvalent décrivant de façon détaillée l'occupation du sol en surface.

Les prestations de levés topographiques entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce d'un point de vue économique (massification des achats) et organisationnel (plan commun aux différents acteurs du projet).

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la SA HLM du Cotentin, la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises et l'OPHLM Presqu'île Habitat, pour les prestations de levés topographiques et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations de levés topographiques entre la commune, la SA HLM du Cotentin, la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises et l'OPHLM Presqu'île Habitat.

18h45 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

31 – RÉALISATION D'UNE PRISE DE VUE AÉRIENNE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNE / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION / COMMUNE DE LA HAGUE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2007, 2011 et 2015, la Communauté urbaine de Cherbourg s'est dotée de photographies aériennes (orthophotoplan) sur l'emprise actuelle de la commune Cherbourg-en-Cotentin.

Ces données cartographiques de fine résolution (pixel à 5 cm) et de grande précision sont actuellement utilisées comme fond de plans par les services de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'agglomération Le Cotentin à l'aide du SIG (Système d'information Géographique). Ce dernier, a pris la forme d'un service commun au 1^{er} janvier 2019 entre ces deux collectivités et la commune de La Hague.

L'orthophotoplan constitue un fond de plan dont la résolution et la précision favorisent une vision détaillée du territoire. Il est utile à la gestion d'éléments liés aux compétences des collectivités (espaces verts, mobilier urbain, gestion de la voirie, marquage au sol, gestion des réseaux d'eau et d'assainissement collectif, d'éclairage public...).

L'actualisation de ce fond de plans, nécessaire tous les quatre à cinq ans, est donc prévue au regard de la dernière prise de vue en date de 2015.

L'acquisition de ces données, entre dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce, d'un point de vue économique (massification des achats) et organisationnel (fond de plans partagé dans un système d'information géographique commun aux différents acteurs du projet).

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune, la Communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de La Hague, pour les prestations de prise de vue, de réalisation d'orthophotoplan, de vues obliques, de modèle numérique de terrain et de modèle numérique de surface et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour ces prestations entre la commune, la Communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de La Hague.

18h46 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

32 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES À LA SCOLARISATION D'ENFANTS À L'ACAIS – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE L'IME – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le 5^e alinéa de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a prévu la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune.

La scolarisation dans les établissements socio-éducatifs est assurée par des professeurs des écoles de l'Éducation Nationale (ou de l'enseignement privé, selon le choix des établissements), qui sont mis à la disposition des organismes gestionnaires d'établissements. C'est ainsi que l'ACAIS accueille dans son unité d'enseignement de l'Institut Médico-Éducatif (IME) des enfants originaires de nombreuses autres communes.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin participe également au fonctionnement de cette structure en versant à cette dernière un crédit annuel de fournitures scolaires identique à celui destiné aux groupes scolaires maternels et élémentaires de la commune, à savoir 40 € par enfant au titre de l'année 2019/2020.

Concernant les enfants originaires de communes extérieures, un titre de recette est transmis annuellement à chacune d'entre elles en fonction du nombre d'élèves résidant sur leur territoire.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à émettre les titres de recette.

18h47 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **1 (Pierre-François Lejeune)**

33 – REMBOURSEMENT DES ARRHEES VERSÉES PAR LES LOCATAIRES DES SALLES COMMUNALES DU TERRITOIRE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En juillet 2020, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à procéder au remboursement des arrhes versées par les usagers contraints d'annuler leur réservation de salles communales sur le territoire de La Glacerie, entre le 16 mars et le 15 juillet 2020.

Depuis cette date et compte tenu de l'inquiétude entourant la crise sanitaire, certains usagers ont décidé de ne pas donner suite à la location de salles communales sur la période du 15 juillet au 30 octobre 2020. Il est précisé que lesdites salles font à nouveau l'objet d'une interdiction à la location à compter du 30 octobre 2020.

Le conseil municipal a donc autorisé le remboursement des arrhes versées par les usagers ayant formulé le souhait de ne pas bénéficier de la mise à disposition d'une salle communale au regard des risques liés à la COVID ou contraints d'annuler leur réservation sur le territoire de La Glacerie, du 15 juillet jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

De plus, le territoire de La Glacerie étant le seul à avoir mis en place la pratique des arrhes à l'occasion des locations, et dans un souci d'harmonisation, le conseil municipal a décidé de mettre fin à cette pratique sur ce territoire.

18h47 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

34 – MODALITÉS D'ORGANISATION DES SCRUTINS

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est constituée de 66 bureaux de vote.

L'organisation des élections est une mission régalienne de l'État confiée au Maire. C'est un processus administratif complexe qui associe de nombreux acteurs soumis à une obligation de résultat particulièrement lourde au regard de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des institutions démographiques, l'égalité des électeurs et la sincérité des opérations électorales. L'organisation des élections mobilise un personnel nombreux.

A l'instar d'autres collectivités de taille équivalente, la rémunération au forfait avait été actée, mais partiellement mise en œuvre. En 2019, suite à un travail de relevé d'expérience auprès de différentes collectivités et afin de garantir la mise en place effective des décisions, une délibération a été prise par le conseil municipal du 13 novembre 2019 permettant d'asseoir le principe de la compensation en fonction de la mission.

Trois grandes missions avaient été identifiées : organisateur des élections/personnel des services élections – secrétaire – agents de bureau, ouvrant une compensation selon deux modes : la récupération ou la rémunération.

Cependant, il apparaît que la compensation de la mission « organisateur des élections/personnel des services » élections ne répond pas à la diversité des missions et des responsabilités que les agents communaux exercent pour réaliser un scrutin.

De plus, compte tenu de la baisse importante du nombre d'élus avec le renouvellement intégral du conseil municipal en 2020 et le fait que l'année 2021 devrait voir l'organisation d'un double scrutin (départementales et régionales le même jour), il convient de prévoir dès aujourd'hui la possibilité de recruter des agents territoriaux dans d'autres personnes morales de droit public notamment la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Les agents territoriaux amenés à effectuer les travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales peuvent selon les modalités retenues, soit :

- récupérer les heures,
- être indemnisés en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),
- percevoir une indemnité forfaitaire pour élections pour chaque tour de scrutin.

Le principe de compensation proposé est la rémunération, mais il est possible de bénéficier d'une récupération. Une seule récupération par scrutin est autorisée afin de ne pas mettre en difficulté le fonctionnement du service d'où est issu l'agent volontaire.

Au regard de l'expérience des 4 scrutins organisés depuis la création de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, onze missions sont identifiées, réparties en deux groupes :

- 1 - Les **agents de bureaux de vote**
- 2 - Les **secrétaires**
- 3 - Les agents assurant exceptionnellement la **présidence d'un bureau de vote**
- 4 - **les agents territoriaux désignés en renfort**
- 5 - **Les organisateurs du scrutin**
- 6 - **Les directeurs généraux adjoints**
- 7 - **Les agents de la direction des systèmes d'information**
- 8 - **Les renforts pour la soirée électorale**
- 9 - **L'unité coursier**
- 10 - **La police municipale**
- 11 - **L'unité réception** : Rémunération pour cette mission : paiement des heures réalisées ou récupération.

En fonction du calcul de l'enveloppe attribuée par l'État, la base de rémunération serait la suivante :

Rôles	Compensations pour la tenue d'un scrutin	
	Paieement	Récupération
Agents présents dans les bureaux de vote		
Agent de bureau	270 €	22h
Secrétaire	320 €	26h
Président	320 €	26h
Renfort	-	1 journée
Agents en charge de l'organisation du scrutin		
Équipe Élections (incluant les travaux du samedi)	600 €	40h
DGA/ DSI	370 €	30h
Mission Coursier/PM	185 €	15h
Mission Centralisation	123 €	10h

Cette délibération se substitue dès le 1^{er} janvier 2021 à la délibération du 13/11/2019 prise sur le même objet.

Le conseil municipal a confirmé les modalités de participation précitées des personnes œuvrant aux processus électoraux dans le cadre de futurs scrutins politiques ou référendum, autorisé la participation d'agents publics d'autres personnes morales de droit public (ex : le CCAS) dans le cadre de ce processus et fixé les montants forfaitaires par tour de scrutin, même lorsque deux élections se déroulent le même jour.

Benoit ARRIVÉ : j'en profite pour vous dire que, normalement, nous aurons en juin les élections régionales et départementales. Cela va être extrêmement lourd pour les élus et les fonctionnaires car il faudra dédoubler les bureaux de vote, et nous en avons un nombre important à Cherbourg-en-Cotentin. Nous sommes passés de 163 élus à 55 et donc, cela demandera la mobilisation de chacune et de chacun d'entre vous pour organiser et tenir les bureaux de vote. J'aurai l'occasion de vous en reparler mais vous pouvez déjà bloquer vos week end du mois de juin.

Bruno FRANÇOISE : dans les années à venir il sera peut-être nécessaire de réduire le nombre bureaux de vote pour pallier à ce problème. Si on prend une ville comme Caen, il y a 100.000 habitants et il y a 58 bureaux de vote. Nous sommes favorables à une concertation avec tous les groupes politiques pour redessiner les bureaux de vote.

Benoit ARRIVÉ : nous avons aujourd'hui un certain nombre de bureaux de vote à Cherbourg-en-Cotentin, c'est lié à la création, à l'histoire du territoire. Nous avons commencé à regarder, avec les maires délégués, au dernier mandat, nous n'avons pas tant de bureaux de vote que cela en trop. Nous ne sommes pas dans la même configuration que Caen, nous avons un territoire étendu, avec l'ensemble de nos communes déléguées, et je ne suis pas sûr que la comparaison avec Caen soit le bon exemple. Il y a peut-être un travail à faire, mais ce n'est pas ça qui va régler notre difficulté. Je laisse Monsieur Pinson compléter mon propos.

Lionel PINSON précise que cette question est à l'étude, l'objectif étant de réduire le nombre des bureaux de vote de 66 à une soixantaine environ. Cela nécessite un travail à long terme avec des enjeux politiques, historiques, sociologiques et de mobilité. Le Préfet doit statuer sur l'année N-1, il ne peut donc pas y avoir de modification avant 2 ans et demi ou 3 ans.

Benoit ARRIVÉ : voilà, après un gros travail, on pourra peut-être diminuer de 5 ou 6 bureaux. Il faudra peut-être le faire, Cherbourg-en-Cotentin se construit progressivement et on s'adapte, mais ce n'est pas cela qui va régler le problème. Il faudra, à chaque élection, une mobilisation massive, à la fois des élus, et après tout c'est normal, et de nos agents, qui sont déjà mobilisés. Cela reste des opérations très lourdes à la fois en termes d'organisation et en termes de sérieux.

18h52 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

35 – CASCS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX – ANNÉE 2021

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de confier une part de son action sociale au Comité d'Activités Sociales, Culturelles et Sportives (CASCS) dont l'objet est : « l'activité sociale, collective ou individuelle, visant à améliorer l'accès des agents publics et de leurs familles aux activités sociales, culturelles et sportives. Le CASCS décline son action par la promotion des activités culturelles, sportives, de loisirs, de vacances en direction de ses membres et par le développement d'initiatives permettant de resserrer les liens entre les agents tant au plan local que national». L'activité du CASCS concerne les agents de la ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

Les dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 € par an. Le CASCS est concerné par ces dispositions.

Le montant de la subvention 2021 est calculé au prorata du nombre d'agents figurant sur la liste électorale du 1^{er} janvier 2018 (2.187 agents). Le montant de la subvention 2021 est de 201.114 €. Un acompte de 100.557 euros sera versé au CASCS en janvier 2021.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Comité d'Activités Sociales, Culturelles et Sportives (CASCS) pour l'année 2021.

18h53 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

36 – ŒUVRES SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – ADHÉSION AU CDAS 50

Rapporteur : Agnès TAVARD

Le CDAS 50 (Comité Départemental d'Action Sociale pour le personnel de Collectivités Territoriales) est un organisme de portée départementale ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. La commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère au CDAS 50 pour ses agents actifs et retraités.

Le montant de la cotisation annuelle est de :

- 1 % du montant des salaires bruts des agents durant l'année n-2,
- 77,75 € par agent retraité (cotisation forfaitaire).

Afin de pouvoir procéder au versement de la cotisation annuelle 2021 (pour mémoire, cotisation 2020 : 582.841,73 €), il est nécessaire de confirmer l'adhésion au CDAS 50 par délibération.

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville de Cherbourg-en-Cotentin au CDAS 50 pour l'ensemble du personnel municipal.

18h53 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

37 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - INFORMATION

Rapporteur : Agnès TAVARD

Les lignes directrices de gestion sont définies par l'autorité territoriale, dans le cadre d'une délibération, prise après avis du comité technique, et constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité souhaitant connaître les modalités de gestion des ressources humaines et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolutions des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

La mise en œuvre de ces lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité technique.

Le conseil municipal a pris connaissance des lignes directrices de gestion.

Benoit ARRIVÉ : c'est un cadre légal, qui va nous amener à avoir des négociations, parfois peut-être un peu vives, avec nos organisations syndicales. Mais quoi qu'on en pense, nous sommes des républicains, il y a un cadre légal à respecter, même si on ne partage pas tout ce que l'on nous demande de faire, on aura des échanges constructifs avec nos organisations syndicales sur un certain nombre de questions. On en profitera aussi pour défendre les valeurs qui sont les nôtres, les valeurs de défense du service public et de renforcement de nos services publics, comme on le fait à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.

18h55 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

38 – REMISAGE DES VÉHICULES

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile. Cette disposition doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal lorsque l'exercice des fonctions le justifie.

Le conseil municipal a fixé la liste des fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile et en a défini les modalités d'exercice : les modalités d'autorisation au remisage d'un véhicule de service sont définies par arrêté nominatif précisant les conditions d'utilisation : durée de l'autorisation accordée, lieu de remisage, conditions de mise à disposition du véhicule, y compris en terme de sécurité et les obligations de l'agent en terme de détention du permis de conduire et toutes infractions pouvant entraîner des conséquences sur l'autorisation accordée par la collectivité.

18h55 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

39 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Agnès TAVARD

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Cette délibération concerne la mise en œuvre de la deuxième phase du protocole d'accord sur la politique salariale, adopté le 20 mars 2019, concernant la convergence des régimes indemnitaires en 2021 (rapprochement des filières pour les agents de catégorie A et de catégorie B) ainsi que la mise en application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs en chef territoriaux,
- Ingénieurs territoriaux,
- Techniciens territoriaux,
- Conseillers des activités physiques et sportives territoriaux,
- Cadres de santé territoriaux,
- Puéricultrices territoriales,
- Infirmiers en soins généraux territoriaux,
- Éducateurs de jeunes enfants territoriaux,
- Moniteurs-éducateurs territoriaux,
- Auxiliaires de puériculture territoriaux,
- Auxiliaires de soins territoriaux

Elle porte également revalorisation du régime indemnitaire du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le conseil municipal a adopté cette modification du régime indemnitaire avec une application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Benoit ARRIVÉ : c'est aussi un engagement que j'avais pris, on va augmenter les effectifs de la police municipale. Il y a aussi la question de la revalorisation du régime indemnitaire, nous avons aussi des enjeux de qualité de vie au travail et d'attractivité. Sur certaines professions on a du mal à recruter, c'est aussi lié au gel du point d'indice, mais c'est un autre sujet. On doit se mettre à niveau sur un certain nombre de sujets, c'était le cas sur la police municipale, je remercie Agnès Tavard et Pierre-François Lejeune pour le travail qui a été fait. C'est, là-aussi, la capacité que nous avons à tenir les engagements qui sont les nôtres.

18h57 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

40 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs ou la mobilité interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois. Il est proposé la création de 11 postes :

- adjoints techniques : 1 poste à temps non complet (27h/35h) afin de pourvoir le poste vacant d'entretien des locaux et analyse de l'eau à la piscine de Collignon, suite à un départ en retraite. Le taux du poste était précédemment de 25h30/35h. La suppression de celui-ci doit être également actée ; 1 poste à temps complet en complément de celui existant dans le cadre d'emplois d'agent de maîtrise afin de pourvoir le poste de chef d'équipe multi-sites,
- techniciens : 1 poste en complément de celui existant dans le cadre d'emplois d'adjoint technique afin de pourvoir le poste de régisseur à l'Agora ; 1 poste de chargé de projet programmatique,
- infirmiers en soins généraux : 1 poste en complément de celui existant dans le cadre d'emplois des puéricultrices afin de pourvoir le poste de responsable de la crèche La Fenotte,
- attachés ou ingénieurs : pour pourvoir le poste de chargé de mission vélo et mobilité,
- ingénieurs : 1 poste de responsable du département numérique, 1 poste de chargé de projet des systèmes de sécurité et d'information,
- ingénieurs ou techniciens : pour pourvoir les postes de chef de service utilisateurs, chef de département arbres tonte espaces naturels et chef de département logistique activités spécifiques.

Et la suppression d'un poste :

- pôle projets urbains, la culture et environnement : 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet.

Les postes des cadres d'emplois qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Benoit ARRIVÉ : il y a, notamment, la création d'un poste de chargé de mission « Mobilité », qui travaillera bien sûr avec les services de l'agglomération, qui travaillent eux-mêmes pour le compte de la ville. Mais nous avons besoin d'avoir en interne, un Monsieur ou une Madame « Mobilité », pour accompagner Arnaud Catherine, en complément des équipes de l'agglomération.

Cette personne qui sera recrutée, je le dis aussi pour les associations qui défendent la pratique du vélo, je pense à « Pignon sur rue » ou à « Vélorution », permettra de mettre en place le plan de mobilité douce, le développement des pistes cyclables, la sécurisation, sur laquelle on s'est engagés durant la campagne électorale. Ce sera l'interlocuteur, avec Arnaud Catherine, d'un certain nombre de structures.

18h58 Votants : **55**

Pour : **47** Contre : **2** Abstentions : **6** NPPV : **0**

41 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc.), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Pôle Technique :

- 1 agent d'entretien et de restauration, à temps non complet (28h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du SPHL et de la direction de l'éducation de Cherbourg-Octeville,
- 1 agent de maintenance, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de l'EHPAD La Quincampoise.

Pôle Qualité et Cadre de Vie :

- 1 opérateur stade et sols sportifs, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de la Direction Nature Paysage et Propreté.

Pôle Organisation Méthode Santé Système d'Information Ressources Humaines :

- 1 agent en charge du développement et de l'analyse fonctionnelle, à temps non complet (14h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des techniciens au sein de la Direction des systèmes informatiques.

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville :

- 1 agent en charge de l'animation, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs, des animateurs ou des adjoints d'animations.

Commune déléguée de Querqueville :

- 1 agent de restauration, à temps non complet (20h/35h) rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du Département Éducation, Enfance, Jeunesse et Sport.

Commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville :

- 1 agent de l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap, à temps non complet (4h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du Département Éducation.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 7 agents contractuels et à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

19h00 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

42 – ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Claudine SOURISSE

A travers le subventionnement des associations sportives, la ville soutient une cinquantaine de disciplines sportives différentes. Afin de les accompagner dans la mise en place de leurs projets et d'assurer la cohérence avec la politique sportive du territoire, la ville de Cherbourg-en-Cotentin conventionne avec les associations sportives qui bénéficient d'une subvention et/ou de mises à disposition d'équipements et de personnels.

Afin de permettre le versement d'une partie de la subvention avant le vote du budget primitif 2021, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations qui le requièrent.

	Associations concernées	Montant de l'avance
1	Amicale Challenger de Tennis de Cherbourg	32 500 €
2	Amicale Cycliste Cherbourg-en-Cotentin	6 831 €
3	Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin	26 520 €
4	Association Sportive Arsenal Marine	19 684 €
5	Association Sportive Cherbourg Athlétisme	19 650 €
6	Association Sportive Cherbourg Football	91 870 €
7	Association Sportive Cherbourg Judo	7 570 €
8	Association Sportive Cherbourg Natation	18 230 €
9	Association Sportive Cherbourg Blanc Ruisseau Tennis	30 390 €
10	Association Sportive Hainneville	46 410 €
11	Association Sportive Tourlaville	80 000 €
12	Cherbourg Club Aviron de Mer	10 450 €
13	Cherbourg Basket Ball	41 785 €
14	Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	9 800 €
15	Club de Loisirs de Tourlaville	160 000 €
16	Club Gymnique Cherbourgeois	27 830 €
17	École de Voile de Cherbourg	84 600 €
18	École de Voile et Vent Tourlaville	40 000 €
19	Football Club d'Équeurdreville-Hainneville	48 110 €
20	Jeunesse Sportive Cherbourg Manche Hand Ball	227 975 €
21	Nord Cotentin Hockey Plus	24 135 €
22	Octeville Hague Sport	31 325 €
23	Patronage Laïque d'Octeville	30 385 €
24	Patronage Laïque Tourlaville Basket	10 000 €
25	Rugby Club Cherbourg Hague	20 425 €
26	Tennis Club d'Équeurdreville-Hainneville	24 705 €
27	Union Sportive La Glacerie Omnisports	66 465 €
28	Union Sportive La Glacerie Basket	92 400 €
29	Union Sportive du Travail Basket Ball	26 110 €
30	Yacht Club Cherbourg	36 110 €

Le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer toutes les conventions d'objectifs et de moyens aux associations sportives mentionnées ci-dessus ainsi qu'à verser l'avance de subvention.

19h02 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

43 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – AUTOMNE 2020

Rapporteur : Claudine SOURISSE

L'action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations participant au sport vacances automne 2020, à savoir : Étrier Cherbourgeois (1.140 €), Angoleiros Do Mar (40 €), Club Gymnique Cherbourgeois (80 €), JSC Manche Handball (120 €), Cherbourg Basket Ball (160 €), We Run Cuc (80 €), Rugby Club Cherbourg Hague (40 €) et Association Sportive Arsenal Marine (80 €) pour un montant total de 1.740 €.

19h03 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

44 – SUBVENTIONS AUX APPELS À PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Afin de mener à bien les projets sportifs développés tout au long de l'année, les associations sportives des collèges et lycées de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ont déposé des dossiers d'appel à projets afin d'obtenir un accompagnement financier de la commune.

Association sportive	Appel à projet	Montant de la subvention
Lycée Grignard	Championnat de France athlé en salle	436 €
Lycée Millet	Championnat de France athlé en salle	268 €
	Championnat académique voile	38 €
	Cross académique	37 €
	Finale académique futsal	29 €
Lycée Thomas Hélye	Athlé indoor national	348 €
	Championnat national cross	128 €
	Championnat super région basket	248 €
	Championnat départemental futsal	21 €
Lycée Tocqueville	Championnat de France Basket	322 €
Collège Bucaille / Charcot	Championnat académique athlé salle	89 €
	Championnat départemental hand	79 €
	Cross départemental	54 €
Collège Saint-Paul	Championnat France tri-sport	460 €
	Championnat national cross	75 €
Collège Saint-Joseph	Championnat académique natation	128 €
	Championnat France athlé en salle	329 €
	Championnat national de cross	83 €
Collège Provinces	Achat de VTT	300 €
Collège Cachin	Achat de VTT	300 €

Le conseil municipal a autorisé le versement des subventions aux associations sportives scolaires.

19h05 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

45 – APPROBATION DES TERMES DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE CONSTRUCTION DU 16 AVRIL 1976 ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SEMINOR

Rapporteur : Valérie VARENNE

Aux termes d'une convention signée le 16 avril 1976 entre la ville de Cherbourg et la société SEMINOR, la commune a confié à celle-ci la construction du logement-foyer « Le Vieux Château », situé rue Notre-Dame à Cherbourg.

Aujourd'hui, SEMINOR sollicite la commune de Cherbourg-en-Cotentin afin d'établir un avenant 3 à la convention. Ce dernier a pour objet de permettre à la société d'allonger la durée de remboursement d'un emprunt qu'elle a souscrit auprès de la Caisse des dépôts pour la construction de la résidence.

Le conseil municipal a approuvé les termes du projet d'avenant 3 à la convention de 1976 et a autorisé Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer cet avenant.

19h07 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

46 – ANCIENNE VOIE FERRÉE – CRÉATION DE LA VOIE DOUCE DU HOMET

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Benoit ARRIVÉ : la création de la voie douce du Homet est un sujet extrêmement important pour Cherbourg-en-Cotentin, et là-aussi c'était un engagement de campagne. Cette voie va permettre de relier les pistes cyclables entre elles, d'amener une révolution en termes de mobilité, de faire le lien entre les différents quartiers, de remettre en perspective un patrimoine jusqu'à présent abandonné et de répondre aux objectifs à la fois du vélo mais aussi des piétons. On essaiera de co-construire un projet qui nous permettra d'aménager, à certains endroits de ces voies cyclables, des équipements, tables de pique-nique, planchas, comme on a commencé à le faire, ou autres, pourquoi pas des agrès de sport, comme on le voit de plus en plus.

Je laisse la parole à Arnaud Catherine, en le remerciant de son travail, et cela me permet d'avoir une pensée pour Louis Poutas, avec qui j'avais commencé ce dossier, qui était compliqué, puisqu'il a fallu, avant de faire quoi que ce soit, être propriétaire, ce qui n'a pas été une mince affaire.

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la collectivité a toujours porté le projet de la création d'une voie douce du Homet sur l'ancienne voie ferrée, projet complexe du fait de sa domanialité et des exigences administratives. A ce jour les choses se dessinent de manière plus claire et l'ensemble des acteurs récemment rencontrés (SNCF, ministère de la Défense) montre une volonté d'aboutir.

Sur l'aspect domanialité, les transferts sont en cours de finalisation avec les 3 entités USID (ministère de la défense) SNCF et La Poste. Sur le plan technique, la SNCF est en cours d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre puis des travaux de démantèlement des voies, qui doivent aboutir en avril 2021.

Une consultation de maîtrise d'œuvre complète avec une équipe pluridisciplinaire sera prochainement engagée visant à réaliser l'ouvrage souhaité au regard des enjeux définis.

Le coût global de cette opération, comprenant notamment le parking de la gare (hors périmètre du BNG), s'élève à 4.630.000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération n'est aujourd'hui pas encore défini. Toutefois, ce projet participant sur de nombreux sujets à l'amélioration des usages sur le territoire, il convient de solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour cette opération et plus particulièrement la Région et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges et à intervenir à la signature des actes nécessaires à cette opération.

Barzin VIEL-BONYADI : on ne peut que se réjouir que le dossier bouge enfin, nous étions nombreux ici à avoir longtemps attendu un déblocage de la situation. Je voulais juste alerter sur une chose, je ne sais pas à quel point vous en êtes informés, des habitants du quartier EDF ont communiqué sur la présence d'espèces animales, qui pourraient être protégées, sur les voies. Il faudra donc que la maîtrise d'œuvre et les services fassent les diagnostics nécessaires et trouvent une solution, ce qui pourrait malheureusement ralentir le projet.

Arnaud CATHERINE : j'ai eu connaissance de ce sujet, vous avez raison, c'est tout l'objet de la maîtrise d'œuvre. Il y a d'autres endroits où il y a des espèces protégées et on trouve des solutions intelligentes, je pense que notamment dans la Hague, on connaît ce sujet. Ce sera effectivement intégré, on espère que cela ne ralentira pas le projet, au contraire ça lui donnera une force, celle de biodiversité.

19h12 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

47 – PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENT DU COTENTIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Benoit ARRIVÉ : je suis très heureux qu'Arnaud Catherine puisse vous présenter cette délibération, avec le brio qui est le sien et que l'on a pu constater hier sur ce dossier en conférence des maires à l'agglomération, pour plusieurs raisons. D'abord parce que cela fait plusieurs mois que l'on en parle et que cela correspond aux engagements que nous avons pris avec Jean-Louis Valentin lors de la création de l'agglomération en 2016. C'était même l'un des arguments principaux, avec le développement économique, la santé, le développement touristique, il y avait cette question de mobilité en Cotentin.

Je pense que ce qui est en train de se préparer est une révolution qui va changer la vie des gens dans le Cotentin et vous allez le voir. Ce plan de déplacement du Cotentin est global, il comprend plusieurs tiroirs, le Bus Nouvelle Génération, les liaisons inter-urbaines entre les principales villes du Cotentin, la question du transport à la demande, le développement du co-voiturage,... et puis il y a aussi la fameuse voie de contournement. Tout ceci ne correspond qu'à un seul projet global et je suis vraiment ravi de voir le débat arriver aujourd'hui puisque sans la création de Cherbourg-en-Cotentin, qui a entraîné la création de l'agglomération, ce débat ne pourrait pas exister. Il fallait bien une seule collectivité, un seul EPCI, pour traiter cette question de mobilité, qui est essentielle pour l'avenir du Cotentin et qui répondra aux enjeux de vie des habitants. C'est donc un projet né en 2016 et je suis très heureux de sa mise en place et de sa mise en musique de façon progressive.

Arnaud CATHERINE : j'espère que Madame la Députée ne va pas me reprocher de parler encore des élections municipales parce qu'avec cette délibération on pourrait croire, tant nous avons, avec la liste « Passion commune », porté les mobilités au cœur du débat et nous étions, je crois, l'une des rares listes à défendre l'intégralité de ce plan de déplacement dans toutes ses composantes, et dont les premiers travaux, comme le rappelait Monsieur le Maire, ont débuté avec la création de l'agglomération. C'est un peu le propre de la politique, dire ce que l'on va faire et surtout faire ce que l'on a dit, et non pas dire tout et son contraire.

Si nous nous sommes exprimés autant sur le sujet, c'est qu'il est au cœur d'enjeux majeurs et d'avenir pour notre territoire et constitue un outil exceptionnel, comme je le rappelais hier en conférence des Maires du Cotentin. Nous étions à la conférence des Maires avec le Président de l'agglomération, le bureau exécutif et les 129 maires, pour exposer, un peu dans le détail, les axes forts de ce plan de déplacement du Cotentin. Car, si le plan de déplacement urbain, qui est un outil juridique, permet à toutes les autorités organisatrices de mobilités d'organiser les flux et les déplacements sur leur territoire, dès la création, en 2017, avec Jean-Louis Valentin et Noël Lefèvre, nous avons souhaité transformer ce plan de déplacement urbain en plan de déplacement du Cotentin, pour intégrer les spécificités de notre jeune agglomération, qui est à la fois urbaine et rurale, à la fois tournée vers la mer et aussi enclavée, mais qui n'oublie pas ses profondes racines terriennes. Ce plan de déplacement, qui reflète un peu le caractère singulier du Cotentin, vise surtout, et cela il ne faut pas l'oublier, à relier les 129 communes du territoire et offrir un service équitable, et c'est aussi un enjeu important, pour tous les habitants du Cotentin.

Nous avons une faiblesse actuelle, puisque nous n'avons pas de réseau à l'échelle de ce nouveau territoire, mais cette faiblesse doit pouvoir constituer notre force de demain, car quelque part nous partons quasiment d'une page blanche et nous allons devoir collectivement écrire ce plan de déplacement qui permettra aux jeunes générations, qui attendent beaucoup en matière de mobilité, d'accéder à l'école, à l'emploi, aux activités sportives et de loisirs, à l'offre culturelle et à l'ensemble des services, publics ou privés, sur le Cotentin.

Ce plan de déplacement c'est un enjeu également intergénérationnel, puisqu'il doit permettre de faciliter l'accès à l'offre de santé et de soins et permettre aussi aux plus fragiles de mieux se déplacer, avec la force du service public.

C'est une question de justice sociale, car la mobilité est parfois un frein à l'embauche. Les entreprises nous demandent d'organiser les transports et mobilités pour permettre à celles et ceux qui n'ont, ni le permis de conduire, ni le moyen de locomotion, de pouvoir malgré tout être employables, parce qu'ils peuvent avoir des compétences, sans être réellement mobiles, et l'aire urbaine de Cherbourg-en-Cotentin, puisque je vais quand même zoomer ce soir sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin, n'y fait pas exception. Si nous disposons d'une offre de transport, certes elle existe, mais elle reste très perfectible et nous allons l'évoquer tout à l'heure.

C'est également un enjeu touristique, car nous avons, certes, des paysages magnifiques, une offre touristique attractive et qualitative, mais encore faut-il pouvoir y accéder. C'est un des reproches que formulent parfois les touristes qui viennent sur notre territoire.

C'est un enjeu d'attractivité et de développement économique du territoire pour les investisseurs, pour qui la question de la mobilité est souvent centrale.

C'est un enjeu en matière d'accessibilité pour les personnes qui vivent un handicap ou sont en perte d'autonomie, pour leur permettre d'avoir une vie professionnelle et sociale.

C'est un enjeu écologique dans le contexte de l'urgence climatique, car le modèle actuel du « tout voiture » n'est pas durable, et la promotion et le développement des modes de déplacement alternatifs et des transports en commun font partie de la réponse globale pour limiter l'émission de gaz à effet de serre et la pollution. Et c'est donc forcément un enjeu sanitaire.

J'ai la conviction que, pour ma part, nous vivons un petit moment d'histoire avec ce plan de déplacement et nous ne devons pas manquer ce rendez-vous. C'est l'occasion de démontrer à celles et ceux qui doutent encore de l'utilité de cette grande agglomération, que nous pouvons collectivement changer leur quotidien en nous connectant les uns aux autres avec des moyens modernes de déplacement, de communication et des services innovants. Je crois que si nous permettons à chaque habitant du Cotentin de pouvoir se déplacer partout sur le territoire, avec le même titre de transport, au même coût, sur un réseau unique et innovant, alors sans doute, nous aurons fait ce pour quoi nous sommes élus.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a élaboré son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler «Plan de Déplacements du Cotentin» (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

A travers le plan d'actions, la Communauté d'agglomération du Cotentin affirme son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité, mais également un rôle d'animateur territorial et partenaire institutionnel, dans le respect des champs de compétence de chacun.

Répondant à une volonté forte des élus de l'agglomération, le PDC a fait l'objet d'une co-construction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril à juin 2018, en décembre 2018 et au cours du mois de juin 2019, près de 10 ateliers de co-construction ont été organisés, réunissant partenaires institutionnels de l'agglomération, services de l'État, associations, grandes entreprises du territoire, élus des communes et de l'agglomération. A partir de ce travail, le grand public a été consulté lors de la concertation préalable, menée de septembre à décembre 2019 sur le terrain, sur une plateforme numérique et auprès du conseil de développement de l'agglomération.

Le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Enjeu 1 - Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun

ORIENTATION 1 : Créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin

- 1.1 Mettre en place une marque mobilité commune centrée sur le service à l'utilisateur
- 1.2 Instaurer une politique tarifaire lisible, attractive et solidaire
- 1.3 Déployer un système billettique et d'information multimodale unique pour l'ensemble des modes de transports

ORIENTATION 2 : Développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires.

- 2.1 Restructurer le réseau urbain pour le rendre plus attractif
- 2.2 Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin
- 2.3 Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité, les grands pôles d'emploi et les destinations touristiques
- 2.4 Apporter des solutions de mobilité dans les territoires ruraux selon une logique de bassins de proximité

ORIENTATION 3 : Favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin

- 3.1 Organiser de manière hiérarchisée l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Aménager les PEM de Cherbourg et de Valognes en tant que points d'entrée du territoire et plateformes de correspondance du réseau Cotentin
- 3.3 Créer des stations intermodales afin d'organiser la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération
- 3.4 Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales

Enjeu 2 - Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie

ORIENTATION 4 : Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin

- 4.1 Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville
- 4.2 Requalifier les principaux axes routiers traversant Cherbourg-en-Cotentin au fur et à mesure des projets structurants
- 4.3 S'appuyer sur les projets en cours visant la mise aux normes autoroutières de la RN 13

ORIENTATION 5 : Améliorer les conditions de transports et de livraisons

- 5.1 Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds
- 5.2 Adopter une politique ambitieuse en matière de transports et livraisons de marchandises

ORIENTATION 6 : Utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité

- 6.1 Utiliser l'outil stationnement en faveur du report modal en lien avec les évolutions du PDC en matière de mobilité alternative à l'automobile
- 6.2 Développer des politiques de stationnement au sein des pôles de proximité

ORIENTATION 7 : Conforter les centralités du territoire par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité

- 7.1 Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines
- 7.2 Inciter à la création des "Plans Modes Actifs " à l'échelle des communes
- 7.3 Garantir des conditions d'accessibilité multimodale pour tout nouveau projet d'urbanisation

ORIENTATION 8 : Développer un écosystème en faveur de l'usage du vélo et des autres modes assimilés

- 8.1 Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire intégrant des Schémas vélos territorialisés (ex-EPCI)
- 8.2 Développer des «services» pour promouvoir l'usage du vélo
- 8.3 Poursuivre la diffusion des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

Enjeu 3 –Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

ORIENTATION 9 : Promouvoir les usages partagés de l'automobile

- 9.1 Développer un service de covoiturage dynamique en complémentarité avec le réseau de transport en commun
- 9.2 Poursuivre le déploiement d'aménagements en faveur du covoiturage
- 9.3 Déployer une flotte d'auto partage à destination des employeurs et des particuliers
- 9.4 Promouvoir des solutions de transport solidaire à l'échelle locale

ORIENTATION 10 : Communiquer / informer sur la nouvelle mobilité souhaitée et mise en place dans le Cotentin

- 10.1 Déployer une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement à la mobilité durable en lien avec les associations du territoire
- 10.2 Renforcer la communication sur les services de mobilité et les projets structurants
- 10.3 Mettre en place une campagne de communication pour améliorer les comportements et lutter contre les idées préconçues

ORIENTATION 11 : Renforcer l'accompagnement au développement des Plans de Mobilité Entreprises sur les principales zones d'activités du territoire

- 11.1 Développer une politique d'accompagnement par zone d'emploi
- 11.2 Montrer l'exemple en mettant en place un plan de mobilité d'administration

ORIENTATION 12 : Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la presqu'île

- 12.1 Élaborer un schéma d'accessibilité multimodal à l'échelle de l'espace Transmanche
- 12.2 Collaborer avec la Région Normandie afin d'améliorer la desserte du territoire
- 12.3 Garantir les correspondances entre les services du réseau Cotentin et les lignes régionales
- 12.4 Faciliter les liaisons entre la Gare Maritime et la Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin

Après avoir pris connaissance du plan d'actions du PDC qui s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions, le conseil municipal a émis un avis favorable.

Benoit ARRIVÉ : Merci Arnaud pour cette présentation extrêmement précise et détaillée, et puis pour ta persévérance, c'est un travail que tu avais commencé en 2017, comme conseiller communautaire délégué, et que tu termines comme maire adjoint et vice-président, comme quoi il faut de la persévérance.

Je suis vraiment très heureux de cette présentation et de ce que nous sommes en train de vivre, je crois que le Cotentin est à un tournant de son histoire. Nous avons aujourd'hui des non-réponses en termes de mobilité et les habitants nous le disent souvent, avec un seul réseau qui existe aujourd'hui et qui a besoin d'être amélioré. Très heureux parce que finalement cela correspond à l'ambition qui était la nôtre en 2017 lorsque nous avons proposé la création de ce Cotentin d'aujourd'hui, de ce que certains ont appelé le « grand Cotentin ». Nous avons mis un certain nombre d'objectifs en avant et la question de la mobilité était au cœur du sujet, on l'a dit pendant la campagne électorale également puisque ce projet nous l'avons porté avec « Passion commune ».

C'est un projet qui répond à des enjeux environnementaux, des enjeux sociaux, des enjeux de maintien à domicile, des enjeux aussi de cohésion territoriale, des enjeux de développement économique, et donc, il s'adresse à l'ensemble des habitants du Cotentin. Je crois que, vous l'avez vu, c'est une révolution que nous sommes en train de porter, puisque demain, il sera possible, quel que soit son lieu d'habitation dans l'agglomération, de se déplacer, pour un prix modique, en utilisant à la fois les bus de Cherbourg-en-Cotentin d'aujourd'hui, avec un réseau amélioré, le train, on pourra partir de Valognes pour se rendre à Saint-Vaast la Hougue ou à Beaumont-Hague, habiter Bricquebec et travailler à Cherbourg et prendre les moyens de transport en commun, habiter à Cherbourg-en-Cotentin et aller travailler à Valognes ou Barfleur.

Les enjeux de développement touristique sont aussi évidents et cela poursuit le travail de la SPL tourisme, aujourd'hui unifiée. Lorsque vous réservez un gîte à Barfleur ou à Saint-Vaast la Hougue et que vous descendez du train à Valognes ou à Cherbourg, c'est compliqué de s'y rendre, nous avons souvent des remarques. Demain pour un euro, vous pourrez le faire.

Je crois que cette révolution-là va vraiment changer la vie des habitants du Cotentin, elle va surtout projeter le Cotentin, si nous allons au bout de cette histoire, au niveau de ce qui se fait de mieux en France, sur des agglomérations de cette taille. C'est extrêmement ambitieux, mais finalement, c'est aussi pour cela que nous avons voulu créer à la fois Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération. Je voulais vraiment saluer le travail d'Arnaud Catherine et de l'ensemble des équipes de l'agglomération qui font un travail à la fois précis et ambitieux.

Sur la partie de Cherbourg-en-Cotentin, vous avez compris que c'est un dossier à multiples tiroirs qui ne forme qu'un tout. Il y a, bien sûr, le bus nouvelle génération, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, qui s'intègre parfaitement au dispositif.

Le bus nouvelle génération nous a aussi amenés à réfléchir sur la voie de contournement sud-ouest, à remettre ce dossier sur la table avec la Région, le Département et l'agglomération. Quelques mots sur le contournement, qui fait partie intégrante du projet de mobilité qui vous est présenté, avec les autres tiroirs et les autres actions que j'ai mis en avant et qu'Arnaud a présentés.

Le projet de contournement est intéressant et utile, non pas parce que c'est un projet ancien, ce n'est pas un argument suffisant, il est surtout intéressant parce qu'il s'intègre parfaitement au plan global de mobilité qu'Arnaud vient de vous présenter, qu'il répond à un certain nombre d'enjeux et surtout qu'il vient desservir un certain nombre de lieux de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et qu'il répond à des enjeux d'avenir. Ce contournement va permettre de desservir la polyclinique, le nouveau centre des pompiers sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, la zone d'activités des Fourches, qui est déjà bien remplie, l'extension de la zone d'activités des Fourches, où il y aura le futur IFSI (Institut de Formation des Soins Infirmiers), le site universitaire et la zone de Bénécère, qui est aussi en plein développement, compte tenu de la bonne santé économique du territoire.

Ce contournement doit être regardé par rapport aux enjeux de demain, à la fois pour la ville et le Cotentin. C'est aussi un contournement qui va nous permettre de travailler sur la question de la qualité de l'air et de la pollution en zone urbaine. Les spécialistes tablent sur 7.000 véhicules de moins par jour à la gare et à peu près 3.500 pour la montée du boulevard de l'Atlantique, il y a donc un impact sur la qualité de l'air en zone urbaine. Je crois que ce dossier doit être regardé en fonction des enjeux de demain et il devra répondre à des questions fortes. La question des exploitations agricoles, qui devront être associées et la question de la mobilité douce. On est sur 14 kilomètres de contournement, je crois que celui-ci devra intégrer la question de la mobilité douce, 14 kilomètres cela se fait vite, si on est sportif, sur un vélo classique et si l'on est en vélo électrique cela se fait encore mieux.

C'est aussi un contournement qui répond à des enjeux de sécurité, dans les déplacements ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui, parfois c'est un peu compliqué. Ce contournement intègre le plan de mobilité du Cotentin qui doit se regarder comme un tout. A la fois le bus nouvelle génération, le déplacement doux, l'augmentation des pistes cyclables, la voie du Homet, le développement du parc à vélos, l'auto-partage, le transport à la demande, et on pourrait aussi intégrer un sujet comme l'hydrogène, qui nous intéresse beaucoup aussi. Vous savez que l'on va inaugurer très bientôt une station hydrogène à Cherbourg-en-Cotentin et donc, ce que je trouve assez pertinent dans le projet que nous présente Arnaud, c'est qu'il intègre vraiment la globalité d'un certain nombre de dispositifs.

Je suis très fier que l'on puisse porter aujourd'hui un projet comme cela à l'échelle du Cotentin, puisque c'était dans les fondamentaux de la création de l'agglomération, je crois qu'il va apporter des réponses pertinentes aux habitants du Cotentin et surtout projeter le territoire vers l'avenir, en permettant de proposer une offre parmi les plus pertinentes du pays et surtout de travailler sur cette question d'équité territoriale et d'apporter des services à Cherbourg-en-Cotentin, mais aussi dans toutes les villes et villages de notre belle agglomération.

Nous aurons le plaisir d'organiser, pour le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, une séance de travail spécifique sur ce sujet majeur.

Barzin VIEL-BONYADI : vous savez à quel point les questions de mobilité nous animent, pendant la campagne nous avons beaucoup parlé de mobilité, de pacte pour la mobilité, de plan cyclable. Donc, bien évidemment, lorsque l'on assiste à votre présentation, lorsqu'on lit l'intitulé de la délibération, lorsque l'on entend les annonces qui ont été faites aujourd'hui, mais également hier en conférence des maires, on aurait envie de juste dire un grand « oui » à ce plan. Cette révolution en termes de mobilité, on l'attend avec impatience, surtout nous qui nous rendons à l'Agora en bus, ou au conseil d'agglomération en train. Rendre le Cotentin accessible en transport en commun avec un titre unique, ce serait une amélioration de notre cadre de vie considérable.

Mais je dois vous dire que je suis très embêté, la présentation que vous faites est très complète, mais je me pose de nombreuses questions. La première, qu'est-ce qu'on est amenés à voter aujourd'hui ?

Vous évoquez un pavé d'une centaine de pages, le plan en lui-même, pourquoi n'est-il pas en annexe ?

Il a été également dit en début de présentation « nous allons devoir collectivement écrire ce plan de déplacement du Cotentin », donc qu'est-ce qu'on vote aujourd'hui ? Et pour quoi on vote exactement ?

Vous proposez aussi de faire une session explicative du plan de déplacement du Cotentin en 2021, mais il faut voter malgré tout aujourd'hui ? Je ne comprends pas.

J'espère que l'esprit de concertation aura également des répercussions, que cette instance qui va être mise en place demain, aura son mot à dire, pour ne pas que celle-ci soit une coquille vide. Tout ceci est extrêmement flou.

Vous évoquez aussi, l'espace de quelques instants, la voie de contournement ouest, qui mérite un vrai débat, plutôt que 2 ou 3 diapositives, et ensuite on nous demande maintenant de nous prononcer.

Le fait que l'on n'ait pas connaissance de ce plan dans sa globalité est extrêmement gênant pour nous, j'aimerais avoir aussi des informations sur la suite, la marche à suivre, savoir quand sera à nouveau sollicité le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin et celui de l'agglomération. J'ai malheureusement l'impression que l'on nous demande de donner un blanc-seing à un plan dont les contours sont encore flous. J'aurais très envie de vous dire « oui » et de marcher avec vous dans cette démarche mais pour l'instant, force est de constater que l'on a très peu de détails et comme l'a dit quelqu'un avant moi « quand c'est flou c'est qu'il y a un loup ».

Benoit ARRIVÉ : je ne crois pas qu'il y ait de loup, si vous avez envie, c'est bientôt les fêtes de fin d'année, d'écouter votre cœur, votez pour le projet.

Aujourd'hui vous votez sur la délibération et rien d'autre. Nous avons été saisis, comme toutes les communes du Cotentin, par l'agglomération, sur une délibération précise. Après, nous sommes allés plus loin dans la présentation, on vous a fait part d'un certain nombre de réflexions, de pistes de travail et de choix. Mais aujourd'hui, le vote qui vous est demandé ne concerne que ce qui est présenté dans la délibération. Je laisse Arnaud compléter.

Arnaud CATHERINE : le conseil municipal est invité à émettre un avis, pour qu'il soit éclairé il faut avoir lu le plan, et je peux comprendre que lire les 160 pages n'est pas toujours évident, parfois il y a des aspects techniques. Cependant, ce plan de déplacement, comme vous l'avez compris dans la présentation, il a déjà 3 ans d'existence, 3 ans de gestation et lors de ces 3 années nous ne nous sommes pas contentés d'écrire les 160 pages. Il y a eu des concertations, nous nous sommes déplacés sur les territoires et tout à chacun a pu participer, ou pas, aux différentes réunions publiques. C'est comme cela que ce plan de déplacement a été élaboré, il ne sort pas comme cela du chapeau, c'est un long travail de gestation, il a été présenté en conseil d'agglomération, en bureau d'agglomération et à la conférence des maires.

J'ai été appelé par un certain nombre de maires qui me demandent de venir chez eux pour présenter plus en détail et répondre aux questions que peuvent se poser les élus et l'ensemble des habitants, tant le sujet est vaste et dimensionnant pour les années qui viennent et c'est exactement ce qu'on vous propose. Un plan de déplacement ce sont de grandes orientations, vous l'aurez compris.

Pour l'année 2021 il y a la délégation de service public qui s'impose à nous, parce que le calendrier est fait ainsi, la DSP datait de 2014, elle est revue à l'échelle du Cotentin. Il y a un certain nombre d'éléments qui désormais sont incontournables, il n'en demeure pas moins que dans ce plan de déplacement, lorsque je dis qu'il faut l'écrire collectivement, j'insiste, oui il faut l'écrire collectivement. Il faudra que nous allions à la rencontre de l'ensemble des habitants pour exposer un certain nombre de projets qui aujourd'hui sont dans les cartons, mais aussi des projets à venir. Je parlais de la voie du Homet, je parle sous le contrôle de Sébastien Fagnen qui suit le sujet de la requalification Charcot-Spanel, pour l'instant nous n'avons pas encore travaillé à la connexion entre cette voie du Homet et le quartier Charcot, et même l'espace René Lebas. On reconnecte le bus nouvelle génération, qui va passer juste devant l'espace René Lebas, et les voies cyclables. Tout cela est à écrire.

Je peux comprendre vos interrogations, elles sont totalement légitimes, et c'est pour cela que l'on s'engage, avec Monsieur le Maire, à rentrer plus dans le détail, c'est aussi un des reproches que me font les collègues de l'exécutif de ne pas avoir assez d'informations sur ce plan de déplacement. Rentrer dans le détail des 12 orientations, cela va nécessiter du temps, et du temps nous en avons, nous avons 6 ans devant nous pour travailler sur ce plan de déplacement plus en détail et l'amender, il n'est pas gravé dans le marbre.

Benoit ARRIVÉ : il y a un élément important, c'est la future DSP, qui est aujourd'hui en cours de négociation, avec des offres qui ont été remises, Arnaud Catherine et les services les étudient aujourd'hui avec le Président David Margueritte, c'est un projet évolutif.

Aujourd'hui je crois que ce sont les grands enjeux qui vous sont demandés à validation, l'ensemble des communes doivent se positionner. Pour le reste de vos questions, Arnaud Catherine vous a répondu. Le Président David Margueritte a aussi insisté hier sur la coordination de la consultation organisée, à la fois des élus et de la population. Je crois qu'Arnaud Catherine doit animer, avec le Président, des échanges à venir dans les jours prochains avec un certain nombre de partenaires et d'associations, très prégnantes sur cette question. Je salue la volonté de dialogue du Président David Margueritte et d'Arnaud Catherine sur cette question.

Frédéric LEQUILBEC : je commencerais mon propos en renouvelant mes félicitations à Arnaud Catherine et à toutes les équipes des services mobilités, qui ont travaillé sur ce projet, qui est extrêmement dense et bien construit et dont la synthèse est parfaitement limpide.

Vous parliez, Monsieur le Maire, d'une révolution, effectivement je pense que l'on peut partager ce terme. C'est une révolution en termes d'offre finale, mais c'est déjà une révolution qui va s'amorcer dans la façon dont les acteurs du territoire vont communiquer pendant toute cette phase d'élaboration du projet. La construction de ce réseau commun va renforcer fortement les liens entre notre commune urbaine et les communes rurales qui entourent Cherbourg, et entre les frontières maritimes et les frontières terrestres du Cotentin.

C'est aussi un bel outil pour fédérer le Cotentin et l'objectif est en passe d'être bien construit puisqu'on a perçu, hier soir, parmi tous les élus présents, une grande appétence pour aller dans le détail et travailler ensemble sur ce projet.

Cela va être un projet d'équité sur le territoire, il va permettre à tous nos concitoyens d'avoir plus de facilités pour se déplacer, une attention particulière aux publics fragiles va être apportée, en matière de publics éloignés de l'emploi, de publics en situation de perte de mobilité, par l'âge ou par le handicap, ce sont des facteurs importants de cohésion sociale de notre territoire.

Cela va être aussi un sujet d'une plus grande équité entre les acteurs économiques qui seront tous appelés, de manière équitable, à contribuer au financement de ce service, et c'est important aussi de le souligner, puisque l'effort des acteurs économiques va permettre de créer de nouveaux services, de renforcer l'existant et d'aller plus loin sur la qualité du projet. J'insiste à nouveau pour nous féliciter, au nom du Cercle du Cotentin, de l'intermodalité et des multimodalités de transport qui sont offertes. On voit bien, du vélo en passant par le bus, l'autocar, l'auto-partage, tous les systèmes seront possibles et le lien avec le réseau ferré sera aussi un nœud essentiel.

Sur la voie de contournement ouest, effectivement le fait que le projet soit ancien n'est pas un facteur en tant que tel de réanimation du projet, mais finalement la pertinence de la mobilisation sur ce dossier se défend, puisqu'à travers les décennies on mesure aussi la constance du besoin. On peut se féliciter collectivement que le débat municipal ait permis de réactiver ce projet et de le réanimer, puisqu'il y a malgré tout un large consensus sur l'intérêt et l'objectif à atteindre, avec une configuration technique qui devra prendre en compte des aspects que l'on n'imaginait pas, qui n'étaient pas aussi importants dans le quotidien des gens en 1992 et au début des années 2010, quand le projet avait été travaillé.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment, nous voterons « pour » cette délibération, mais nous pourrons, avec un grand intérêt, soutenir et partager, avec nos concitoyens, l'intérêt de ce réseau multimodal d'un grand territoire, qui peut nourrir la grande ambition d'un vrai système de transport public, à l'échelle de ses réseaux et ses populations à relier entre elles.

Benoit ARRIVÉ : pour aller dans le sens de vos propos, je voudrais compléter, sur le contournement je crois effectivement que les choses ont changé, et que la création de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération permettent de voir ce dossier de façon plus globale et différente.

Tout à l'heure, on parlait d'équité, je vous donne un exemple, à l'époque de la communauté urbaine, quand nous avions encore 9 intercommunalités à l'échelle du Cotentin, les bus de Zéphir bus s'arrêtaient à Octeville, n'allaient pas jusqu'à Martinvast. Vous avez vu aussi que l'on profite maintenant que c'est la même agglomération, d'une extension des lignes et que les bus iront jusqu'à Martinvast.

C'est une vraie stratégie territoriale aujourd'hui et cet élément d'équité et d'extension des lignes, qui jusqu'à présent étaient concentrées sur la communauté urbaine, va aussi apporter des réponses aux habitants de proximité de notre commune nouvelle.

Bertrand HULIN : je voudrais également remercier Monsieur Catherine et l'ensemble des services de l'agglomération et je voulais souligner la dimension historique de ce plan de mobilité. Il se fait dans un contexte où, la semaine dernière, l'INSEE rendait un rapport sur les conséquences de la montée des eaux sur nos territoires et la nécessaire adaptation de l'aménagement du territoire. Il y a une anticipation qui est assez remarquable par rapport à ce contexte qui n'est pas une vue de l'esprit.

Hier soir et aujourd'hui je ne comprenais pas la dimension historique et je voulais vous remercier de cette présentation, lorsque Monsieur Margueritte annonçait un viaduc de 400 mètres de long et de 35 mètres de haut par-dessus la Divette, j'avais l'impression d'être revenu au temps de la civilisation de la voiture avec Valéry Giscard-d'Estaing. Effectivement, le truc n'est pas d'être pour ou contre le contournement ouest, ce n'est pas la question, évidemment il faut valider le contournement ouest et vraiment j'ai apprécié ce que vous disiez, ce contournement ouest doit être celui du 21^{ème} siècle et pas celui de 1992.

Cela implique, dans toute la phase de dialogue, une concertation qui vise à limiter drastiquement l'artificialisation des terres et qui ne vise pas à créer un périphérique autour de Cherbourg-en-Cotentin. Mille fois oui à ce plan de déplacement et merci de l'inscrire dans le 21^{ème} siècle.

Benoit ARRIVÉ : là où je vous rejoins, c'est que le contournement est souhaitable, parce qu'il est intégré dans le plan global de mobilité. Je pense que sans plan global de mobilité la question serait peut-être différente. Le temps ayant permis la construction de Cherbourg-en-Cotentin, de l'agglomération et de la construction de ce plan global, dont le contournement est un élément parmi beaucoup d'autres, cela nous permet aussi de voir les choses comme vous venez de les indiquer très justement.

Barzin VIEL-BONYADI : j'entends ce que vous dites et, très clairement, je partage le constat que, sur les grandes lignes, on assiste à un changement dramatique, dans le sens positif du terme, de l'offre de mobilités, pour faire en sorte que le Cotentin soit un territoire qui soit accessible pour tous en transport en commun, quel que soit le handicap ou le profil social. En l'occurrence, je n'ai pas le permis (si mes parents regardent cette vidéo, je leur dis que je n'ai toujours pas l'intention de le passer) et pour celles et ceux qui veulent faire leur vie dans le Cotentin c'est aussi une très belle chose de dire qu'à l'avenir le Cotentin sera accessible en transports en commun.

Je veux juste que nous soyons clairs sur le fait que là on vote les grandes lignes, est-ce que vous confirmez que, du coup, pour tout ce qui ne figure pas dans la délibération, le processus habituel sera respecté ?

C'est-à-dire que le reste du plan de déplacement sera fait en concertation avec le territoire, avec la conférence des maires, en concertation citoyenne, avec des instances de concertation et puis tous les points qui figureront à ce plan et qui nécessiteront une délibération seront soumis à délibération, et je pense notamment à toutes les démarches qui seront relatives à la voie de contournement.

Je rebondis juste rapidement sur ce qu'a dit Bertrand Hulin à ce sujet, que l'on soit pour ou contre la voie de contournement et quelle que soit la manière vertueuse dont on l'aménage, avec la part belle aux mobilités douces, etc, il ne faut pas non plus nier le fait que ça aura des conséquences dramatiques en termes d'artificialisation des sols et Monsieur Catherine en a parlé tout à l'heure. Il faudra aussi un vrai travail de concertation, avec les agriculteurs notamment.

Arnaud CATHERINE : s'agissant de la concertation, cela fait partie des objectifs du plan de déplacement du Cotentin. D'ores et déjà, deux nouvelles instances ont été créées à l'échelle du Cotentin, une qui va se réunir demain, autour du Président et de Stéphane Barbé, conseiller délégué, notamment sur la concertation pour les déplacements alternatifs. Et une seconde, le « comité des partenaires » qui regroupe à la fois les entreprises et les associations d'usagers, notamment pour qu'ils soient informés et associés à chaque décision du conseil s'agissant du financement de l'offre de mobilité, mais également des évolutions les concernant sur l'offre de mobilité du Cotentin.

Ce sont deux nouvelles instances de concertation qui n'existaient pas, et bien entendu les élus seront associés pour participer aux amendements, encore une fois les grandes lignes sont lancées, mais l'objectif prioritaire du Maire est la concertation et la co-construction d'un certain nombre de politiques, ici sur Cherbourg-en-Cotentin, et les mobilités n'y font pas exception.

Frédéric LEQUILBEC : je rebondis sur ce qu'a dit Bertrand Hulin et en partie sur ce qu'a dit Barzin Viel-Bonyadi. Nous sommes sur un sujet dont on mesure bien le consensus, il y a un intérêt commun à le mener à bien, dans de bonnes conditions. Je pense que ce n'est pas la meilleure façon d'aborder les choses que de lancer le débat sur le contournement ouest par la caricature, sur le rapport au Président Giscard d'Estaing, qui a été un grand Président pour la France. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser aux spectateurs en vidéo que le projet de contournement ouest est une grande rocade à l'ouest de Cherbourg, c'est un aménagement raisonné, tout le monde est d'accord sur cela. Il a été annoncé hier, comme étant un préalable à la discussion, que le projet soit ramené en concertation, avec les critères de construction qui sont ceux du 21^{ème} siècle et pas ceux de 1970.

Laisser penser que l'on va construire une autoroute n'est pas très sain pour le débat, pour employer des mots doux, parler d'un viaduc, qui va peut-être envoyer dans l'imaginaire populaire à une grande construction, non plus. Tout le monde peut penser ce qu'il veut, mais si on veut franchir une vallée il faudra bien construire un viaduc, ce n'est pas pour autant que ce sera béton et autre, et on a sur une grande vallée française, le viaduc de Millau qui est consacré comme l'un des plus beaux ouvrages d'art du monde et qui est magnifiquement intégré dans le paysage.

Ne soyons pas caricaturaux au moment où on lance le débat, si on veut le mener dans une concertation qui permette d'aller au bout du sujet.

Jean-Michel MAGHE : je ne reviendrai pas sur la qualité du travail, elle a été suffisamment remarquée, et je la salue. Ce que je voulais dire, c'est qu'en 2007, les conseillers municipaux avaient été sollicités et avaient en grande majorité proposé de faire simplement un faisceau avec 2 fois 1 voie, ce qui était déjà un projet restreint. Ils avaient été à nouveau sollicités en 2011 et ils s'étaient prononcés sur ce que j'ai vu aujourd'hui, c'est-à-dire la réutilisation quasi-totale des voies existantes, mais remises au gabarit, 2 fois 1 voie. Par contre, reste toujours le problème du passage de la Divette, qui est difficile et qui nécessitera sans doute un viaduc. Historiquement, le projet de 1992 a sans doute existé, mais celui sur lequel les conseils ont travaillé depuis 2007 c'est quand même des projets qui s'inscrivaient déjà dans le 21^{ème} siècle.

Benoit ARRIVÉ : vous avez raison de le rappeler, le projet a évolué dans l'histoire. Il y a beaucoup de réutilisation de voies existantes, notamment par leur agrandissement, mais effectivement, Monsieur Lequilbec l'a rappelé, reste un point dur qui est le franchissement de la Divette, d'où cette question de viaduc. Je crois que nous sommes d'accord pour travailler sur le projet à l'aune des critères environnementaux d'aujourd'hui, en essayant de minimiser au maximum l'impact. Il y aura aussi un travail à faire sur la question de la mobilité et je crois qu'il faut prévoir dès à présent une piste cyclable le long de l'ouvrage.

Il faudra aussi travailler sur les matériaux, le revêtement, les choses ont beaucoup évolué, je crois que l'ambition commune est d'en faire un projet qui réponde à la problématique mais en intégrant les valeurs qui sont les nôtres aujourd'hui et en essayant de minimiser l'impact environnemental.

Sébastien FAGNEN : je m'exprimerai en tant que Président du SCOT du Pays du Cotentin, il a été beaucoup question, notamment au travers de l'intervention de notre collègue Barzin Viel-Bonyadi tout à l'heure, de l'artificialisation des terres. Je pense qu'il faut être tout à fait clair au moment où ce projet est relancé, la priorité c'est le désenclavement, la sécurisation, mais pas le corolaire, qui avait encore cours dans les années 1990, qui était celui de l'étalement urbain. Il ne faut pas, et je pense qu'il est nécessaire de le rappeler, de l'affirmer dès à présent, que la réalisation de la voie de contournement sud-ouest soit un blanc-seing à l'étalement urbain, tel qu'on pouvait le connaître encore il y a 2 ou 3 décennies et tel qu'il avait été sûrement imaginé par certains de nos prédécesseurs, tout au long de la voie de contournement ouest et de son tracé. Je pense qu'il sera nécessaire, au travers de nos documents stratégiques, que ce soit le PLUI ou le SCOT, d'imposer des garde-fous pour que la réalisation, enfin, de la voie de contournement sud-ouest n'ouvre pas à l'artificialisation pour la création, notamment, de nouvelles surfaces commerciales en périphérie et que nous n'ouvrons pas à la construction de nouvelles surfaces agricoles et naturelles. Je pense que nous aurons, les uns et les autres, à être particulièrement vigilants en la matière.

Benoit ARRIVÉ : merci Monsieur le Président du SCOT pour cette précision, qui est une précision essentielle. C'était important que l'on prenne du temps pour présenter de plan, c'est un sujet majeur du conseil municipal de ce soir. Sébastien Fagnen a raison, j'ai cru comprendre hier, dans certaines interventions de mes collègues Maires, que certains soutenaient le projet y voyant peut-être l'opportunité de développer un certain nombre de zones, ce qui ne sera pas possible dans les documents prospectifs de l'agglomération, comme l'a rappelé Sébastien Fagnen. Il faut savoir pourquoi on défend ce projet, mais pas se tromper d'ambition, ni se tromper de combat. Je crois, Monsieur le Président du SCOT, que vous avez bien fait de le rappeler.

Barzin VIEL-BONYADI : à la lumière de vos précisions nous allons voter « pour » ce plan de déplacement. Par contre, s'il y a des désaccords ultérieurs sur ce plan, que ce vote ne nous soit pas « reproché ».

18h13 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

48 – SOUTIEN HUMANITAIRE AU « FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE » POUR LE HAUT KARABAKH

Rapporteur : Anna PIC

Depuis le mois de septembre dernier, des combats très violents se sont déroulés opposant une coalition de forces armées de l'Azerbaïdjan et de la Turquie et de séparatistes Arméniens dans le Haut Karabakh, territoire déjà marqué par les conflits armés dans les années 1990. Il est difficile à l'heure actuelle de mesurer l'ampleur du désastre humanitaire. Sans pouvoir établir la situation exacte, on déplore déjà des milliers de victimes, militaires et civils blessés ou tués, et des dizaines de milliers de réfugiés.

Afin d'apporter son soutien aux populations et de participer à l'effort de stabilisation de cette zone compliquée au niveau géopolitique, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite apporter une contribution au Fonds Arménien de France.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une somme de 4.000 euros afin de contribuer au Fonds arménien de France.

19h15 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

49 – ADHÉSIONS AUX RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ACTION INTERNATIONALE

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre de l'ouverture à l'international de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, plusieurs objectifs sont poursuivis afin d'améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire, de favoriser la mobilité des jeunes, de sensibiliser les administrés et de mettre en œuvre la coopération internationale.

Pour renforcer l'implication des collectivités territoriales dans les dispositifs européens et optimiser leur capacité à bénéficier des financements européens, « l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe » (AFCCRE) appuie les collectivités territoriales dans leurs actions en matière de mobilité européenne et internationale des jeunes. Dans ce cadre, un événement sur l'Europe à Cherbourg-en-Cotentin est envisagé autour de la journée de l'Europe le 9 mai prochain et des services civiques européens pourront être accueillis dans le cadre des jumelages et partenariats européens de la ville.

D'autre part, « Cités Unies France » (CUF) constitue le réseau des collectivités territoriales investies dans les réseaux internationaux, plus spécialisés au niveau de la coopération décentralisée et des rapports nord – sud. Cherbourg-en-Cotentin participe au groupe pays Sénégal pour la mise en œuvre de services civiques.

Au niveau régional, « Horizons Solidaires » anime une dynamique normande avec les acteurs de la coopération internationale et les associations. Des actions de formation des associations au montage de projets, en lien avec l'Agence Micro-Projets, et de sensibilisation du public au travers du Festival Alimenterre sont mises en œuvre.

Enfin, le « F3E » propose un accompagnement plus méthodologique à l'action des acteurs intervenant à l'international. Dans ce cadre, un soutien financier est susceptible d'être apporté aux structures adhérentes.

Le conseil municipal a adhéré à « Cités Unies France » pour 3.400 euros, à « l'AFCCRE » pour 3.631 euros, à « Horizons Solidaires » pour 1.640 euros et au « F3E » pour 500 euros.

19h18 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

50 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6 DU PLU – AVIS DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a sollicité le Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin sur l'évolution du PLU de la collectivité afin de mettre en cohérence les dispositions applicables aux constructions et espaces publics sur le secteur de la ZAC des Bassins dans le document d'urbanisme avec l'évolution du projet.

Les modifications sont les suivantes :

- actualisation de la pièce 4,c,5 relative à la « Localisation des espaces publics de la ZAC des Bassins à conserver ou à créer » prévue par l'article L.151-42 du code de l'urbanisme, suite à l'évolution du projet de la ZAC des Bassins et à la modification du dossier de réalisation en date du 16 décembre 2019 par le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin,
- modification de la pièce 4,b « Règlement – dispositions applicables aux zones » : évolution de l'article UH6 relatif aux dispositions des zones Uha et Uhb (couvrants le secteur de la ZAC des Bassins).

Par arrêté en date du 31 juillet 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a prescrit la modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal a émis un avis favorable.

19h20 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

51 – NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) – LE QUARTIER DES HORIZONS – CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

En 2015, le quartier Les Fourches-Charcot-Spanel, situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville est retenu comme quartier prioritaire politique de la ville et quartier d'intérêt régional de renouvellement urbain au titre du nouveau programme national de rénovation urbaine porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Un protocole de préfiguration du projet avait été signé associant la Communauté Urbaine de Cherbourg, la ville de Cherbourg-Octeville, les 4 bailleurs sociaux présents sur le quartier, la région Normandie et la caisse des dépôts. Ce protocole a permis de mettre en œuvre une étude de programmation urbaine et de définir un projet pour le quartier.

En février 2019, suite aux retours d'avis des différents partenaires sur le dossier de présentation du projet, la Communauté d'agglomération du Cotentin et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en accord avec le Préfet, ont décidé du report de la signature de la convention pluriannuelle NPNRU, initialement prévue en décembre 2019. Il s'agissait de consolider le projet et d'apporter des modifications principalement sur deux opérations, l'option de réhabilitation pour diversification de 16 logements locatifs sociaux individuels appartenant à la SA HLM Cotentin et le projet de construction d'une nouvelle crèche.

L'intégration de ces nouvelles opérations a substantiellement modifié l'ensemble de plan guide et l'année 2020 a été mobilisée sur ce nouveau travail de programmation. Le projet de renouvellement urbain « Quartier des Horizons » se stabilise désormais et devrait entrer en phase opérationnelle à compter de 2021.

A ce stade, le montant des investissements est calculé sur la base d'estimations prévisionnelles des travaux réalisés dans le cadre de l'étude de programmation urbaine pré-opérationnelle menée entre 2016 et 2020. Le montant des travaux sera affiné dans le cadre du marché de MOE urbaine.

	Participations prévisionnelles CEC montants HT ratios	Participations prévisionnelles CAC montants HT ratios
Prestations intellectuelles dont MOE urbaine	852.000 euros	1.240.000 euros
Aménagements espaces publics	6.988.566 euros	
Réseaux AEP - EU		2.082.657 euros
Équipements publics (crèche - École)	1.620.000 euros	
Total	9.460.566 euros	3.322.657 euros

Au regard des compétences mobilisées entre la commune et l'agglomération, il est proposé que l'agglomération délègue, en partie, sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Cherbourg-en-Cotentin sur ce projet. Les compétences liées au cycle de l'eau et à la collecte restent néanmoins assurées en régie par les directions de l'EPCI. L'intérêt de procéder à ce montage est double. Il permet à la commune de Cherbourg-en-Cotentin d'engager un marché unique de maîtrise d'œuvre urbain et maîtrise d'œuvre des espaces publics et une meilleure visibilité d'interventions pour les co-financeurs, ANRU et région Normandie en particulier.

Le conseil municipal a approuvé le projet de convention relatif à la mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage, concernant le projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches Charcot Spanel, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et a autorisé le lancement du marché de MOE urbaine afférent à la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage.

19h24 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

52 – VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – ZONE D'ACTIVITÉS DE BÉNÉCÈRE – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin est compétente en matière d'Activité Économique et accompagne les entreprises et les projets économiques dans leur implantation et leur développement. A ce titre, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a été saisie par un collectif (EDF, NAVAL GROUP, ORANO, CMN) d'un projet d'installation d'un « Pôle d'excellence soudage » sur le territoire.

Dès lors, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a sollicité la commune de Cherbourg-en-Cotentin en vue de la vente à son profit de six parcelles situées dans la zone de Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin (commune déléguée d'Equedreville-Hainneville), et de la construction par la Communauté d'Agglomération de ce « Pôle d'Excellence Soudage ».

Ayant fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2020, ce projet consiste à construire un bâtiment de plain-pied de 2.790 m² chauffé et isolé, composé de 2 nefs industrielles, de locaux administratifs, de 3 salles de cours, de 2 salles de réunions modulaires, d'un espace cafétéria, de sanitaires/vestiaires et des locaux techniques.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin souhaite acquérir six parcelles pour une surface totale de 8.482 m².

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur vénale de ces terrains à 13,50 €/m. La superficie totale étant de 8.482 m², le prix de vente au profit de la communauté d'Agglomération Le Cotentin serait donc fixé à 114.507,00 €.

Le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles, cadastrées 173 AX n°344, 345, 346, 347, 348 et 350, pour une surface totale de 8.482 m² au profit de la communauté d'Agglomération Le Cotentin, au prix de 13,50 €/m², tous frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, a autorisé la communauté d'Agglomération Le Cotentin, à déposer, dès à présent et avant régularisation de l'acte notarié, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ces parcelles et à effectuer toutes les études préalables à un projet de construction et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente à recevoir par acte notarié.

Ralph LEJAMTEL : à Bénécère, le long de la descente, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de haies bocagères et je crois savoir qu'elles seront maintenues dans le cadre du développement de cette zone d'activités économiques, mais nous serons vigilants à ce qu'elles le soient.

Benoit ARRIVÉ : elles le seront, dans mes fonctions de Maire et de Vice-Président j'y veille à chaque fois que l'on vend un terrain à une entreprise sur cette zone de Bénécère, qui est en plein développement. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, en 2016, nous avons beaucoup de terrains et pas beaucoup d'entreprises, aujourd'hui nous avons beaucoup d'entreprises qui s'implantent, qui investissent, et peu de terrains. Nous avons quasiment vendu plus de terrains en 2 ans à Bénécère, qu'en 10 ans. Par contre, les conditions d'accès font que nous gardons les haies bocagères et nous prévenons, à chaque fois, les acheteurs qu'il faut aménager en gardant ces haies bocagères, c'est respecté puisque cela fait partie du règlement.

Aujourd'hui, nous vendons à l'agglomération, pour ensuite travailler sur l'implantation de cette école de soudure extrêmement innovante. Nous avons réussi à mettre autour de la table l'ensemble des industriels de ce territoire, ce qui n'aurait pas été possible je crois il y a 5 ou 6 ans, pour créer cette école de soudure et faire, ici, un pôle d'excellence. Cela a été un dossier compliqué, sur lequel on s'est bien arraché les cheveux. Je suis très heureux que ce dossier sorte, parce que mettre autour de la table, sur des enjeux communs, l'ensemble des grands industriels de ce territoire, qui souvent sont concurrents dans leurs activités, c'est aussi un beau sujet. C'est une façon de préparer l'avenir et de positionner Cherbourg-en-Cotentin et le Cotentin comme étant à la pointe.

L'ambition de cette école, c'est que si un jeune qui habite Clermond-Ferrand ou Dijon, et qui rêve de devenir soudeur, usineur ou chaudronnier, il saura demain, que les meilleurs de France, voire les meilleurs du monde sont formés ici, dans le Cotentin. C'est ça la stratégie, c'est aussi de rendre hommage au savoir-faire local, c'est un sujet que je trouve passionnant, nous avons un savoir-faire incroyable en termes de travail du métal, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Je crois réellement que les meilleurs soudeurs du pays sont ici, encore faut-il le dire et le faire savoir. Je suis très heureux de la montée en charge de cette école de soudure, en lien avec les industriels locaux, qui sera aussi complémentaire des formations proposées, notamment par l'éducation nationale.

Guy BROQUAIRE : il a été évoqué, il y a quelques temps, l'implantation de la future prison de Cherbourg dans la zone de Bénécère, est-ce toujours d'actualité ? Où serait-elle implantée ?

Benoit ARRIVÉ : aujourd'hui ce n'est pas d'actualité, nous avons eu l'accord de l'ancien Garde des Sceaux, sous le gouvernement Hollande, mais cela n'a pas été confirmé depuis, nous n'avons pas de nouvelles. Je crois qu'il ne faut plus compter dessus, des travaux ont été engagés sur la prison de Cherbourg centre. Nous avons aujourd'hui beaucoup de difficultés à dialoguer avec le ministère sur ce dossier, et sur un autre qui est celui du nouveau tribunal. Nous avons fait des propositions très concrètes et nous avons relancé plusieurs fois la structure qui gère le foncier des prisons, qui s'appelle l'APIJ, mais nous n'avons pas de nouveau, malgré un déplacement il y a deux ans, en juillet, chez la Garde des Sceaux, au ministère.

Nous allons continuer à relancer pour le tribunal, parce que c'est un vrai sujet et que l'on est prêts à s'y investir. J'avais proposé l'emprise foncière, sur la place Jacques Demy et l'école des Beaux-Arts, pour construire un tribunal moderne, digne d'une ville comme la nôtre, malgré cela nous n'avons pas de nouvelles.

Pour la prison, je pense que c'est un dossier qui est plutôt derrière nous.

19h28 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

53 – MISE EN VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER – RUE DE LA CITÉ – RUE DE BELGIQUE – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un ensemble immobilier d'environ 900 m² sis 3 rue de Belgique sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville sur une parcelle d'une superficie de 1.237 m².

Un premier bâtiment était anciennement à usage de salle locative dite « salle de la Cité » et plus antérieurement, de cantine. Un second bâtiment, qui a été une école par le passé, avait été mis à disposition de l'antenne locale du Secours Populaire, qui occupe maintenant d'autres locaux sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville. Ces deux bâtiments sont depuis libres de toute occupation conventionnelle. Sur un aspect technique, il a été relevé la présence d'amiante sur la couverture arrière, dans la toiture des greniers, au 3ème étage de l'immeuble.

Dans l'enceinte de la parcelle susvisée, se trouvent des toilettes publiques ainsi que des places de stationnement. Elles sont aujourd'hui affectées à l'usage du public et doivent le rester. Une division foncière sera donc nécessaire pour exclure leurs emprises correspondantes de la vente de l'ensemble immobilier bâti.

Aux termes de l'avis rendu le 23 novembre 2020 par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Immobilière de l'État, la valeur vénale dudit bien est fixée à DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS (237.000,00 €) pour une vente en bloc. La valeur vénale de la seule partie qui était anciennement une école est fixée à DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (224.000,00 €) et à QUARANTE SEPT MILLE EUROS (47.000,00 €) pour la seule partie annexe, anciennement à usage de salle de convivialité.

Le conseil municipal a :

- acté le déclassement du domaine public de la commune de l'ensemble immobilier bâti (toilettes publiques accolées exclues), des espaces verts attenants au nord et à l'est de cet ensemble bâti, d'une partie en nature de sol asphalté, le tout cadastré 173 BV n°635p et situé 3 Rue de Belgique à Equedreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin ;
- approuvé la mise en vente d'une partie de ladite parcelle (les toilettes publiques, les places de stationnement comprises dans son enceinte étant exclues de la vente) et dont la surface sera à parfaire par document d'arpentage ;
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer un mandat de vente au prix de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 €) net vendeur ;
- accepté la vente d'une partie de la parcelle cadastrée 173 BV n°635, dont la surface sera à parfaire par document d'arpentage, au prix de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 €) net vendeur, en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, et autorisé cet acquéreur ou toute autre personne morale s'y substituant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble, dès avant régularisation de l'acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes ;

19h31 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

54 – ZAC DES BASSINS – COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2019

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société d'économie mixte SHEMA, a été désignée en qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bassins. Sa mission consiste en l'acquisition des terrains sis à l'intérieur du périmètre de la ZAC, puis l'aménagement de la zone par un ensemble d'études et de travaux d'équipement (voirie, réseaux divers, espaces verts) et enfin la commercialisation des terrains destinés à recevoir des constructions.

Conformément au traité de concession d'aménagement, la SHEMA transmet annuellement un compte-rendu à la collectivité. Le compte-rendu annuel à la collectivité (C.R.A.C.) est ainsi présenté pour l'année 2019.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2019.

19h32 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

55 – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ZAC DES BASSINS – AVENANT N°3

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La concession d'aménagement initialement conclue pour une durée de 7 ans à compter de sa prise d'effet a fait l'objet d'une prorogation par avenant n°1 signé le 12 avril 2012 et portant la date d'expiration au 31 décembre 2016, puis d'une nouvelle prorogation par avenant n°2 signé le 16 décembre 2016, et portant la date d'expiration au 31 décembre 2021.

Compte tenu de l'avancement de l'opération d'aménagement à ce jour, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de la concession d'aménagement afin de pouvoir achever l'ensemble des missions confiées dans le traité de concession.

Le conseil municipal a approuvé la prorogation de la durée de concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2023, approuvé la rémunération complémentaire du concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 calculée sur la base d'un forfait de 50.000 €/an et a autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer, à signer l'avenant n°3 en prolongation de délais à la concession d'aménagement.

19h33 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

56 – ZAC GRIMESNIL/MONTURBERT – COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2019

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société d'économie mixte Normandie Aménagement, a été désignée en qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Grimesnil-Monturbert. La concession a été notifiée le 18 août 2008. L'avenant n°1 prorogeait la durée de réalisation de la ZAC au 31 décembre 2022. L'avenant n°2 signé le 31 août 2017 prévoit de revoir la programmation des logements et des équipements publics et de s'accorder sur 3 phases. Il est précisé que la dernière phase sera réalisée par avenant et sur un bilan économique équilibré. Cet avenant proroge, également la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2027.

L'année 2019 a été marquée par les discussions sur la poursuite de l'opération ayant abouti en fin d'année à la signature de l'avenant n°3, le 23 décembre 2019, actant une pause opérationnelle afin de travailler à la programmation du projet sur 2020.

La commune souhaite préciser que les dynamiques actuelles du marché, dues aux créations d'emploi qui se confirment dans le Cotentin, laissent envisager une évolution favorable au développement de ces zones d'habitat. En ce sens, la commune a récemment confirmé la volonté du maintien de la programmation initialement prévue. Normandie Aménagement doit proposer à la collectivité des avenants présentant les conditions de cette poursuite qui seront discutés et validés courant 2021.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2019.

19h36 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

57 – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT QUARTIER DES JARDINS DE L'AGORA – COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2019

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société d'économie mixte Normandie Aménagement, a été désignée en qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée « Les Jardins de l'Agora ». Sa durée de 11 années a été fixée jusqu'au 31 décembre 2023 et pourra le cas échéant être prorogée en cas d'inachèvement.

L'année 2019 a été largement marquée par les discussions sur les modalités de poursuite de l'opération ayant abouti à la signature d'un premier avenant le 23 décembre 2019, actant une pause opérationnelle afin de travailler à la programmation du projet sur 2020.

La commune souhaite préciser que les dynamiques actuelles du marché, dues aux créations d'emploi qui se confirment dans le Cotentin, laissent envisager une évolution favorable au développement de ces zones d'habitat. En ce sens, la commune a récemment confirmé la volonté du maintien de la programmation initialement prévue. Normandie Aménagement doit proposer à la collectivité des avenants présentant les conditions de cette poursuite qui seront discutés et validés courant 2021.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2019.

19h37 Votants : **55**

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

58 – OPÉRATIONS FONCIÈRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « LES JARDINS DE L'AGORA » - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La Communauté Urbaine de Cherbourg et l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) avaient élaboré en 2007 un Programme d'Action Foncière (PAF), convention pluriannuelle, regroupant l'ensemble des acquisitions foncières sollicitées par la collectivité, sur la base des priorités de développement de celles-ci. Dans ce cadre, l'EPFN a acquis, via une déclaration d'utilité publique, les terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC « Les Jardins de l'Agora », en cours d'aménagement sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, secteur Tôt Sud Margannes.

Entre 2011 et 2012, la Communauté Urbaine a mené la consultation et la négociation pour l'attribution de la concession d'aménagement sur ce secteur. La société Normandie Aménagement a été désignée comme aménageur et la concession signée le 2 avril 2013. Le contrat signé détermine une charge foncière à 3,65 €/m² HT.

Les travaux d'aménagement des chambres 1, 2 et 6 doivent débiter au premier trimestre 2021. Dès lors, la commune doit acquérir au préalable auprès de l'EPFN les parcelles sus-désignées aux conditions fixées par le PAF, pour ensuite les revendre à l'aménageur aux conditions fixées par le contrat de concession, à savoir au prix de 3,65 €/m² HT.

Le conseil municipal a :

- autorisé le rachat auprès de l'EPF Normandie des parcelles cadastrées 173 BZ n°46, 48, 50, 52, 28 et 60 nécessaires à l'aménagement des chambres 1, 2 et 6 de la ZAC «Les Jardins de l'Agora» sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville aux prix et conditions fixés au contrat de portage foncier, soit un montant total de 230.856,91 € HT (le prix TTC étant estimé à 286.328,82 €), étant précisé que la collectivité aura à sa charge les frais d'acte notarié,
- autorisé la vente des parcelles cadastrées 173 BZ n°46, 48, 50, 52, 28, 60 et 29 à Normandie Aménagement, aux prix et conditions fixés au contrat de concession, soit au prix de 3,65 €/m² HT, pour un montant total de 161.782,60 € HT, étant précisé que l'aménageur aura à sa charge les frais d'acte notarié,
- autorisé la société NORMANDIE AMÉNAGEMENT à démarrer dès à présent, sous réserve de l'accord préalable de l'EPF Normandie, les travaux d'aménagement desdites parcelles,
- autorisé le sous-acquéreur potentiel à déposer une autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de ces sept parcelles,
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques d'acquisition et de vente, et toutes leurs annexes.

Barzin VIEL-BONYADI : je me suis abstenu lors des deux derniers votes sur les CRAC de 2019, là il s'agit d'opérations financières, je crois qu'il est important pour moi d'intervenir.

J'ai enclenché ce débat tout à l'heure sur ce quartier, je crois qu'il faut maintenant le mener pour de bon. Bertrand Hulin a parlé tout à l'heure de l'étude INSEE sur la montée des eaux, on a vu cette semaine le rendu des travaux du GIEC Normand avec des prévisions de bouleversements climatiques lors des prochaines décennies en Normandie, donc, plus que jamais, l'importance de préserver notre biodiversité est là. Je crois qu'il est vraiment indispensable de mettre fin à cette bétonisation des sols à Cherbourg-en-Cotentin. Je n'ai pas envie de polémiquer, et contrairement à ce qui a été dit en début de conseil à ma droite, j'estime que la campagne des élections municipales est bel et bien derrière nous, mais toujours est-il que si vous voulez être réellement dans l'ambition de porter une politique sur la transition écologique, poursuivre ce genre de projets c'est tout simplement en contradiction directe avec cette ambition.

Les zones en question sont des zones naturées, à certains endroits agricoles, et poursuivre ce chantier ce serait non simplement détruire des zones agricoles, mais également poursuivre la mise en place d'un engrenage qui pourrait être assez dangereux. On sait comment cela se passe, nous avons eu l'occasion d'évoquer aussi ces aspects plus tôt dans ce conseil, mais on construit un quartier, on aménage une ZAC, puis après il faudra bien une route, on voudra des commerces et tous les dommages collatéraux qui vont avec.

C'est notre biodiversité et notre environnement qu'on sacrifie dans ce modèle et aujourd'hui on devrait arrêter ces chantiers, se contenter de ce qui a été construit et en faire des projets cohérents. Je constate que les quartiers en question n'attirent pas non plus les foules, on devrait s'arrêter là. On continue, on cherche des terres à bétonner à tout prix et c'est un peu comme quand on cherchait de nouvelles sources de pétrole.

Je note également que vous êtes très attaché au principe de « zéro artificialisation nette », c'est très bien, mais nous avons zéro information sur la compensation prévue, il faut le souligner. Je rappelle que la loi « zéro artificialisation nette » prévoit que ce que l'on bétonne quelque part doit être rendu à la nature ailleurs. Je pense qu'il serait important pour nous d'avoir des précisions de votre part, dès maintenant, sur votre stratégie de renaturation, puisqu'il a été question, lors de ce conseil, de beaucoup de projets de bétonisation, si vous voulez être réellement à la hauteur de cet engagement de transition écologique.

Encore une fois, je ne veux pas polémiquer, je crois que c'est notre affaire à toutes et tous, cette approche qu'il faut stopper, et il n'y a pas d'autre choix, pour moi, que de voter « contre » ce projet et je continuerai à le faire tout au long du mandat.

Benoit ARRIVÉ : les ZAC sont des opérations qui étaient lancées depuis longtemps et il faut que l'on termine de les aménager. On essaye de le faire de la meilleure façon possible, en intégrant à un projet ancien des spécificités d'aujourd'hui. Il y aura peut-être un désaccord, on l'avait déjà eu pendant la campagne, mais nous devons à la fois reconstruire la ville sur elle-même, mais aussi assurer son développement, donc nous aurons peut-être une différence de point de vue, à ce moment.

Nous sommes là aussi pour apporter des réponses, nous avons besoin de logements nouveaux, il y a le desserrement de l'entité familiale qui est une réalité, donc il faut répondre aux besoins des gens qui veulent se loger à Cherbourg-en-Cotentin, de plus en plus, et c'est une bonne chose, plutôt qu'à la périphérie. Je crois que les villes moyennes ont « mangé leur pain noir », on voit qu'elles redeviennent attractives, puisque c'est plus facile pour se déplacer, et le plan de mobilité nous aidera également, il y a la proximité des services, on a besoin que d'une voiture, ou pas du tout. Il y a aussi de vrais enjeux et je n'oppose pas les sujets.

Ralph LEJAMTEL : vous posez les termes du débat comme ils doivent être posés, il y a eu la discussion en commission et c'est logique qu'elle se poursuive lors de ce conseil, je pense que ce débat se poursuivra durant le mandat.

Quels sont les outils par rapport à la transition écologique, au sens les outils qui permettent d'apprécier la façon dont on construit la transition écologique sur Cherbourg-en-Cotentin, comme dans l'agglomération ? Les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, la diversité des paysages de Cherbourg-en-Cotentin, on les appréhende à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Gilbert Lepoittevin parlait tout à l'heure du SIG, c'est un service de cartographie, qui est très précieux en termes de construction et de décisions de politiques publiques. Ce SIG permet un certain nombre d'appréciations sur les endroits où il y a des orientations d'aménagements, il y a des aménagements qui sont envisagés et c'est mis en perspective avec l'impact écologique que cela peut avoir sur la trame verte et bleue et la nécessité de regarder un certain nombre de projets en intégrant cet élément de paysage ou cet élément de relief, ce qu'est Cherbourg-en-Cotentin.

Ce qui veut dire que dans un certain nombre d'opérations qui existent, vous évoquiez le triptyque « éviter-réduire-compenser » et là, vous avez un parti pris qui est d'éviter par rapport aux ZAC.

Votre point de vue se défend, maintenant le fait de compenser c'est compliqué, les spécialistes le font savoir, mais ce qu'il faut bien avoir à l'esprit c'est que toutes les opérations d'aménagements, qu'elles soient en termes d'habitat, au niveau économique, au niveau culturel, doivent prendre en compte cette double entrée de respect de ce qui est déjà-là, et d'avoir une manière de construire, une manière d'habiter qui réponde au plus haut standard de ce que peuvent être les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, d'empreinte carbone. Je prends un exemple, la ville s'est dotée d'un certain nombre d'outils, notamment le cadran solaire, le potentiel de géothermie, le photovoltaïque, c'est une démarche qui consiste à se dire, certes il y a des réglementations, la réglementation 2012, la réglementation 2020 qui s'appliquent, l'idée est d'aller plus loin dès lors qu'il y a du bâti, de la construction, qu'il y ait vraiment une démarche de la part de la ville, d'être là en ressource, en direction des aménageurs pour proposer des outils qui permettent que l'on rentre dans un cercle vertueux.

Vous, vous entrez par le zonage, ce que je comprends, c'est vrai que le zonage de Grimesnil-Monturbert et des Jardins de l'Agora constituent une forme d'extension urbaine. L'un des enjeux et l'un des paris consiste à dire : nous essayons de connecter ces zones aux quartiers qui existent déjà et que cette connexion se fasse sans être une démarche qui est énergivore, mais se fasse avec un habitat qui soit qualitatif, respectueux des enjeux donnés précédemment.

Je parle du SIG car il faut prendre toute l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, si vous regardez toutes les zones constructibles de Cherbourg-en-Cotentin, là effectivement, on retrouve ce qu'étaient les démarches des 5 communes déléguées, et il y a beaucoup de zones à construire. C'est-à-dire que chaque commune définissait des perspectives d'aménagement de sa ville, de construction de sa ville, et là, le prochain plan local d'urbanisme intercommunal devra regarder pour chacun de ces enjeux, de ces objectifs, s'il ne faut pas faire évoluer les choses. J'invite à ce que l'utilisation foncière de Cherbourg-en-Cotentin soit mesurée à l'échelle et soit mesurée au fur et à mesure.

Le « zéro artificialisation nette » est un objectif de France Stratégie, pour l'instant il n'y a que la Loire-Atlantique qui l'a repris comme objectif politique, mais c'est une ambition que l'on doit avoir à l'esprit, sachant que, Sébastien Fagnen le disait tout à l'heure, le schéma de cohérence territoriale a déjà des objectifs de diminution d'emprise foncière et c'est un peu le cadre dans lequel on se trouve, cela n'empêche pas d'être ambitieux et de prendre les devants.

Il y a un dernier élément, c'est que dès lors que l'on prend cette échelle de Cherbourg-en-Cotentin, on voit bien que le fait de vouloir travailler sur une trame verte et bleue, sur une limite verte, sur un plan politique, quand je regarde une carte de Cherbourg, il me semble que les zones de Grimesnil-Monturbert et des Jardins de l'Agora sont les plus au sud qui pourront exister, mais c'est encore à vérifier.

Les DUP sont des outils fonciers très bordés, très exigeants, très contraignants et qui engagent la collectivité sur des temps très longs. Il y a eu des expropriations de terres qui ont été faites à la faveur de ces DUP et cela serait s'engager dans des démarches juridiques sans fin que de dire que l'on stoppe ces zones. Par ailleurs, il y a déjà des maisons qui ont été construites et on participerait à un mitage urbain et le remède serait pire que le mal. On s'arrêterait en plein milieu, il y aurait une cascade de procès, parce qu'un usage a été déterminé de ce foncier par rapport à ces DUP, la meilleure chose que l'on puisse faire c'est de terminer ces quartiers et que nos ambitions de transition écologique d'habitat de qualité soient vraiment réalisées.

Vous verrez que les endroits qui pouvaient potentiellement être destinés à la construction ne le seront probablement pas et donneront lieu à d'autres usages du foncier. Le foncier est précieux, le foncier est un bien commun et donc il faut mettre en vis-à-vis des outils et une ambition. De ce point de vue-là, je partage un certain nombre d'éléments que vous avez pu donner.

Barzin VIEL-BONYADI : je suis d'accord sur le fait que Cherbourg-en-Cotentin soit une ville qui propose une solution locative pour le plus grand nombre, mais il faut aussi que nous luttons contre le risque de gentrification. Faire en sorte que Cherbourg-en-Cotentin soit une ville accessible au niveau de l'habitat pour tous est évidemment très important, mais je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Lejamtel, le « zéro artificialisation nette », c'est dans la loi. Vous n'êtes pas en capacité aujourd'hui de nous donner des informations sur quelles terres renaturer du fait des terres bétonnées, mais il faudra bien « être dans les clous » vis-à-vis de la loi. Il faut attirer l'attention sur le fait que lorsque l'on bétonne sans renaturer, on est en « déficit », comme on peut être en déficit budgétaire, on est en déficit écologique. C'est une dimension à avoir en tête tout au long du mandat, vous serez en déficit tout le temps que des terres ne seront pas renaturées.

Je me permets aussi d'être un peu inquiet de vos propos, à la fin de votre intervention, sur le fait qu'il n'est pas totalement inenvisageable d'avoir d'autres opérations d'étalement urbain, comptez bien sur le fait que nous serons très vigilants sur la non-poursuite de ces projets.

Benoit ARRIVÉ : nous aurons l'occasion d'échanger, il faudra que l'on ait un débat, on voit bien que l'on doit atteindre différents objectifs. Il y a les enjeux environnementaux, que vous évoquez et que je partage, mais aussi les projets de développement de la ville, la seule reconstruction de la ville sur elle-même n'est pas suffisante. Vous évoquez un point important, c'est la capacité de continuer à proposer des logements à Cherbourg-en-Cotentin, pour le plus grand nombre et accessibles. Je vous rappelle que l'immobilier ici a connu une forte augmentation, du fait des nouveaux arrivants et de la bonne santé économique. Il n'y a pas une journée où Ralph Lejamtel, moi-même ou Sébastien Fagnen, ne soyons interpellés sur le fait qu'il n'y ait plus grand-chose à vendre ou à louer sur Cherbourg-en-Cotentin. Vous avez remarqué, comme moi, un certain nombre d'échafaudages partout dans les rues, prouvant que la réhabilitation de l'ancien se fait.

C'est pour nous une question essentielle, si on n'y prête pas garde, si la dynamique économique se poursuit, et nous mesurons les effets du COVID, cela va devenir compliqué, comme cela s'est passé à Nantes ou à Rennes, pour une partie de la population, de se loger. La problématique qui est la nôtre est de réussir à conjuguer l'ensemble de ces paramètres dans un développement harmonieux de Cherbourg-en-Cotentin. Nous aurons d'autres débats là-dessus, parce qu'il faut réussir à concilier des objectifs qui parfois peuvent être contradictoires dans leur nature et dans les questions qu'ils posent.

Sébastien FAGNEN : nous aurons effectivement l'occasion, à diverses reprises, d'en discuter. Aujourd'hui, Monsieur Viel-Bonyadi, le « zéro artificialisation nette » n'est pas inscrit dans la loi. Il est né du rapport de France Stratégie, il est intégré dans le plan biodiversité qui a été présenté par le gouvernement, et normalement, il sera traduit, d'un point de vue législatif, dans le projet de loi qui devrait être issu des travaux de la convention citoyenne sur le climat, même si je pense que, les uns et les autres, pouvons légitimement s'inquiéter du devenir des textes qui ont été réalisés par un certain nombre de nos concitoyens, tirés au sort, dans le cadre de cette convention citoyenne.

Il faudra s'accorder sur la définition exacte de ce qu'est l'artificialisation des sols, je pense que sur le mode d'occupation des sols, nous pouvons nourrir de riches débats, le SCOT, en tout cas dans sa forme actuelle, réduit de près de moitié la surface foncière consommable pour les prochaines années, ce qui est déjà un effort relativement conséquent, même si nous partions de loin, puisque la Normandie est une des régions où on artificialise le plus, il suffit de se rendre dans la plaine de Caen pour constater ce que peut provoquer une politique d'étalement urbain non maîtrisée.

C'est bien notre objectif au travers des documents stratégiques, le SCOT ou le PLUI, et c'est là où je souhaite en venir. Dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) comme dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), nous aurons à déterminer, avec un zonage précis, les zones à renaturer, et c'est à ce moment-là de l'élaboration de nos documents d'urbanisme intercommunaux que nous pourrions déterminer précisément les zones à renaturer que vous évoquiez.

Mais ce travail est devant nous, il est vaste, il est fastidieux, mais il est nécessaire pour, justement, éviter un laisser-faire dans l'aménagement de notre territoire. Aujourd'hui, le changement climatique et sa brutalité, non pas son imminence puisque nous sommes en plein dedans, les crises sociales que nous avons pu vivre ces dernières années, la mobilisation des gilets jaunes qui découle du prix de l'essence, qui a provoqué ce mouvement relativement inédit et qui est surtout né dans des espaces péri-urbains, nécessitera que nous puissions y apporter des solutions.

Enfin, sur la remarque que vous avez faite sur la gentrification, je pense que c'est une chance pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin que de pouvoir compter, dans tous les quartiers de la commune nouvelle, une part importante de logements sociaux, j'en veux pour preuve le quartier de la Divette. Cela fait partie de notre histoire urbaine d'avoir une part de logements sociaux importante en centre-ville. Elle nous prémunit des dérives que l'on peut connaître, notamment, dans des métropoles et nous permet, même s'il faut être vigilant et je pense que les opérations de cœur de ville que nous avons présentées et qui vont être menées par Presqu'Île Habitat, de continuer à garantir cette mixité sociale à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Profitons de ce legs de notre histoire urbaine pour continuer à aller de l'avant, en menant des politiques ambitieuses, et en prenant en compte les défis qui sont les nôtres. Je pense qu'en la matière, en promouvant notamment une politique d'aménagement du territoire au travers d'outils comme les ZAC, cela nous permet d'assurer une exigence écologique et une qualité urbaine que l'on ne retrouve pas lorsque nous livrons certaines terres naturelles ou agricoles au bon vouloir des lotisseurs.

19h57 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **2** Abstentions : **9** NPPV : **0**

59 – ASSOCIATION « CHERBOUGETOI » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Odile LEFAIX-VÉRON

L'association « CherbourgToi » a pour but de participer au dynamisme de notre territoire en organisant des manifestations grand public. Elle a organisé cet été les « Guinguettes estivales ».

Une activité de « type buvette en plein air » a été installée, la gestion de cette buvette était assurée par des associations et clubs sportifs de Cherbourg-en-Cotentin. Grâce à ce concept elles ont pu faire connaître leurs activités, partager et échanger avec le public présent et principalement récolter des fonds pour leurs projets associatifs.

Ayant rencontré un franc succès, cette manifestation a permis de générer 13.000 € de recettes permettant à ces associations de bénéficier chacune d'un peu de trésorerie. Il est proposé d'accompagner cette association locale en lui attribuant une subvention de 1.500 € pour participer à la mise en œuvre de son initiative dans l'organisation spontanée de cette première édition des « Guinguettes estivales » en souhaitant son renouvellement.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 1.500 € correspondant au soutien municipal pour l'animation.

19h59 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

60 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA RÉGION POUR LE FINANCEMENT DU SARE EN 2021

Rapporteur : Gilles LELONG

A partir de 2021, l'État revoit sa politique de financement des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en mettant fin au financement public des dispositifs existants. L'ADEME ne finance plus les Espaces Info Énergie et les Plateformes Locales de la Rénovation Énergétique.

Il met en place un nouveau système de soutien des territoires pour le conseil à la rénovation énergétique des logements, porté par l'ADEME : le « service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE).

La Région est chef de file pour l'organisation du SARE régional, son formatage, le recensement des EPCI partants pour mettre en place un dispositif SARE local dénommé « Espace FAIRE local », et pour assurer la gestion et la répartition des Certificats d'Économies d'Énergies.

La Ville et l'Agglomération ont travaillé sur une proposition d'engagement dans le dispositif qui tient compte de l'existant et permet une montée progressive de la compétence sur le territoire.

Pour l'année 2021, il est proposé :

- le maintien pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de la plateforme de rénovation énergétique Pass Rénov'énergie et des OPAHs en cours, dispositifs labellisés « FAIRE ».
- la création d'un nouveau service sur l'agglomération du Cotentin hors Cherbourg-en-Cotentin, utilisant le dispositif proposé par la Région « Espace FAIRE régional ». Ce dispositif ira au-delà des permanences délocalisées actuellement existantes sur la zone hors Cherbourg-en-Cotentin puisqu'il offrira un service 5 jours sur 7 réparti équitablement sur les pôles de proximité.

A cet égard il convient, pour la Ville, de signer avec la Région une convention bipartite pour l'intégration de la plateforme de rénovation énergétique Pass Rénov'énergie, dans le dispositif SARE. Cet engagement permettra de bénéficier d'un soutien sous forme de Certificats d'Économies d'Énergies qui seront attribués en fonction des actes de conseil réellement délivrés sur le territoire, et dans la limite de 68.640 € maximum pour une dépense de 137.280 €.

Ce financement qui n'était pas attendu, vient alléger la dépense de la Ville sur la quatrième et dernière année du dispositif Pass Rénov'énergie, dont les trois premières années avaient déjà été subventionnées par l'ADEME.

Pour la période 2022-2023, la communauté d'agglomération Le Cotentin sera compétente pour porter entièrement le dispositif en créant un guichet unique sous la forme d'une plateforme de rénovation énergétique labellisée « Espace FAIRE ».

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de convention entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Région Normandie pour 2021 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

20h03 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

61 – CENTRE SOCIO CULTUREL « LA MOSAÏQUE » - RÉHABILITATION – VALIDATION DE L'APD

Rapporteur : Gilles LELONG

Benoit ARRIVÉ : nous allons passer à la présentation du projet de « La Mosaïque » par le cabinet d'architectes, Gilles Lelong et Anne Ambrois. Comme je le disais en introduction de ce conseil, en même temps que la gestion quotidienne de la crise du COVID, nous avançons sur un certain nombre de chantiers majeurs pour Cherbourg-en-Cotentin.

La reconstruction de « La Mosaïque » en fait partie, nous sommes heureux de vous présenter ce projet aujourd'hui, pour plusieurs raisons. D'abord parce que cela faisait partie des engagements de campagne, ensuite parce que ce dossier est finalement à la liaison de plusieurs méthodologies et de plusieurs engagements de campagne. Le premier c'est la co-construction, vous allez voir que ce qui est proposé a été construit en dialogue permanent avec les utilisateurs, les petits comme les grands, puisque le public de « La Mosaïque » est large et c'est aussi un dossier qui répond à nos engagements en termes de respect de l'environnement, vous verrez sur les économies d'énergies, les performances du bâtiment. Je crois que c'est un dossier bien mené, je suis très heureux de vous le présenter aujourd'hui. Merci au cabinet Boisroux de sa présence et de son excellent travail.

Par délibération en date du 10 avril 2019, la municipalité actait la mise en œuvre du projet de réhabilitation du centre socio culturel de la Mosaïque.

A l'issue de la remise des conclusions du programmiste et du passage de la délibération en conseil municipal, le cabinet d'architectes Boisroux, suite à une consultation (MAPA), a été désigné en mai 2020 pour conduire la maîtrise d'œuvre du projet.

Ainsi, depuis le début du projet, il y a 6 ans, la concertation a été un élément moteur de la démarche. Cette concertation a abouti durant l'été 2020 avec le travail du cabinet d'architectes Boisroux, offrant un projet réellement co-construit et partagé. Le projet présenté est innovant dans son processus d'élaboration, il se veut précurseur dans sa conception technique, avec un objectif d'empreinte carbone la plus faible possible.

Le coût de l'opération :

Dépenses		HT	Recettes	
Études espaces verts		16 666,67 €	Subventions confirmées :	
AMO		20 600,00 €	Fond de concours CAC	170 000,00 €
MOE		184 630,81 €	Conseil départemental	217 000,00 €
Études et contrôle dont AMO thermique		75 000,00 €	Autofinancement	2 978 859,96 €
		- €		
Couverture		92 165,00 €		
Travaux bâtiment		2 436 200,00 €		
Aménagement des espaces verts : études et travaux		316 666,67 €		
Provision déménagement (+ loc mobil home)		20 833,33 €		
Provision Aléas (3%)		82 586,00 €		
Révision des marchés (3%)		82 586,00 €		
Assurance MO (1,5 %)		37 925,48 €		
		- €		
Déménagement		20 833,33 €		
Sous-total aménagements extérieurs		352 333,33 €		
Sous-total Bâtiment		2 992 693,29 €		
Total HT		3 365 859,96 €	Total	3 365 859,96 €
Total TTC		4 039 031,95 €		

Budget de l'opération du 29 mars 2019 (réhabilitation intérieure et mise en accessibilité) en euros HT	2 183 800,00 €
---	-----------------------

Évolutions programmatiques conformément à la demande du BM du 25 mars 2019 et écarts budgétaires associés (euros HT)	
Enveloppe de l'opération correspondant au programme initial avec une amélioration des aménagements intérieurs	2 497 773,29 €
Désamiantage	108 000,00 €
Rénovation thermique (et non plus simple ré-aménagement intérieur) : Obligation au regard de la réglementation thermique et du décret tertiaire - Remplacement de la chaudière, panneaux solaires et isolation par l'extérieur (finition bardage métallique)	247 920,00 €
Mise en place d'une passerelle (conformité petite enfance)	50 000,00 €
Extension	39 000,00 €
Aménagements extérieurs	352 333,33 €
Provision déménagement (+ loc mobil home)	20 833,33 €
Plus-value révision des marchés (assiette de travaux augmentée)	50 000,00 €
	3 365 859,96 €

Autres subventions potentielles restant à solliciter ou en attente de retour (montant à confirmer)	
CAF	400 000,00 €
Subvention Chauffage	38 000,00 €
CEE	35 000,00 €
Région Normandie	320 000,00 €
DSIL	503 566,00 €
FCTVA	à déterminer

Calendrier prévisionnel de l'opération /

- Validation du projet : 10 avril 2019
- Validation du programme : juillet 2019
- Notification MOE : mai 2020
- Validation de l'APD : 16 décembre 2020
- Dépôt du dossier de permis de Construire : janvier 2021
- PRO/DCE : printemps 2021
- Démarrage des travaux : Été 2021
- Conception paysagère et consultation d'entreprises : 2021
- Livraison tous travaux : fin 2022

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à valider le programme, les plans et le budget alloué à cette opération, déposer le dossier de permis de construire, solliciter les subventions les plus larges et lancer la consultation des entreprises.

Florence AMIOT : on a vu pas mal d'escaliers, vous parlez d'en rajouter, est-ce adapté aux personnes à mobilité réduite ?

Cabinet Boisroux : un ascenseur va desservir l'ensemble des niveaux, il sera judicieusement placé au cœur du bâtiment, de plus la passerelle d'accès actuelle est assez tortueuse et une nouvelle sera placée plus en amont sur le parking pour être directement visible depuis le parking et accessible de plain-pied.

Bertrand HULIN : Merci pour ce travail de géographie urbaine, j'ai beaucoup apprécié l'idée du dialogue sur le lieu, entre les espaces extérieurs et intérieurs, avec ce qui est autour du quartier. Bravo, c'est une vraie « poétique » de l'espace. Je ne peux m'empêcher de penser que cette puissance d'analyse architecturale et urbanistique pourrait être mise à profit au centre Picquenot, à côté du jardin des Ravalet, il y a une philosophie de l'espace qui pourrait donner sa pleine mesure dans l'articulation du Centre Picquenot/jardin des Ravalet.

Benoit ARRIVÉ : Merci Monsieur Hulin pour ce rappel sur les chantiers futurs qu'il faudra mener. Nous avons déjà un magnifique programme municipal à mettre en place, mais l'avenir du centre Picquenot est au cœur de nos préoccupations, il faudra cependant faire des choix. Nous avons construit l'Échovallée pour un peu plus de 300.000 € lors du dernier mandat, nous avons d'autres projets de développement autour de ces belles ballades.

15h40 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

62 – ACCORD CADRE ACMH ET ARCHITECTES DU PATRIMOINE – PROGRAMME DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES EN 2021 ET 2022

Rapporteur : Gilles LELONG

Le territoire de Cherbourg-en-Cotentin possède un patrimoine riche et varié notamment de 25 monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques dont 19 sont propriétés de la commune. Ce patrimoine monumental est à associer à un patrimoine urbain d'une grande variété notamment en intra-muros, d'un patrimoine maritime, portuaire et militaire, et de nombreux paysages plantés.

Si ces monuments sont un atout pour l'attractivité de la ville, ils nécessitent un entretien et des travaux particuliers. La collectivité est engagée depuis longtemps dans des opérations de restauration de ces monuments, mais le constat est d'admettre que le niveau sanitaire des édifices est très disparate et nécessite une approche plus globale avec des outils appropriés et une feuille de route pour assurer la préservation de l'héritage de la commune, sa mise en valeur et mettre en lumière les perspectives d'utilisation.

Aujourd'hui, la commune de Cherbourg-en-Cotentin s'est rapprochée de l'Ordre des Architectes et de la DRAC pour établir un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, qui lui permettra de se faire accompagner par des cabinets de maîtrise d'œuvre spécialisés pour réparer et restaurer son patrimoine historique.

L'accord-cadre comportera deux lots : un lot pour les monuments classés et un lot pour les monuments inscrits. Cet accord-cadre aura une durée de 4 ans et pourra être reconduit et amélioré, si besoin.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations des maîtrises d'œuvre et entreprises et à solliciter les subventions les plus larges auprès, notamment, de l'État (Direction régionale des affaires culturelles), de la Région Normandie et du Département de la Manche,

20h07 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

63 – POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

64 – SINISTRE MÉRULE 10 RUE DE L'AVANT-PORT – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : Gilles LELONG

La commune est propriétaire d'un immeuble se trouvant au n°8, rue de l'Avant-port dans lequel il a été constaté le développement de mérule en raison du mauvais état du bâtiment.

En septembre 2018, la commune a fait appel à une entreprise spécialisée pour réaliser un traitement curatif contre le champignon. Il a été constaté que le foyer de mérule s'était propagé dans l'immeuble voisin appartenant à la SCI du Littoral.

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2020, un projet de protocole transactionnel, relatif à ce sinistre, avait été approuvé. Celui-ci n'a pas pu être signé car il avait été établi entre Juridica, la compagnie d'Assurance de M. CAPITEN (SCI Littoral), et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, alors que Juridica n'était pas habilitée à signer ce protocole pour le compte de la SCI Littoral. Un nouveau protocole, entre la SCI Littoral et la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, a donc été établi.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel dans lequel il est convenu que :

- la commune versera la somme ferme et forfaitaire de 73.051 euros TTC à la SCI Littoral à titre d'indemnisation du sinistre qu'elle a subi dans son bâtiment situé 10 rue de l'Avant-port à Cherbourg-en-Cotentin en septembre 2018 pour réaliser les travaux nécessaires de reconstruction,
- ce sinistre a été occasionné par la propagation d'un champignon lignivore depuis l'immeuble voisin propriété de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, situé 8, rue de l'Avant-port,
- conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil, par la signature réciproque de ce protocole transactionnel, les parties se déclareront intégralement satisfaites et acquittées de tous leurs droits à raison de l'ensemble des dommages et renonceront en conséquence expressément à toute action du fait desdits dommages et de leurs conséquences.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DEL2020_82 du 29 janvier 2020.

Bruno FRANÇOISE : peut-on avoir un état des lieux des établissements semblables sur lesquels nous risquons d'avoir ces mêmes dysfonctionnements ?

Gilles LELONG : à ma connaissance c'est le seul bâtiment de la ville qui est touché par cette mérule. C'est un bâtiment ancien, qui appartenait auparavant à la communauté urbaine, qui était à l'état d'abandon et avec des fuites en toiture, ce qui a occasionné beaucoup d'humidité et c'est comme cela que s'est développée la mérule.

20h11 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

65 – PARTENAIRES CULTURELS ASSOCIATIFS OU EPCC – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Catherine GENTILE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin développe des partenariats avec des structures culturelles sur son territoire pour soutenir des actions en faveur du spectacle vivant, de l'éducation artistique, de la lecture, des musiques actuelles et des arts visuels. Il est nécessaire de procéder au renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et ces partenaires culturels.

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations stipule, dans son article 10, que les collectivités locales qui attribuent une subvention directe ou indirecte supérieure à 23.000 euros à un organisme de droit privé, doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la signature des conventions d'objectifs et de moyens avec « La Scène Nationale Le Trident » (928.708 €), « Le pôle national cirque La Brèche » (361.500 €), « L'ESAM C² » (568.866 €), « L'AMAC » (21.720 €), « Sol'Air » (40.000 €), « Le Festival du livre et de jeunesse » (32.000 €), « L'Autre Lieu » (60.000 €), « Musiques en Herbe » (31.000 €), « Le Point du Jour » (88.000 €) et « L'Odéon » (19.104 €).

Jean-Michel MAGHE : juste un commentaire, qui a été fait lors de la commission, qui avait déjà été fait dans d'autres instances et préalablement dans d'autres conseils municipaux, lorsqu'il y a des subventions de ce type, serait-il possible d'avoir le budget de l'association, de l'équipement, du théâtre, pour que l'on ait une information complète avant de décider de voter pour telle ou telle subvention ?

Catherine GENTILE : nous avons évoqué cette demande lors de la 4^{ème} commission, je vous donne un exemple si vous voulez, je prends le premier équipement subventionné qui est le Trident, nous versons une subvention de 928.708 € et le budget global de la structure est de 2.231.000 €. Je tiens à votre disposition le tableau que j'ai fait faire et que je pourrai vous transmettre, si vous le souhaitez, où figurent les budgets globaux et aussi les subventions apportées par d'autres partenaires, bien souvent nous ne sommes pas les seuls.

Jean-Michel MAGHE : c'est simplement un rappel d'une demande que je fais personnellement, mais je pense que d'autres personnes sont intéressées, avoir des délibérations qui soient auto-porteuses et que l'on ait l'intégralité des informations lorsqu'il y a une demande de subvention.

20h14 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

66 – ASSOCIATIONS CULTURELLES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – AUTORISATION

Rapporteur : Catherine GENTILE

En janvier 2021, l'association Arkanso Cie présentera la 8^{ème} édition du festival de danse contemporaine « Regards Dansants », proposant un focus sur le travail de la danseuse et chorégraphe Gaëlle Bourges. Ce festival bénéficie désormais d'un partenariat avec Le Trident - Scène nationale depuis 2019. Dans le cadre de celui-ci, l'association accompagne une compagnie de danse contemporaine en résidence.

A ce titre, il est proposé d'apporter un soutien financier exceptionnel de 2.500 euros.

L'association BITI FA a été créée en 2020 pour accompagner le lancement de la plateforme BITI VOD, spécialisée dans la diffusion de courts-métrages. Deux cherbourgeois sont à l'initiative de ce projet de plateforme et recherchent actuellement un lieu pour installer leurs bureaux à Cherbourg-en-Cotentin. Elle a pour objectif de favoriser l'identification des créateurs par la découverte de leurs œuvres, de démocratiser l'accès au cinéma indépendant et d'assurer un circuit de diffusion du court-métrage.

Afin de permettre le démarrage de ce projet, il est proposé d'apporter un soutien financier exceptionnel de 5.000 euros.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2.500 euros à l'association Arkanso Cie, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5.000 euros à l'association BITI FA,

20h15 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

67 – CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE – DIAGNOSTIC DE LECTURE PUBLIQUE ET RECRUTEMENT D'UN COORDINATEUR

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le Contrat Territoire-Lecture est un dispositif de l'État, initié en 2010, qui vise à accompagner les collectivités dans la structuration de leur stratégie de lecture publique. Ce dispositif déjà ancien s'appuie sur un cofinancement d'une durée de trois ans, renouvelable, de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que d'une ou plusieurs collectivités. Il permet de fédérer élus, décideurs, représentants des services de l'État, professionnels des bibliothèques et partenaires pour définir ensemble un projet de lecture publique.

Afin de poursuivre le travail de mise en réseau des bibliothèques et de structurer les actions de lecture publique sur le territoire de la commune nouvelle, il est proposé que la commune s'engage dans une démarche de Contrat Territoire-Lecture.

En vue de préfigurer ce Contrat Territoire-Lecture, il est demandé de pouvoir faire appel à un cabinet extérieur afin de réaliser un diagnostic de lecture publique, incluant en son sein un volet de diagnostic temporel destiné à étudier la question des horaires d'ouverture des différents équipements. Le montant de ce diagnostic est estimé à environ 40.000 €. Il est également demandé à ce que soit autorisé le recrutement d'un coordinateur, à compter de janvier 2021, afin de permettre de travailler dans les meilleurs délais au recrutement du cabinet en charge du diagnostic. Le montant de ce recrutement est estimé à 25.000 €.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges afin de venir financer ce diagnostic et à procéder au recrutement du coordinateur du Contrat Territoire-Lecture,

20h19 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

68 – CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA VILLE ET EPIC ARCHIPEL RÉSEAU NORMAND DES ARTS DE LA RUE 2020/2022

Rapporteur : Catherine GENTILE

L'Archipel est la tête de pont du Réseau Normand des Arts de la Rue (RENAR) et reçoit à ce titre une subvention de la Région Normandie et du Ministère de la Culture, parmi les quatre réseaux arts de la rue soutenus par le Ministère. Le réseau est constitué de membres relevant du droit privé ou public (communes, communauté de communes ou d'agglomérations, associations, EPIC,...). Il se constitue d'un premier et d'un second cercle de partenaires.

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur des arts du cirque et de la rue, la commune de Cherbourg-en-Cotentin porte une forte programmation dans l'espace public à l'occasion du festival Fanfar'août.

La collaboration étroite mise en œuvre par le réseau favorise une meilleure qualité de programmation et la mutualisation de l'accueil des compagnies qui permet des économies budgétaires pour l'ensemble de ses membres et une logique éco-responsable en limitant les déplacements.

Ainsi, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a choisi de formaliser son partenariat avec le Réseau Normand des Arts de la Rue par le biais d'une convention triennale de 2020 à 2022, et d'apporter un soutien financier sous forme d'une subvention annuelle d'un montant global de 1.000 €. La commune de Cherbourg-en-Cotentin devient alors membre du second cercle dans le cadre du festival Fanfar'août.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs au partenariat et à verser une subvention de 1.000 € durant trois ans (2020 – 2021 – 2022).

20h22 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

69 – ASSOCIATION ÉTAPE « LES PETITS PAS » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

L'association ÉTAPE « Les Petits Pas » justifie l'intérêt de la collectivité car elle permet l'ouverture, à titre gratuit, de Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) pour les moins de quatre ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition de l'association des locaux, à titre gracieux, l'association ÉTAPE « Les Petits Pas » est installée depuis 1995 rue de Penthièvre à Octeville et depuis 1997 sur Equeurdreville-Hainneville, initialement à l'espace Dolto.

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent nécessaire la conclusion d'une convention d'objectifs annuelle définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 € par an. L'association ÉTAPE « Les Petits Pas » est concernée par ces dispositions car elle bénéficie d'une subvention annuelle de 20.599 €, sans la valorisation en nature des locaux.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association ÉTAPE « les Petits Pas » pour l'année civile 2021.

20h24 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

70 – ASSOCIATION LES PETITS MARMOTS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE LOCAUX

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la commune de Cherbourg-en-Cotentin, considérant les besoins en matière d'accueil de la Petite Enfance et d'éducation, souhaite accompagner la réalisation des projets associatifs en faveur des familles.

Unique crèche parentale dans le département de la Manche, la crèche associative "Les Petits Marmots" suscite toujours l'intérêt de la collectivité et complète le panel des modes d'accueils du jeune enfant sur le territoire de la commune nouvelle avec ses 20 agréments et une amplitude horaire d'ouverture de 7h à 18h30 du lundi au vendredi, soit environ 230 jours d'ouverture par an.

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 € par an. L'association est concernée par ces dispositions puisqu'elle bénéficie d'une subvention de 52.045 €.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ainsi que la convention de locaux pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 renouvelable une fois.

20h25 Votants : **55**

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

71 – AVENANT MODIFICATIF AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS – COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT – RÉGULARISATION DES ANNEXES COMPTABLES

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

En juin 2017, la communauté d'agglomération Le Cotentin a acté le transfert des compétences optionnelles eau et assainissement de la commune de Cherbourg-en-Cotentin vers la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

La mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence a ainsi fait l'objet d'un procès-verbal contradictoire auquel était annexé l'inventaire comptable des biens concernés.

Le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la Communauté d'agglomération Le Cotentin, a fait l'objet d'un premier avenant modificatif, en date du 19 juin 2020, d'un deuxième avenant modificatif validé par délibération en date du 22 septembre 2020, puis d'un troisième avenant, validé par délibération en date du 20 octobre 2020.

Il apparaît que des biens présentés en annexe comptable du procès-verbal initial ne sont, dans les faits, pas mis à disposition de la communauté d'agglomération Le Cotentin puisque non nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement transférée à l'établissement public de coopération intercommunale en 2018.

D'autres biens, n'étaient pas nécessaires à l'exercice des compétences et ont fait l'objet d'une cession par la commune. N'étant pas nécessaires à l'exercice des compétences transférées, ils devaient rester dans le patrimoine de la commune de Cherbourg-en-Cotentin jusqu'à leur cession, l'erreur matérielle de leur présence en annexe comptable doit être régularisée.

Il est nécessaire de procéder à un avenant de régularisation des annexes comptables pour l'ensemble des biens concernés afin qu'ils ne soient plus considérés être mis à disposition de la communauté d'agglomération Le Cotentin et, pour certains, qu'ils soient à nouveau intégrés sur le plan comptable dans le patrimoine de la commune de Cherbourg en Cotentin.

Le conseil municipal a acté la régularisation des annexes comptables du procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération Le Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avenant modificatif n° 4 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements relatif à la compétence eau et assainissement.

20h26 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

72 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX FORFAITS POST STATIONNEMENT AVEC LES SERVICES DE L'ANTAI DANS LE CADRE DE LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la réforme concernant la dépénalisation du stationnement payant a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette mise en œuvre s'est traduite par la signature d'une convention « cycle complet » entre la collectivité et les services de l'ANTAI. Cette dernière permet de couvrir l'ensemble de la vie du Forfait Post Stationnement (FPS), de son envoi au propriétaire du véhicule à son recouvrement, en passant par la gestion des plis non distribués, ou si nécessaire, par l'émission d'un titre exécutoire pour recouvrement forcé. La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2020.

De ce fait, il est demandé, par les services de l'ANTAI, de procéder à la mise en œuvre d'une nouvelle convention pour une durée de trois ans. Les conditions d'exécution de cette nouvelle convention sont identiques à la précédente, excepté les frais afférant au traitement des FPS qui diminuent.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec les services de l'ANTAI.

20h28 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

73 – ANTENNE RELAIS RUE MICHEL PETRUCCIANI – CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SOCIÉTÉ TDF

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

En 2008, la commune de La Glacière avait conclu avec la société TDF une convention d'occupation, d'une emprise de terrain comprise dans la parcelle cadastrée 203 AK 388 sise rue Michel Petrucciani, pour l'implantation d'une antenne relais et ce pour une durée de 15 ans jusqu'au 7 décembre 2023.

La société TDF a contacté les services municipaux en vue d'une harmonisation de ladite convention d'occupation en lien avec la création de la commune nouvelle et a proposé la rédaction d'une nouvelle convention d'occupation.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société TDF pour la mise à disposition d'une emprise de terrain située sur la parcelle cadastrée 203 AK 0388 sise rue Michel Petrucciani à La Glacière pour l'implantation d'une antenne relais. Cette occupation d'une durée de 20 ans, à compter de sa date de signature, est accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 6.500,00 € indexée chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE.

20h29 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

74 – LOCAUX NRO (NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE) – AVENANT DE TRANSFERT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE MANCHE TÉLÉCOM À MANCHE FIBRE

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Le syndicat mixte Manche numérique est propriétaire, sur le territoire du département de la Manche, du réseau de télécommunications FTTH. Il a notamment pour objet la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de communications électroniques très haut débit sur le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Dans ces conditions, le syndicat mixte Manche numérique et la commune de Cherbourg-en-Cotentin se sont rapprochés afin de conclure avec son délégataire Manche Télécom les conventions d'occupation du domaine public sur 3 parcelles : stade de la Manécierie à Cherbourg-Octeville, rue du Vieux Tôt à Equeurdreville-Hainneville et rue de la Chasse Verte à Cherbourg-Octeville.

Le 21 septembre 2020, le syndicat mixte Manche Numérique a informé la commune de Cherbourg-en-Cotentin que l'intégralité des infrastructures utilisées pour l'exploitation du réseau FTTH a été transférée de la société Manche Télécom à la société Manche Fibre depuis le 01/04/2018.

Le conseil municipal a autorisé le transfert des conventions d'occupation du domaine public de Cherbourg-en-Cotentin pour les sites désignés ci-dessus de la société Manche Télécom à la société Manche Fibre et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert.

20h30 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

75 – PASSERELLE DE L'IUT – CHEMIN DES ROQUETTES – AVENUE RENÉ SCHMITT – PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET

Rapporteur : Patrice MARTIN

Une passerelle a été construite en 1995 dans le cadre de l'aménagement des abords du site universitaire. Elle assure la continuité du chemin des Roquettes au-dessus de l'avenue Schmitt et l'accès au restaurant universitaire.

Un accident, ayant conduit à la destruction de la passerelle, a eu lieu le 31 octobre 2017. La reconstruction d'une passerelle dans ses fonctions initiales est donc nécessaire.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à ANTEA Group en juillet 2020 sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 250.000€ H.T.

Il est proposé de retenir les dispositions suivantes pour la poursuite des études et des travaux :

- largeur utile de l'ouvrage de 2m : cette largeur répond à la norme AFNOR et permet le passage d'un micro tracteur pour l'entretien du chemin,
- gabarit routier sous la passerelle de 5.5m : les contraintes de prise en compte d'un choc latéral n'entraînent pas de surcoût important et cette hauteur permet de réduire les rampes de raccordement,
- implantation droite de la passerelle : elle permet de réaliser un ouvrage plus court, le rétablissement nord (sur une parcelle de la SA HLM du Cotentin, résidence des Fiquettes) sera réalisé sous convention du bailleur social propriétaire de la parcelle,
- structure de type treillis (semblable à la précédente structure) compte tenu de son caractère urbain et léger,
- accessibilité PMR pour le restaurant universitaire.

Le coût provisoire de l'aménagement est arrêté à 399.000 € H.T. y compris aléas de 15 %.

Concernant le remboursement par l'assureur sur ce projet, il se fera sur la base d'une reconstruction à l'identique de la passerelle. L'estimation de cet ouvrage s'élève à 265.000 € HT.

Le conseil municipal a autorisé la poursuite des études sur ces bases et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges et à intervenir à la signature des actes nécessaires à cette opération.

20h34 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

76 – PASSERELLE MICHEL LEGRAND – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC PORTS DE NORMANDIE

Rapporteur : Patrice MARTIN

Benoit ARRIVÉ : j'en profite pour vous dire que PNA s'active, mais que la pièce est fabriquée en Allemagne, ce n'est pas une pièce sur étagère et qu'il y a aussi du retard à cause du COVID. Nous espérons que la passerelle sera réactivée le plus rapidement possible, normalement à la mi-janvier.

Par convention du 22 décembre 2011 avec Ports de Normandie, la communauté urbaine de Cherbourg et la ville de Cherbourg-Octeville se sont engagées à financer la passerelle mobile de franchissement du bassin de commerce, baptisée récemment « Passerelle Michel Legrand ».

Cette convention prévoit les modalités de réalisation et de financement aux travers de subventions d'équipement pour la phase investissement et de subventions de fonctionnement pour garantir son entretien régulier et sa maintenance périodique.

Si la convention a bien été exécutée par chacune des parties, il s'avère cependant que les modalités financières prévues pour l'exploitation et la maintenance sont difficilement applicables (absence de révisions, imprécision sur les taxes et certains frais).

Considérant l'achèvement du projet et le recul sur 4 années d'exploitation, les modalités financières doivent être revues et précisées dans une nouvelle convention afin de faciliter son exécution.

Le conseil municipal a approuvé le principe de revoyure des modalités de financement pour l'exploitation et la maintenance de la passerelle et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ladite convention.

Karine HÉBERT : pourrions-nous avoir une petite précision sur les raisons du doublement de la facture du prix forfaitaire annuel sur la maintenance de la passerelle ? Nous voyons une revalorisation qui passe du simple au double.

Patrice MARTIN : il y a un certain nombre de frais qu'il s'agit d'actualiser, notamment les frais de personnel qui datent de 2011, un certain nombre d'imprécisions sur les sommes à refacturer, d'autres concernant le remplacement de pièces qui n'étaient pas comprises dans la convention initiale. Cette actualisation nous amène à réactualiser les frais d'exploitation qui sont reversés à Ports de Normandie autour de 60.000 €.

Benoit ARRIVÉ : ce qu'il faut comprendre c'est qu'en réalité la passerelle est propriété de Ports de Normandie, mais Ports de Normandie nous refacture l'intégralité du coût. C'est d'ailleurs un débat que nous pourrions avoir avec Ports de Normandie le moment venu. C'est que finalement la passerelle ne coûte absolument rien à Ports de Normandie, tous les coûts sont refacturés en fonctionnement à la ville. On est à 60.000 € par an, on avait tout entendu sur cette passerelle, y compris en termes de coûts de construction et de coûts de fonctionnement. 60.000 €, pour votre culture personnelle, c'est moins que l'entretien du pont tournant, cela reste, pour un ouvrage comme cela, tout à fait acceptable.

Mais je crois que dans les années qui viennent, il faudrait peut-être avoir un débat avec Ports de Normandie qui, aujourd'hui, refacture l'intégralité de ce que cela lui coûte à la ville.

Karine HÉBERT : passer du simple au double sur une facture, c'était un peu étonnant, on se posait la question de savoir si cela avait été mal estimé au départ.

Benoit ARRIVÉ : non, Ports de Normandie réactualise ses coûts et après ils nous envoient la note. On vérifie, mais on leur fait confiance, c'est une structure importante.

Patrice MARTIN : vous avez le détail dans le document joint à la délibération.

20h37 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

77 – DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – AVENANT AU CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC L'ADEME

Rapporteur : Patrice MARTIN

En 2016, le conseil municipal avait autorisé l'élaboration d'un diagnostic du réseau d'éclairage public de la ville ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumières hors commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Le montant de l'opération, estimé à 75.000 € TTC bénéficie de l'aide financière de l'ADEME à hauteur de 31.777,50 euros.

Un marché avait été conclu avec la société SCE en vue de réaliser cette opération sous la forme d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Par délibération en date du 26 juin 2019, le conseil municipal résiliait le marché passé avec cette société en raison de sa défaillance dans la réalisation de sa mission.

La ville a donc mandaté le groupement ITherm CONSEIL-OCTANT pour terminer la prestation dans le cadre d'un nouveau marché notifié en octobre 2020. Compte-tenu des difficultés d'exécution de cette opération, la date d'échéance au 07/01/2021 prévue dans le contrat avec l'ADEME est à actualiser.

Le conseil municipal a autorisé la prolongation du contrat de financement n° 18NOC0137 avec l'ADEME et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant.

20h39 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

78 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTUR'ELLES » POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU FESTIVAL « FEMMES DANS LA VILLE » 2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

Le festival « Femmes dans la Ville » de Cherbourg-en-Cotentin est né en 2000 de la volonté de la municipalité d'Octeville, à travers le centre social des Provinces, de valoriser la place de la femme dans la vie de la cité. Destiné initialement au public des centres sociaux de Cherbourg-Octeville, le festival touche désormais l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, des maisons de quartier aux entreprises en passant par les collèges.

Le festival « Femmes dans la Ville » est coordonné par la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Cependant, la programmation culturelle reste délicate à établir et l'association Cultur'Elles a souhaité organiser cet aspect de la manifestation.

La programmation culturelle telle qu'envisagée par l'association comprend 3 types de programmation, la programmation du spectacle d'ouverture, la programmation amateurs et la programmation grand public. L'association demeure souveraine dans le choix de la programmation grand public. Pour soutenir l'association et permettre le rayonnement du festival « Femmes dans la Ville », la commune de Cherbourg-en-Cotentin versera à l'association une subvention de 24.500 euros.

Par ailleurs, la commune pourra, en cas de déficit global de l'opération et sur présentation expresse des pièces comptables justificatives, verser une subvention exceptionnelle du montant du déficit, sans que celle-ci puisse dépasser 4.000 euros.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultur'Elles et tout document afférent.

20h42 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Benoit ARRIVÉ : c'était un conseil important, dense, mais extrêmement riche en termes de projets. C'est aussi la capacité qui est la nôtre, de porter les projets en même temps que nous gérons les impacts COVID.

Je voulais vous remercier de votre écoute attentive, remercier les fonctionnaires qui ont préparé cette séance. Je suis très heureux de voir qu'un certain nombre de dossiers avancent. Je crois que nous avons toujours des conseils de qualité avec des échanges respectueux, chacun peut s'exprimer et je trouve que la qualité des échanges nous fait honneur, collectivement. Ce sont des échanges extrêmement riches et importants, ce n'est pas le cas dans tous les conseils municipaux et je suis très heureux que l'on arrive à échanger comme cela, au service du territoire.

Je voulais également vous remercier pour cette année, une année compliquée, le COVID modifie notre relation au temps, cela fera bientôt un an que nous avons vécu le premier tour des municipales, dans quelques mois, et pourtant on a l'impression que c'était hier. J'espère que nous aurons l'occasion, en 2021, de pouvoir partager tous ensemble un verre de l'amitié, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Je voulais à la fois vous saluer, vous remercier de votre engagement, au nom des habitants de Cherbourg-en-Cotentin et vous souhaiter, dans un contexte un peu particulier, de bonnes fêtes de fin d'année, dans le respect des mesures barrières.

79 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE LA VILLE

Rapporteur : Anna PIC

Benoit ARRIVÉ : je voudrais, par honnêteté intellectuelle, vous dire que c'est une motion qui est portée par l'AMF et France Urbaine, au niveau national, que nous avons adaptée au contexte local. La plupart des grandes villes de ce pays ont voté, ou vont voter, ce type de motion, dans leur conseil.

Mais malgré tout, dans la nuit d'hier, l'Assemblée Nationale a retenu un amendement, que nous avons proposé, puisque c'est maintenant que les budgets locaux se bâtissent, et c'est maintenant que nous devons aborder avec l'État, parfois de façon un peu ferme, la question de la capacité financière des collectivités locales et la volonté, qui est aussi la nôtre d'être partie prenante au plan de relance. L'amendement qui a été adopté ne résout pas tout, mais je reconnais l'avancée du gouvernement, malgré tout nous allons continuer à mettre la pression.

L'amendement qui a été voté hier, reconduit pour 2021, sur les seules ressources locales, la logique dite « du filet de sécurité » qui avait été introduite, pour 2020, dans la troisième loi de finances rectificative de juillet dernier. C'est un premier signe donné par l'État, qui en appelle d'autres, mais il écarte les recettes tarifaires et ne cible pas spécifiquement l'impôt, dont la baisse va avoir l'impact le plus important, à savoir la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la fameuse CVAE, c'est ce qu'on appelle les impôts de production dont j'ai déjà parlé.

Je voulais, à la fois, saluer les avancées positives du gouvernement, et dire que nous allons continuer, au niveau national, à le solliciter. C'est un premier pas qui en appelle d'autres, avec un objectif final, au niveau national, de restaurer les capacités d'autofinancement de nos villes pour participer au plan de relance, à juste titre.

Considérant que depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics communaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;

Considérant que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin doit faire face à une minoration de recettes qui s'élève à 1.183.000 € et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise à hauteur de 2.033.500 €, soit un impact sur nos finances qui s'élève à 3.216.500 € (23,38 % de l'épargne brute prévisionnelle (BP 2020)) ;

Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3ème loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12.000 à 13.000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2.300 à 2.500 communes (dont 80 % de moins de 1.000 habitants), et qu'à ce titre, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin devrait se voir verser un montant de compensation nul ;

Considérant que la commande publique a chuté de 22 % sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros ;

Considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58 % de l'investissement public en France (72 % si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63 % de la quote-part des collectivités ;

Considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics, et qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le conseil municipal de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, sur proposition du groupe des élus socialistes, écologistes, citoyens et Radical de Gauche, avec le soutien du groupe de La Gauche Debout, du groupe de La Coopérative Citoyenne et le groupe du Cercle du Cotentin, émet le vœu qu'afin qu'elle puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le re-confinement de l'automne et flèche 1 % du plan relance sur les quartiers et villes les plus fragiles.

Sans un soutien appuyé à l'engagement des collectivités, les moyens seront insuffisants pour répondre à la crise sanitaire, sociale et économique et mettre en œuvre un plan de relance. De plus, si l'appui financier de l'État doit être un impératif, l'autonomie fiscale des collectivités locales qui se réduit d'année en année, nous contraint et nous empêche d'agir plus efficacement en fonction des spécificités de nos territoires. Le plan de relance ne se fera pas sans les collectivités locales mais elles ne peuvent être réduites à appliquer des grandes stratégies nationales. Nous demandons à retrouver les moyens qui nous permettent d'agir tant sur nos dépenses que sur nos recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

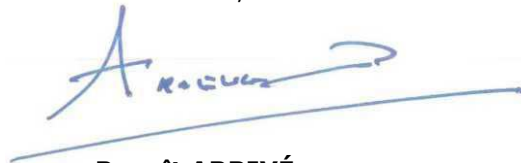
20h50 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Estelle HAMEL

Séance levée à 20 h 52

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ

**01 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ART. L.2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2020_0285_CC du 24 septembre 2020

Maison des arts – Actualisation des tarifs

A compter du 1^{er} septembre 2020, les ateliers d'arts plastiques pour les 7/18 ans seront de 64€ pour les résidents Cherbourg-en-Cotentin et de 75€ pour les résidents hors Cherbourg-en-Cotentin. Dans le cadre de stages ou d'activités culturelles ponctuelles initiés par le service culturel, un tarif unique est mis en place : forfait de 40€ ou de 6€ par heure pour les adultes et forfait de 15€ ou 3,50€ par heure pour les enfants

DM_2020_0286_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives –Le club gymnique Cherbourgeois

Ateliers de découverte « Gym/accrogym » destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Maternelle Raymond Lecorre les mardis, Jean Goubert les jeudis et maternelle Léon Blum les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jules Ferry les mardis et Léon Blum les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 1 890 € pour 42 séances de 1h30

DM_2020_0287_CC du 24 septembre 2020

Maison des arts - Madame Stéphanie YVETOT

Prestation par Madame Stéphanie YVETOT d'ateliers de pratiques artistiques destinés aux enfants et adolescents du 16 septembre 2020 au 30 juin 2021 dans l'atelier n°6 – Règlement des prestations sur facture, selon le nombre de vacances par mois

DM_2020_0288_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives –L'association Gym 2000

Ateliers de découverte « Gymnastique » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Maternelle Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 630 € pour 14 séances de 1h30

DM_2020_0289_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives –L'association JS Cherbourg Handball

Ateliers de découverte « Handball » destinés aux enfants de l'école élémentaire Léon Blum de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 et du 2 novembre au 18 décembre 2020 - Cout prévisionnel de 630 € pour 14 séances de 1h30

DM_2020_0290_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives –L'association IS'Event

Ateliers de découverte «Eveil musical/DJ'ing» destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, Léon Blum et Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jean Macé les mardis et Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 2 205 € pour 42 séances de 1h30

DM_2020_0291_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives – Le Tennis Club d'Equeurdreville-Hainneville

Ateliers de découverte «Tennis» destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

- Jean Macé les mardis et Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jean Macé les mardis et François Mitterrand les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Coût prévisionnel de 1 260 € pour 28 séances de 1h30

DM_2020_0292_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives – Le Football Club d'Equeurdreville-Hainneville

Ateliers de découverte «Sports collectifs» destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte «Sports innovants» destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

- François Mitterrand les jeudis et Léon Blum les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- François Mitterrand les jeudis et Léon Blum les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Coût prévisionnel de 2 835 € pour 63 séances de 1h30

DM_2020_0293_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives – Monsieur Joël Dubois

Ateliers de découverte «Musique» destinés aux enfants des écoles maternelles de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

- Raymond Lecorre les mardis et Pauline Kergomard les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Les Avoynes les mardis et François Mitterrand les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Coût prévisionnel de 1 470 € pour 28 séances de 1h30

DM_2020_0294_CC du 25 septembre 2020

Musées de Cherbourg-en-Cotentin

Adhésion au réseau de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (la fabrique de patrimoines en Normandie) pour 5 ans afin de renforcer le tissu muséographique régional à titre gratuit et participation à l'inventaire mutualisé pour un coût de 1 050 €

DM_2020_0295_CC du 25 septembre 2020

Bibliothèque Louis Lansonneur – Ateliers d'écriture « Mercurielles 2020 »

Sollicitation de subventions les plus larges suite aux « Mercurielles 2020 » programmés du 12 au 16 octobre 2020 et un spectacle de restitution le 18 octobre 2020 au Théâtre des Miroirs - Budget prévisionnel de l'édition 2020 : 37 672 € dont 20 772 € de participation de la ville

DM_2020_0296_CC du 24 septembre 2020

Piscine d'Equeurdreville-Hainneville - Centre de secours de Cherbourg

Accueil à titre gratuit du Centre de secours à la piscine d'Equeurdreville-Hainneville les jeudis de 10h30 à 11h30 et les vendredis de 8h à 9h toute l'année à partir du 20 octobre 2020

DM_2020_0297_CC du 24 septembre 2020

Piscine d'Equeurdreville-Hainneville - Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique

Accueil à titre gratuit de l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique à la piscine d'Equeurdreville-Hainneville les jeudis de 15h15 à 16h à partir du 24 septembre 2020 et jusqu'à fin juin 2021

DM_2020_0298_CC du 25 septembre 2020

Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable – Location d'exposition

Mise à disposition de l'exposition « Champignon » de la société RH Solutions qui sera exposée à la Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du 10 au 27 novembre 2020 – Coût de la location : 470 € et assurance de 1 416 €

DM_2020_0299_CC du 15 septembre 2020

Service jeunesse d'Equeurdreville-Hainneville - Monsieur Tanguy LEMERAY

Atelier de danse Hip Hop pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du service jeunesse de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville – Les mardis en période scolaire de 18h15 à 19h45 aux Bains Douches – 960 € (12 séances + 12 déplacements)

DM_2020_0300_CC du 4 septembre 2020

Mise à disposition de locaux – Ludothèque de la commune déléguée de Tourlaville

Convention de mise à disposition de la ludothèque pour le Relais Assistantes-Maternelles, les Bout'en Train pour 5 séances le mercredi de 09h30 à 11h00 pour l'année scolaire 2020-2021 – Adhésion à la structure : 36,50 €

DM_2020_0301_CC du 28 septembre 2020

Mise à disposition de locaux – Monsieur Michel TISON

Bail de location du garage n°2 de 25 m² – 39 rue Delalée, commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Loyer mensuel de 42,80 € – A compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0302_CC du 3 septembre 2020

Agora – Spectacle "Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour"

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Le beau monde ? » Compagnie Yannick Jaulin en contrepartie spectacle "Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour" le 14 octobre 2020 à l'Agora pour un montant : 2 637,50 € TTC et 337,17 € TTC de frais annexes (frais de repas et hébergements à ajouter)

DM_2020_0303_CC du 22 juillet 2020

Maison de quartier CETICI – Contes de Roumanie et de Transylvanie

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec L'association "L'Orchestre Régional de Normandie" en contrepartie de Contes de Roumanie et de Transylvanie le 10 octobre 2020 à la maison de quartier CETICI pour un montant de 944,23 € TTC

DM_2020_0304_CC du 29 septembre 2020

Service Vie des Quartiers de Tourlaville - Café-discussion

Animation d'un café-discussion sur le thème "Mieux comprendre l'usage des jeux vidéo" au point d'accueil des Flamands par l'association GamePads co-animée avec le Village Numérique le 29 septembre 2020 de 18h30 à 20h pour un montant de 60 € TTC

DM_2020_0305_CC du 29 septembre 2020

Service Vie des Quartiers de Tourlaville - Madame Aude VILLETTE DUTHEIL

Rémunération de madame VILLETTE DUTHEIL pour son intervention lors de la manifestation "sensibilisation aux écrans" du 28 septembre au 16 octobre 2020 - Montant total de la prestation : 550 € TTC

DM_2020_0306_CC du 29 septembre 2020

Service Vie des Quartiers de Tourlaville – Location d'exposition

La mutualité française met à disposition gratuitement l'exposition « Les écrans et nous ! » dans le cadre de la manifestation "sensibilisation aux écrans" du 28 septembre au 16 octobre 2020 – La valeur de l'assurance s'élève à 570 €

DM_2020_0307_CC du 29 septembre 2020

Espace culturel Buisson – Association "Le rhino l'a vu"

Renouvellement des cours de théâtre pour les enfants à partir du CE1 jusqu'aux adultes pour l'année scolaire 2020/2021 - Coût horaire de 55 € TTC

DM_2020_0308_CC du 29 septembre 2020

Espace culturel Buisson – La compagnie P3 - Monsieur Caesart Robert

Renouvellement des cours de Hip-Hop pour les enfants à partir de 6 ans jusqu'aux adultes pour l'année scolaire 2020/2021 - Coût horaire de 60 € TTC

DM_2020_0309_CC du 29 septembre 2020

Espace culturel Buisson – L'association Arkanso

Renouvellement des cours de danse contemporaine pour les enfants à partir de la grande section de maternelle jusqu'aux adultes pour l'année scolaire 2020/2021 - Coût horaire de 70 € TTC

DM_2020_0310_CC du 29 septembre 2020

Activités péri-éducatives – Ecole de Preeti

Prestation par l'école de Preeti d'ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels destinés aux enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Tourlaville du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 - Cout prévisionnel de 1 960 € pour 56 séances

DM_2020_0311_CC du 16 septembre 2020

Service jeunesse d'Equeurdreville-Hainneville - La société "IS'Event"

Atelier de D'jing pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du service jeunesse de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville – Les mercredis en période scolaire de 13h45 à 15h aux Bains Douches – 481,25 € (11 séances)

DM_2020_0312_CC du 22 juillet 2020

Maison de quartier CETICI – Le Trident

Dans le cadre de la décentralisation artistique et culturelle sur Cherbourg-en-Cotentin, deux manifestations auront lieu au Cétici le 27 septembre 2020 : présentation de la saison 2020-2021 à 15h et le spectacle "Le mariage forcé" à 17h

DM_2020_0313_CC du 3 septembre 2020

Maison de quartier Le Totem – L'association Tous dans L'M panier

Mise à disposition à titre gratuit de la salle loisirs, la salle bricolage et la cuisine les lundis de 14h à 16h30 et un mardi sur deux de 14h à 18h du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021 pour son activité d'échange de savoir et de vente de paniers de légumes

DM_2020_0314_CC du 30 septembre 2020

La direction de la gestion du parc mécanique - Cession de matériel

Cession à titre gratuit d'une presse hydraulique de marque Rassant à la direction du cycle de l'eau de la communauté d'agglomération Le Cotentin

DM_2020_0315_CC du 29 septembre 2020

Activités péri-éducatives – La société "IS'Event"

Prestation par la société "IS'Event" d'ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels destinés aux enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Tourlaville du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 - Cout prévisionnel de 1 008 € pour 28 séances

DM_2020_0316_CC du 1 octobre 2020

Musée Thomas Henry Activités péri-éducatives – Inscription à l'inventaire du musée

Don de six œuvres de Margueritte Legastois par madame Anne Gamez

DM_2020_0317_CC du 2 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – L'association "Temps que la danse"

Mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente des Bains-douches d'Equeurdreville-Hainneville les jeudis de 17h à 21h du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

DM_2020_318_CC du 25 septembre 2020

Espace culturel Buisson – Concert de l'Ensemble Magnétis

Engagement conclu avec l'association Magnétis pour un versement total des recettes de billetterie à cette dernière en contrepartie du concert de l'Ensemble Magnétis le 24 septembre 2020 à l'espace culturel Buisson avec un minimum garanti fixé à 1 700 € TTC

DM_2020_0319_CC du 28 septembre 2020

Le Circuit – Le Cercle de la base de défense de Cherbourg-en-Cotentin

Engagement de la ville à fournir des places à tarif réduit pour les concerts programmés par le Circuit aux membres du Cercle de la base de défense

Le Maire,
Benoît ARRIVE

TABLEAU DES MARCHES 2020

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200190	PQCV Centre de ressources	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture et pose d'équipements ludiques à usage collectif lot n° 4 : Fourniture et pose d'équipements de Street Workout au prix catalogue avec fourniture et pose de sol de sécurité adapté / Fourniture et livraison de pièces détachées, au prix catalogue. Accord-cadre avec bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum	50 000,00 €	Société Premier's France-Freetness Energy-Dama Pro	Zone Industrielle 38A les grands Champs 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tél : 0524847737 Fax : 0524848905 mail : contact@freetness.fr
200189	PQCV Centre de ressources	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture et pose d'équipements ludiques à usage collectif Lot n° 3 : Fourniture et pose d'équipements de fitness au prix catalogue, avec fourniture et pose de sol de sécurité de tous types / Fourniture et livraison de pièces détachées, au prix catalogue. Accord-cadre avec bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum	50 000,00 €	Société Premier's France-Freetness Energy-Dama Pro	Zone Industrielle 38A les grands Champs 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS Tél : 0524847737 Fax : 0524848905 mail : contact@freetness.fr
200188	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de rénovation des toilettes publiques du poste de secours - Espace loisirs de Collignon à Tourlaville - 50110 CEC	64 704,00 €	MPS TOILETTES AUTOMATIQUES	ZAE du Mouta CS 50014 40230 JOSSE Siret 389 030 594 00045
200187	DCP / POLETEC	PI	Commune de CEC	Accord-cadre	Mission de maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation des salles imagin'arts et du plat chemin commune déléguée de Querqueville	161 960,00 €	CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES	14 Impasse Amiral Troude BP 109 50101 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex Tél : 02 33 87 58 00 Mail : contact@abarchi.net Siret : 501 676 852 00020
200186	PQCV Centre de ressources	TX	Commune de CEC	Accord-cadre	Travaux de réfection, plantation et entretien de talus	70 000,00 €	SARL TSE	Zone artisanale B la porte des Boscqs 50190 MARCHESIEUX Tél : 0233177736 Fax : / mail : tse.lecostey@gmail.com
200185	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe Scolaire Marie Ravenel à Tourlaville - 50110 CEC - Lot n°4	5 112,98 €	HECKMAN SAS	33 rue Colin 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél. : 02.33.23.41.98 Fax : 02.33.23.15.24 heckman.sarl@orange.fr Siret 421 676 636 00010

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200184	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe Scolaire Marie Ravenel à Tourlaville - 50110 CEC - Lot n°3	1 562,45 €	TABARIN & ENTZMANN	Zone Artisanale 50310 MONTEBOURG Tél. : 02.33.41.11.44 Fax : 02.33.41.21.97 contact@tabarin-entzmann.com Siret 642 650 154 00023
200183	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe Scolaire Marie Ravenel à Tourlaville - 50110 CEC - Lot n°2	2 556,13 €	SELCA	ZA La Maison Georges BP 80120 Beaumont-Hague 50441 LA HAGUE Cedex Tél. : 02.33.01.56.20 Fax : 02.33.01.56.29 contact@selca.fr Siret 316 039 619 00036
200182	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe Scolaire Marie Ravenel à Tourlaville - 50110 CEC - Lot n°1	4 079,76 €	SARL MENUISERIE DALMONT	59 rue Jean-François Millet Vasteville 50440 LA HAGUE Tél. : 02.33.01.67.20 Fax : 02.33.01.67.24 accueil@dalmont.eu Siret 477 844 286 00013
200181	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 12 : monte-personne	21 900,00 €	ERMHES	23 rue Pierre et Marie Curie BP 20408 35504 VITRE CEDEX Tél : 02 99 74 06 16 - Fax : 02 99 74 01 04 Mail : contact@ermhes.fr
200180	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 11 : peinture - revêtements de sols souples	36 688,13 €	SAS GUY LEFEVRE	715 boulevard de l'Est BP 104 Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 44 42 28 - Fax : 02 33 44 02 78 Mail : peinture@guylefevre.fr
200179	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 10 : carrelage - faïence	3 955,85 €	TIRAPU FRERES	ZA route de Valognes BP 35 50310 MONTEBOURG Tél : 02 33 41 79 62 - Fax : 02 33 41 81 09 Mail : sarl.tirapu.freres@orange.fr
200178	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : équipements sanitaires	14 098,03 €	SARL MAISONNEUVE	ZA les Crutelles 50480 SAINTE MERE EGLISE Tél : 02 33 71 56 23 - Fax : 02 33 71 93 67 Mail : contact@maisonneuve-manche.com

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200177	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 8 : électricité	19 916,72 €	SELCA	ZA Maison Georges BP 80120 Beaumont-Hague 50441 LA HAGUE CEDEX Tél : 02 33 01 56 20 - Fax : 02 33 01 56 29 Mail : eduval@selca.fr - contact@selca.fr
200176	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : plâtrerie - isolation - faux-plafonds	10 916,51 €	SARL LELUAN MAP	ZA d'Armanville BP 9 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 63 50 - Fax : 02 33 40 63 51 Mail : leluan.map.val@orange.fr
200175	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : menuiseries intérieures	20 051,10 €	SAS LEFER	ZA le Long Boscq 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Tél : 02 33 10 07 90 Mail : info@menuiserie-lefer.fr
200174	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : menuiseries extérieures	18 942,09 €	AMC FOLLIOU	64 avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 19 16 - Fax : 02 33 40 28 75 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr
200173	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : couverture - étanchéité	8 676,63 €	SEO	ZA le Pont 27 rue Delauney 50690 MARTINVAST Tél : 02 33 08 45 47 - Fax : 02 33 08 45 48 Mail : agence.cherbourg.seo@astengroup.com
200172	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : serrurerie - métallerie	13 350,00 €	ATS ACCES	Parc Technologique de la Châtaigneraie 4 impasse de la Briaudière 37510 BALLAN-MIRE Tél : 02 47 800 800 - Fax : 02 47 800 801 Mail : contact@atsacces-centre.fr
200171	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	21 299,56 €	MENUISERIE BAHIER	ZA le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02 33 04 22 05 Mail : patrice.bahier@orange.fr
200170	POLETEC Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Mise en accessibilité du centre de collignon (base nautique) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : terrassement - maçonnerie	48 049,86 €	FAUCILLION ET CIE	70 rue Victor Hugo Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 53 15 66 - Fax : 02 33 08 03 56 Mail : faucillion.batiment@orange.fr
200169	PQCV Centre de Ressources	PI	Commune de CEC	Marché	Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics de Cherbourg-en-Cotentin	37 750,00 €	Société ARTELIA	Les bureaux du Sillon 8 Avenue des Thébaudières CS 20232 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200168	DCP / PAG	S	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique.	24 640,00 €	OLKOA	15 rue Georges Perec 38400 SAINT MARTIN D'HERES Tél : 04 76 63 76 45 Mail : info@olkoa.fr Siret : 487 889 313 00010
200167	DCP / POLETER / EH	FS	Commune de CEC	Marché	Acquisition d'une nacelle a mat vertical avec déport pour La commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville	21 830.00 € ht pour la base 710.00 € ht pour les variantes	M LOC	LIEUDIT LA VALLEE 299 ROUTE NATIONALES 20 CS 46190 45770 SARAN Tel : 02.33.44.74.33 Fax : 02.33.44.57.16 Mail : cherbourg@m-loc.fr Siret : 53888253100030
200166	Pôle technique Direction énergie	FS	Commune de CEC	Marché	Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité	marché traité à prix unitaires / sans mini/maxi	Total direct énergie	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris Tél : 01.85.73.04.53 - Fax : 01.41.35.38.80 Mail : marches-publics@totaldirectenergie.com
200165	Pôle Technique Direction énergie	FS	Commune de CEC	Marché	Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité	marché traité à prix unitaires / sans mini/maxi	EDF OUEST	22-30 avenue Wagram 75382 Paris cedex 8 Tél : 06.82.89.86.89 dc-ouest-dmcts-ao@edf.fr ; dominique.lerendu@edf.fr
200164	DCP / POLETEC	S	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage - étude de vulnérabilité / plan de prévention des risques naturels pour les ERP de Cherbourg-en-Cotentin	54 405,00 €	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	13 rue du clos courtel 35510 CESSON –SEVIGNE Tél : 02.29.61.20.40 Mail : yves.lallement@socotec.com yann.vigouroux@socotec.com stephane.langlois@socotec.com Siret : 834 096 497 00153
200163	DCP / POLETECH / SG	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de masques enfants	36 768,00 €	JSE SOURCING	29 avenue Anatole France 94220 CHARENTON-LE-PONT Tél : 01.80.91.53.83 Mail : direction@jsesourcing.com esther@jsesourcing.com Siret : 883 113 615 00016
200162	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	PRESTATION D'ANIMATION DANS LE CADRE DFPRESTATION D'ANIMATION DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - ATELIER NATATION	marché traité à prix unitaires	AQUATIC CLUB CHERBOURG EN COTENTIN	27 place des Justes Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél 02 33 41 84 92 mail : contact@aquaticclubcherbourg.com SIRET : 480 483 280 00020

TABLEAU DES AVENANTS 2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190034	appel d'offres ouvert	25/02/2020	Location et entretien de vêtements de travail	marché traité à prix unitaires	INITIAL SAS	3	Ajout de nouveaux couts unitaires dans le bpu	-	-	-	-	23/11/2020
200151	procédure adaptée	22/10/2020	Fourniture de vêtements, chaussures et équipements divers pour la police municipale et les asvp	marché traité à prix unitaires	GK PROFESSIONNAL	1	régularisation d'une erreur de codification de taille dans le bpu pour les asvp.	-	-	-	-	23/11/2020
200121	procédure adaptée	05/08/2020	Transport d'oeuvres d'art dans le cadre d'une exposition temporaire	77 672,00 €	ATLANTIC LOGISTIQUE	1	Prestation en moins value.	-	-8 551,50 / -11,01%	-8 551,50 / -11,01%	-	02/11/2020
200049	procédure adaptée	13/03/2020	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la cuisine de l'espace René Lebas	41 040,00 €	SHEMA	1	Ajout d'une référence législative pour procéder au paiement direct des	-	-	-	-	12/11/2020
190199	procédure adaptée	07/10/2019	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la démolition de l'ancien foyer résidence et de la crèche levalois et réalisation d'un parc de stationnement	75 825,00 €	SHEMA	1	Intégration d'une référene législative pour procéder au paiement direct des prestataires pour le compte de la personne publique mandante.	-	-	-	-	20/11/2020
190038	appel d'offres ouvert	07/03/2019	mise en place d'une infrastructure de virtualisation du poste de travail basée sur VMware view	marché traité à prix unitaires	MASSELIN COMMUNICATION	2	Ajout de référence au BPU	-	-	-	-	16/11/2020
2018045AOC	appel d'offres ouvert	30/03/2018	Fourniture d'équipements de protections individuelles - lot n°2 vêtements de travail type parka, haute visibilité et de pluie.	marché traité à prix unitaires	LECOUFLE PROLIANS	5	Ajout de référence au bou	-	-	-	-	09/11/2020
012PAX	procédure adaptée	12/02/2018	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans la démarche Cit'ergie	25 025,00 €	AFCE 7, Promenade du Fort 14000 CAEN Tél. : 02.31.94.02.20 Fax : 02.31.94.01.99 afce@afce.eu	2	Intégration prestations (options) chiffrées dans la DPGF	-	5 400,00 / 21,58 %	11 475,00 / 47,66 %	-	12/11/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
17/032	procédure adaptée	22/02/2017	Etude du potentiel de géothermie - Définition des lignes directrices et des règles de bonnes pratiques	34 200,00 €	ANTEA GROUP	1	Nouvelles prestations et modification groupement d'entreprises	-	2 750 € / 8.04 %	2 750 € / 8.04 %	-	09/11/2020
2017/067	appel d'offres ouvert	04/04/2017	Fourniture de matériaux de carrière lot n° 8 : tout venant de Sainte Croix, sable de Sainte Croix, arène granitique	20 000,00 €	Carrière BAUDOIN 2 rue Jean Mermoz 78771 MAGNY LES HAMEAUX	1	Transfert Sté NEVEUX à Carrière BAUDOIN	-	-	-	Carrière BAUDOIN	29/09/2020
2017/066	appel d'offres ouvert	04/04/2017	Fourniture de matériaux de carrière Lot n° 6 : granulats routiers	7 000,00 €	Carrière BAUDOIN 2 rue Jean Mermoz 78771 MAGNY LES HAMEAUX	1	Transfert Sté NEVEUX à Carrière BAUDOIN	-	-	-	Carrière BAUDOIN	29/09/2020
218160PAC	procédure adaptée	03/08/2020	Organisation des activités péri et extra scolaires de l'ash de la commune déléguée de Querqueville 2018-2022	accord cadre traité non affecté de montant mini/maxi de commande	FRANCAS DE LA MANCHE	3	Prestations en moins value	-	- 74 406,82	-	-	05/11/2020
190074	procédure adaptée	03/05/2019	concassage et criblage de croûtes d'enrobés et de produits béton	50 000,00 €	Carrière BAUDOIN 2 rue jean Mermoz 78771 MAGNY LES HAMEAUX	1	transfert Sté neveux à Carrière Baudouin	-	-	-	Carrière BAUDOIN	29/09/2020
2018364AOC	procédure adaptée	03/01/2019	Organistion des activités péri et extra scolaires de l'als de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville	accord cadre traité non affecté de montant mini/maxi de commande	FRANCAS DE LA MANCHE	1	Presations en moins-values	-	-143 993,80 /	-	-	05/11/2020
190117	procédure adaptée	05/07/2019	Organisation des activités périscolaires de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville	4 975 944,00 €	FRANCAS DE LA MANCHE	1	Prestations en moins-values	-	- 244 749,53 / -19.20%	- 244 749,53 / -19.20%	-	05/11/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **1 Concession en secteur cinéraire :**

- 1 concession trentenaire : N° 394

□ **6 Concessions traditionnelles :**

- 3 concessions temporaires : N° 8037, 8040, 8041
- 3 concessions trentenaires : N° 8038, 8039, 8042

Article	Ldc	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant à verser
657362	51587	CCAS	3 000 000 €
65737	45972	ESAM C2	284 433 €
65737	44423	LA BRECHE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	170 750 €
6574	46043	AMICALE CHALLENGER TENNIS	32 500 €
6574	44485	AMICALE CYCLISTE CHERBOURG EN COTENTIN	6 831 €
6574	44486	AQUATIC CLUB CHERBOURG EN COTENTIN	26 520 €
6574	43994	ASAM CHERBOURG	19 684 €
6574	43729	ASC ATHLETISME	19 650 €
6574	43756	ASC FOOTBALL	91 870 €
6574	43742	ASC JUDO	7 570 €
6574	43745	ASC NATATION	18 230 €
6574	45336	ASCBR TENNIS	30 390 €
6574	54171	ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	46 610 €
6574	53944	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	80 000 €
6574	45136	CASCS	100 557 €
6574	43754	CHERBG CLUB AVIRON DE MER	10 450 €
6574	61719	CHERBOURG BASKET BALL	41 785 €
6574	54136	CINEMA LE PALACE	11 600 €
6574	43737	CLUB DE KAYAK DE MER	9 800 €
6574	47946	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	160 000 €
6574	43748	CLUB GYMNIQUE CHERBOURGEOIS	27 830 €
6574	43865	COLLEGE LES PROVINCES PROGRAMME ZEP	11 900 €
6574	45420	COMITE DE GESTION MAISON DES SYNDICATS	20 000 €
6574	54153	COMITE DES FETES D'EQUEURDREVILLE	5 300 €
6574	54154	COMITE DES FETES SECTEUR OUEST EQUEURDREVILLE	4 500 €
6574	53077	CULTUR ELLES	24 500 €
6574	43747	ECOLE DE VOILE	84 600 €
6574	53946	ECOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE	40 000 €
6574	46305	EN SORTANT DE L'ECOLE	37 940 €
6574	44975	ETAPE LES PETITS PAS	7 700 €
6574	43886	FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE	16 000 €
6574	54173	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	48 110 €
6574	43877	HOCKEY SUR GLACE NC HOP	24 135 €
6574	43740	JSC HAND BALL	227 975 €
6574	60581	L AUTRE LIEU	30 000 €
6574	44480	LE POINT DU JOUR CTRE ART EDITEUR	44 000 €
6574	43703	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	464 354 €
6574	43791	LES PETITS MARMOTS	22 900 €
6574	44478	MAISON PR TOUS LEO LAGRANGE	23 000 €
6574	43706	MJC CAC	23 000 €
6574	44481	MUSIQUES EN HERBE	16 000 €
6574	44479	OCLVO	68 333 €
6574	44492	OHS-OCTEVILLE HAGUE SPORTS- OMNISPORT	31 325 €
6574	53934	PASS ECOLE	9 000 €
6574	54141	PATRONAGE LAIQUE D'EQUEUDREVILLE-HAINNEVILLE	17 904 €

6574	44493	PATRONAGE LAIQUE OCTEVILLAIS	30 385 €
6574	53947	PATRONAGE LAIQUE TOURLAVILLE BASKET	10 000 €
6574	43758	RUGBY CLUB CHERBOURG HAGUE	20 425 €
6574	45155	SOL'AIR	20 000 €
6574	54179	TENNIS CLUB EQUEURDREVILLE	24 705 €
6574	54228	UNION SPORTIVE LA GLACERIE	66 465 €
6574	55280	USLG BASKET	92 400 €
6574	54181	UST BASKET BALL	26 110 €
6574	54183	UST EQUEURDREVILLE CYCLISME	4 775 €
6574	54184	UST EQUEURDREVILLE TENNIS DE TABLE	3 000 €
6574	43751	YACHT CLUB	36 110 €
		TOTAL	5 833 911 €